

***Localisation de sites potentiels de stockage intermédiaire
de matériaux polluants ou pollués
dans le cadre de l'application du Plan POLMAR Terre
du département de la Seine-Maritime***

BRGM/RP-53431-FR

novembre 2004

**Etude réalisée dans le cadre des opérations
de Service public du BRGM 04-LIT-D06**

L. Arnaud

Mots clés : Déchet, Hydrocarbure, Plan POLMAR Terre, Pollution marine, Protection sanitaire, SIG, Site de stockage, Vulnérabilité des eaux souterraines, Données environnementales, Données patrimoniales, Seine-Maritime.

En bibliographie, ce rapport sera cité de la façon suivante :

Arnaud L. (2004) – Localisation de sites potentiels de stockage intermédiaire de matériaux polluants ou pollués dans le cadre de l'application du Plan POLMAR Terre du département de la Seine-Maritime. Rap. BRGM/RP-53431-FR, 160 p., 3 fig., 8 tabl., 8 ann.

© BRGM, 2004, ce document ne peut être reproduit en totalité ou en partie sans l'autorisation expresse du BRGM.

Synthèse

Dans le cadre du Plan POLMAR Terre de la Seine-Maritime, à la demande de la Préfecture de Seine-Maritime (SIRACEDPC 76), la DRIRE de Haute-Normandie a sollicité le BRGM dans le but d'identifier des sites de stockage intermédiaire pour matériaux polluants ou pollués (MPP).

Le premier objectif de cette étude est de présenter une méthodologie de travail cohérente. Les axes méthodologiques proposés et validés par le Comité de Pilotage (DRIRE HNO, SIRACEDPC 76) permettent de justifier la sélection des sites d'un point de vue technique et, le cas échéant, de transposer aisément la démarche à d'autres secteurs du département.

Les grandes étapes de l'étude, correspondant à des échelles de travail différentes (zoom progressif du département à la parcelle), se déclinent de la façon suivante :

- détermination de la zone d'étude ;
- présélection des zones favorables à l'échelle départementale ;
- instruction de 5 zones de recherche prioritaires à l'échelle communale.

En définitive, 15 sites de stockage intermédiaire potentiels ont été identifiés par le BRGM (3 sites pour chacune des 5 zones prioritaires) à l'échelle parcellaire. Ils sont répartis de manière à couvrir, dans un rayon de 30 km, l'ensemble du linéaire côtier du département.

Une analyse multi-critère a été réalisée afin de hiérarchiser le potentiel des sites.

L'ensemble des données exploitées a été intégré dans un SIG (Système d'Information Géographique) par l'intermédiaire de l'application MapInfo®. Cet outil permettra de mettre à jour rapidement les données brutes et de réactualiser en conséquence les résultats (délimitation des zones favorables).

En effet, il est important d'insister sur le fait que les résultats présentés ici sont dépendants de paramètres susceptibles d'évoluer dans le temps (habitat, captages AEP, zones environnementales, ...). Par ailleurs, il pourrait apparaître nécessaire de compléter la présente étude par la prise en compte de paramètres complémentaires. Des mises à jour du SIG seront donc indispensables.

Enfin, nous rappelons que certaines données prises en compte dans la présente étude sont le résultat d'inventaires généraux réalisés à l'échelle du département ou de la carte géologique à 1/50 000 (inventaires des cavités souterraines et des mouvements de terrain, épaisseur des formations superficielles, bétoires, etc.). A l'échelle de la parcelle cadastrale, ces données sont indicatives et devront impérativement être complétées par des relevés adaptés.

Sommaire

1.	Cadre de l'étude	9
2.	Méthodologie suivie	11
2.1.	Détermination de la zone d'étude.....	11
2.2.	Présélection des zones favorables.....	11
2.3.	Instruction de 5 zones de recherche prioritaires	13
2.4.	Identification de 15 sites potentiels de stockage intermédiaire	13
3.	Présélection des zones favorables.....	15
3.1.	Analyse des données.....	15
3.1.1.	Accessibilité routière	15
3.1.2.	Proximité des agglomérations	15
3.1.3.	Zones d'intérêt environnemental	15
3.1.4.	Zones de protection sanitaire	16
3.1.5.	Vulnérabilité des eaux souterraines.....	16
3.1.6.	Zones en vallée.....	17
3.1.7.	Zones inondables.....	17
3.1.8.	Sites industriels à risque	17
3.1.9.	Infrastructures diverses	17
3.1.10.	Récapitulatif	17
3.2.	Restitution cartographique	18
4.	Instruction de 5 zones de recherche prioritaires à l'échelle communale	21
4.1.	Délimitation des 5 zones prioritaires.....	21
4.2.	Sélection des communes	21
4.2.1.	Analyse des données	21
4.2.2.	Résultats	24
4.3.	Récapitulatif	25
5.	Détermination des sites de stockage intermédiaire potentiels	27
5.1.	Zone prioritaire A	28
5.2.	Zone prioritaire B	29
5.3.	Zone prioritaire C	30
5.4.	Zone prioritaire D	30
5.5.	Zone prioritaire E	31
6.	Conclusions	33

Liste des illustrations

FIGURES

Fig. 1 - Délimitation de la zone d'étude	12
Fig. 2 - Représentation cartographique de la présélection des zones favorables.....	19
Fig. 3 - Délimitation des 5 zones prioritaires (A, B, C, D et E)	23

TABLEAUX

Tabl. 1 - Synthèse des données utilisées pour la présélection des zones favorables (à l'échelle de la zone d'étude).....	18
Tabl. 2 - Synthèse des données utilisées pour la présélection des zones prioritaires et des groupes de communes sélectionnées	25
Tabl. 3 - Présentation de l'analyse multi-critères réalisée sur les sites sélectionnés ...	28
Tabl. 4 - Résultats de l'analyse multi-critères pour les 3 sites candidats de la zone prioritaire A	29
Tabl. 5 - Résultats de l'analyse multi-critères pour les 3 sites candidats de la zone prioritaire B	29
Tabl. 6 - Résultats de l'analyse multi-critères pour les 3 sites candidats de la zone prioritaire C	30
Tabl. 7 - Résultats de l'analyse multi-critères pour les 3 sites candidats de la zone prioritaire D	30
Tabl. 8 - Résultats de l'analyse multi-critères pour les 3 sites candidats de la zone prioritaire E	31

Liste des annexes

Ann. 1 - Liste des communes déléctionnées pour chacune des 5 zones prioritaires...	35
Ann. 2 - Extraits cartographiques de l'ensemble des données du SIG par zone prioritaire	41
Ann. 3 - Fiches descriptives des 3 sites identifiés pour la zone prioritaire A.....	49
Ann. 4 - Fiches descriptives des 3 sites identifiés pour la zone prioritaire B.....	69
Ann. 5 - Fiches descriptives des 3 sites identifiés pour la zone prioritaire C	89
Ann. 6 - Fiches descriptives des 3 sites identifiés pour la zone prioritaire D	109
Ann. 7 - Fiches descriptives des 3 sites identifiés pour la zone prioritaire E.....	129
Ann. 8 - Cartes de localisation au 1/100 000 des 15 sites potentiels de stockage intermédiaire.....	149

1. Cadre de l'étude

Sous la direction du Préfet de département, les plans POLMAR Terre doivent permettre à chaque département maritime de faire face au risque de pollutions marines, et en particulier les pollutions par les hydrocarbures (circulaire du Premier Ministre du 12 décembre 1997). Un tel plan d'urgence prévoit :

- des mesures de prévention, de préparation à la lutte ;
- des mesures de lutte contre la pollution et de protection des sites en cas de pollution.

En cas de pollution des côtes, les déchets sont d'abord stockés dans l'urgence en dépôts éphémères dits de « hauts de plage », puis transportés et triés sur des sites dits "intermédiaires" avant de regagner les centres de traitement et d'élimination. La durée du stockage intermédiaire peut varier de quelques semaines à 6 mois. Le site est remis en état dès la fin des opérations de collecte sur le littoral.

Dans le cadre de ces actions, à la demande de la Préfecture de Seine-Maritime (SIRACEDPC 76), la DRIRE de Haute-Normandie a sollicité le BRGM dans le but d'identifier des sites potentiels de stockage intermédiaire pour matériaux polluants ou pollués.

En 1980, un inventaire départemental des sites de stockage des déchets de marées noires a été réalisé et avait permis de sélectionner plusieurs sites sur l'ensemble du département. Les critères de sélection des sites potentiellement utilisables ont cependant fortement évolué depuis cette date, et ces sites ne sont pour la plupart plus éligibles.

L'étude menée par le BRGM a pour objectif d'actualiser cet inventaire pour la Seine-Maritime en proposant plusieurs sites adaptés à l'hébergement de stockages intermédiaires.

Le présent rapport présente dans un premier temps la méthodologie suivie par le BRGM, méthodologie qui se décline en trois grandes étapes :

- présélection des zones favorables à l'échelle de la zone d'étude, basée sur des aspects techniques et environnementaux ;
- instruction de 5 zones de recherche prioritaires à l'échelle communale, soit 5 groupes de communes ;
- identification de 15 sites de stockage intermédiaire à l'échelle parcellaire (3 sites par zone prioritaire).

Chacune de ces étapes est ensuite présentée dans le détail, avec une représentation cartographique des résultats. Enfin, la dernière partie de l'étude est consacrée à la description des 15 sites sélectionnés.

L'ensemble des données exploitées lors de l'étude a été intégré à un S.I.G. (Système d'Information Géographique), dont la version numérique (format : tables MapInfo) est fournie sur un CDRom de données joint au présent rapport.

2. Méthodologie suivie

La démarche proposée s'appuie en partie sur les études précédemment menées par le BRGM en Loire-Atlantique et en Languedoc-Roussillon, et a été adaptée aux besoins de la présente étude. La méthodologie a été validée par le comité de pilotage (DRIRE Haute-Normandie, BRGM) lors d'une réunion qui s'est tenue le 6 août 2004.

Les grandes phases de l'étude, correspondant à des échelles de travail différentes (zoom progressif du département à la parcelle), se déclinent de la façon suivante :

- détermination de la zone d'étude ;
- présélection des zones favorables à l'échelle départementale ;
- instruction de 5 zones de recherche prioritaires à l'échelle communale ;
- identification de 15 sites de stockage intermédiaire à l'échelle parcellaire.

L'ensemble des données exploitées et les résultats de l'étude ont été intégrés dans un SIG (Système d'Information Géographique) par l'intermédiaire de l'application MapInfo®. Le SIG est géoréférencé en Lambert II étendu, Méridien de Paris.

2.1. DETERMINATION DE LA ZONE D'ETUDE

La zone de recherche des sites de stockage intermédiaire concerne la bande littorale du département de la Seine-Maritime, avec une pénétration de 5 km au Sud par rapport à l'axe autoroutier A28/A29. Pour le reste, ce sont les frontières du département qui délimitent la zone d'étude (Fig. 1).

La zone d'étude retenue permet ainsi de limiter la recherche à des sites dont la distance aux zones polluées est inférieure à 50 km. Par ailleurs, un accès rapide à l'autoroute est assuré facilitant ainsi l'évacuation des déchets vers les centres de traitement définitif du Havre.

2.2. PRESELECTION DES ZONES FAVORABLES

Les zones incompatibles avec un stockage intermédiaire et/ou celles qui bénéficient d'une protection absolue ont été écartées :

- secteurs isolés des principaux axes routiers ;
- zones de proximité des agglomérations ;
- zones d'intérêt environnemental ;
- zones de protection sanitaire ;
- zones caractérisées par une vulnérabilité des eaux souterraines ;
- zones en vallée ;
- zones inondables ;
- sites industriels à risque ;
- infrastructures diverses.

Le traitement SIG de l'ensemble de ces contraintes permet d'aboutir par élimination à la délimitation des zones favorables à l'hébergement d'un site de stockage intermédiaire (Fig. 2). Ce travail est réalisé à l'échelle du département et d'autres éléments restent à prendre en compte à plus grande échelle.

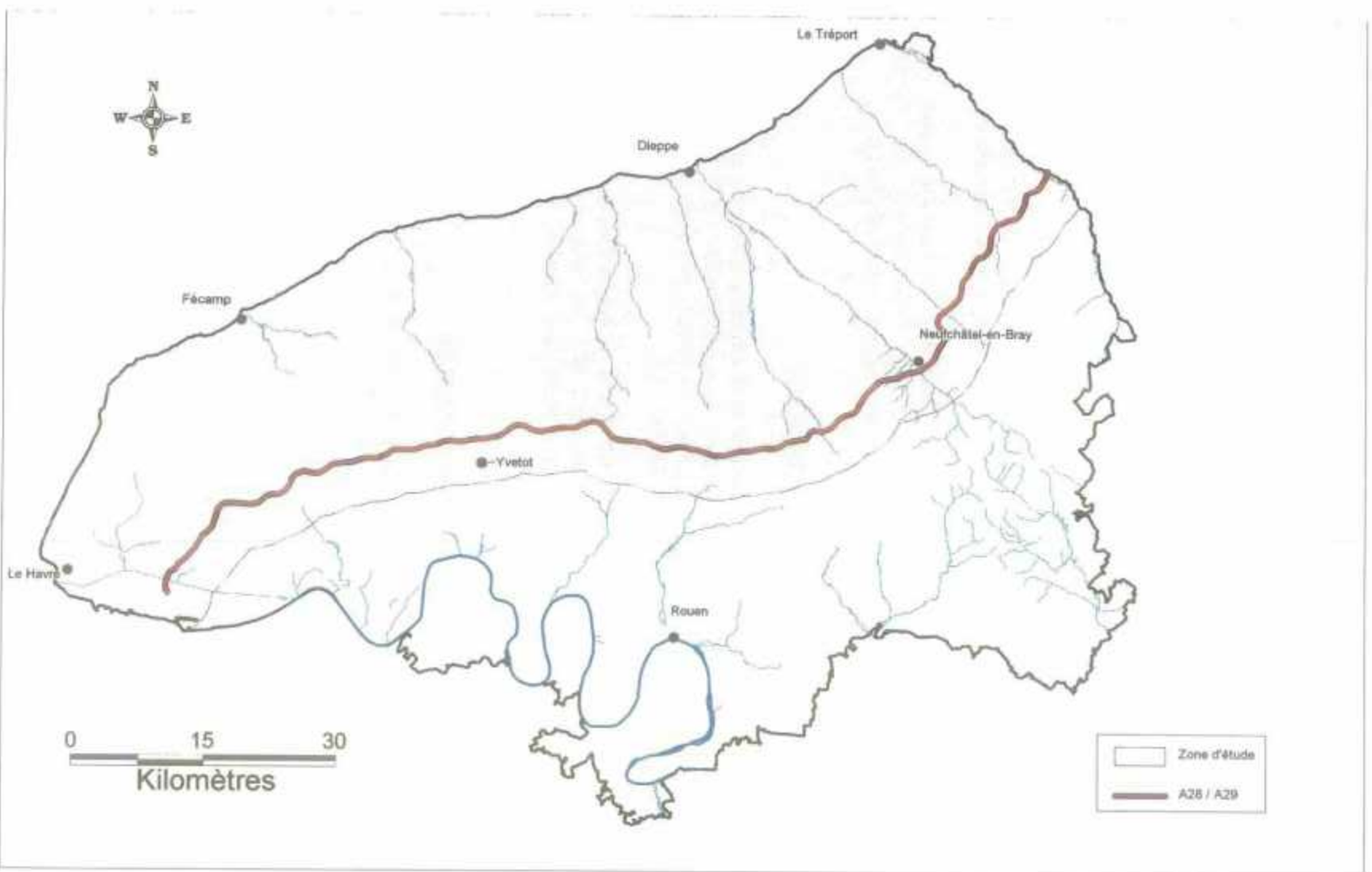


Fig. 1 - Délimitation de la zone d'étude

2.3. INSTRUCTION DE 5 ZONES DE RECHERCHE PRIORITAIRES

A partir de la répartition géographique des zones favorables préalablement définies, 5 grandes zones de recherche ont été instruites.

Pour chacune d'entre elles, les zones favorables ont été affinées après considération des paramètres suivants :

- proximité de l'habitat diffus ;
- zones d'intérêt patrimonial ;
- proximité de points d'infiltration des eaux de surface et points d'alimentation de l'aquifère (bétoires), à partir des cartes géologiques du BRGM à 1/50 000^{ème} ;
- présence de cavités souterraines et de mouvements de terrain d'après les données archivées dans les Bases de Données du Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable (www.bdcavite.net et www.bdmvt.net) ;
- croisement avec des sites potentiels (sites identifiés en 1980, ICPE, anciens sites industriels, carrières, ...).

A ce stade de l'étude, un groupe de communes compatibles avec l'hébergement d'un stockage intermédiaire est donc proposé pour chacune des 5 zones prioritaires.

2.4. IDENTIFICATION DE 15 SITES POTENTIELS DE STOCKAGE INTERMEDIAIRE

Pour chacune des communes identifiées, les plans cadastraux ont été consultés afin d'identifier les parcelles du domaine public situées en zone favorable. Un des principaux critères fixés par le Comité de Pilotage de l'étude (DRIRE Haute-Normandie et SIRACED PC 76) tient au statut public (communes, conseils généraux ou régionaux, établissements publics, etc.) des propriétaires des parcelles sélectionnées.

Ces dernières ont enfin fait l'objet de validations terrain avec étude plus particulière :

- de l'accessibilité immédiate du site ;
- de la proximité des habitations ;
- de la topographie du site ;
- des indices de bétoires ;
- des indices de cavités souterraines et de mouvements de terrain ;
- de l'aptitude du site à un aménagement rapide ;
- de l'intégration du site dans l'environnement proche.

Trois sites sont proposés pour chaque zone prioritaire instruite

3. Présélection des zones favorables

3.1. ANALYSE DES DONNEES

Il est rappelé que toutes les restrictions présentées dans ce paragraphe sont rédhibitoires, aucun autre facteur ne permettra d'éviter l'exclusion des zones concernées.

3.1.1. Accessibilité routière

Les sites de stockage doivent être situés à proximité d'un axe majeur du réseau routier, compatible avec des transports de gros tonnage.

Le tracé des autoroutes, des routes nationales et des principales départementales a été extrait de la base de données cartographiques de l'IGN (BD Cartho). A partir de ce tracé, toutes les zones distantes de plus de 2 km d'un de ces axes principaux ont été délimitées sous MapInfo® et considérées dans le SIG comme des polygones d'exclusion (zone non favorable).

3.1.2. Proximité des agglomérations

La proximité des agglomérations constitue un facteur défavorable à l'implantation d'un stockage intermédiaire : impact environnemental, densité de circulation importante.

Le fichier pris ici en compte résulte d'une extraction de l'entité « Terrain Artificiel » de la base de données Corine Land Cover (IFEN). Une marge de sécurité de 200 m autour de chaque entité présente dans la zone d'étude a ensuite été calculée sous MapInfo®. Ces ensembles ont été définis comme des polygones d'exclusion.

3.1.3. Zones d'intérêt environnemental

Les zones d'intérêt environnemental, dont le choix d'un site de stockage doit respecter les différentes protections, ont été fournies par la DIREN Haute-Normandie sous format numérique (tables MapInfo®), elles regroupent :

- les arrêtés de protection des biotopes ;
- les espaces littoraux à préserver ;
- les forêts de protection ;
- les sites du réseau Natura 2000 (Proposition de Sites d'Intérêt Communautaires) ;
- les parcs naturels régionaux ;
- les Réserves Biologiques Domaniales ;
- les réserves naturelles ;
- les réserves naturelles régionales ;
- les zones importantes pour la conservation des oiseaux (ZICO) ;
- les Zones Naturelles d'intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) de type I et II.

Cette liste a été complétée par la cartographie numérique des couverts forestiers fournie par l'ONF.

Comme dans les cas précédents, toutes les zones correspondantes ont été associées à des polygones d'exclusion sous MapInfo®.

3.1.4. Zones de protection sanitaire

La protection sanitaire concerne :

- les points AEP (Adduction Eau Potable) et leurs périmètres de protection (données numériques transmises par la DDASS de la Seine-Maritime). Les périmètres de protection éloignés et rapprochés ont été fusionnés sur l'ensemble de la zone d'étude et considérés comme des polygones d'exclusion. Pour les AEP dont les périmètres de protection n'ont pas encore été instruits, une enveloppe circulaire d'1 km de rayon a été créée sous MapInfo (tampon) quelque soit le niveau de prélèvement ;
- l'environnement immédiat des cours d'eau : à partir d'une extraction de la base de données cartographiques de l'IGN, toutes les zones distantes de moins de 500 m d'un cours d'eau ont été exclues ;
- les zones humides (lacs, étangs) : extraction des entités « surfaces en eau » de la base de données Corine Land Cover, associées à un périmètre de protection de 500 m (données non exhaustives).

3.1.5. Vulnérabilité des eaux souterraines

Deux critères ont été retenus pour approcher la vulnérabilité de l'aquifère crayeux :

- l'épaisseur des formations superficielles : l'épaisseur minimale requise initialement a été définie à 15 m (ce seuil s'étant avéré trop restrictif pour la moitié Est de la zone d'étude, il a été décidé de fixer l'épaisseur minimale à 5 m pour ce secteur) ;
- la profondeur de la nappe : la profondeur minimale requise a été définie à 10 m par rapport au sol.

Pour chacun de ces critères, il a été procédé à un zonage des épaisseurs par classe de valeurs. Les zones ne répondant pas aux seuils imposés ont ensuite été fusionnées et définies comme polygones d'exclusion (une table MapInfo par critère).

L'épaisseur des formations superficielles varie fortement dans le département (le contact craie / argiles à silex a une allure de « tôle ondulée »), l'interpolation obtenue peut donc s'avérer localement erronée. A ce titre, il est recommandé de réaliser une reconnaissance géologique par plusieurs sondages à la tarière au droit de chaque site avant aménagement.

Par ailleurs, les formations superficielles étant perméables en grand en Haute-Normandie, l'état de la craie est prédominant dans l'analyse de la vulnérabilité des eaux souterraines. On note, en effet, la présence de pertes hydrogéologiques au sein de l'aquifère appelées « bétoires ». Elles sont masquées par la couverture des plateaux, mais engouffrent les eaux de ruissellement vers les réseaux souterrains (karst).

Les deux paramètres proposés à ce stade de l'étude ne sont donc pas suffisants, et il est indispensable à plus grande échelle, notamment lors des validations de terrain, d'inventorier les indices de « bétoires », et d'appréhender les zones où la craie pourrait être préférentiellement altérée (thalwegs, vallées sèches...).

3.1.6. Zones en vallée

Les zones en plateau à faible pente sont les plus aptes à héberger des sites de stockage intermédiaire : aménagements facilités, protection des eaux souterraines, éloignement des cours d'eau,...

A partir du Modèle Numérique de Terrain (MNT, IGN©), la pente a été calculée sur l'ensemble de la zone d'étude à un pas de 400 m, et un zonage par classe de valeur a été déduit sous MapInfo©. Toutes les zones dont la pente est supérieure à 1° ont été associées à des polygones d'exclusion dans le SIG.

3.1.7. Zones inondables

La DDE de la Seine-Maritime a mis à la disposition du BRGM une cartographie numérique des zones inondables, bien entendu exclues des zones favorables.

3.1.8. Sites industriels à risque

La DRIRE Haute-Normandie a fourni au BRGM, sous forme de tables MapInfo©, les périmètres de sécurité associés aux installations industrielles à risque dits « SEVESO » : industries chimiques, raffineries, stockages de produits toxiques ou de gaz liquéfiés susceptibles d'être à l'origine d'incendies ou d'explosions.

Par mesure de sécurité, ces zones ont été considérées comme incompatibles avec le stockage intermédiaire de Matériaux Polluants ou Pollués (MPP) issus d'une marée noire.

3.1.9. Infrastructures diverses

Différents équipements, extraits de la base de données cartographiques de l'IGN©, ont été insérés dans le SIG et rattachés aux zones défavorables :

- cimetières ;
- terrains militaires ;
- aérodrômes.

Le traitement de ces données n'est pas exhaustif à ce stade ; il a, par conséquent, été complété localement à partir des cartes IGN au 1/25 000, après sélection des zones potentielles et avant validation sur le terrain.

3.1.10. Récapitulatif

Le Tabl. 1 regroupe l'ensemble des données exploitées pour aboutir à la présélection des zones favorables au sein de la zone d'étude, ainsi que les organismes « sources » et les traitements SIG associés.

Le présent rapport est accompagné d'un CDRom de données contenant notamment les tables MapInfo correspondant aux différentes zones d'exclusion présentées et la table des zones favorables (synthèse des tables précédentes).

Description des données	Source	Traitement SIG
Données cartographiques de base - Limites de communes - Limite du département 76 - Tracé de l'autoroute A28/A29	MapInfo MapInfo BDCarto IGN©	Sélection de la bande littorale avec une pénétration de 5 km au Sud de l'A29 (buffer MapInfo).
⇒ PHASE 1 : Détermination de la zone d'étude		
Accessibilité - Tracé du réseau routier principal	BDCarto IGN©	Exclusion des zones distantes de plus de 2 km d'un axe principal (buffer MapInfo).
Zones urbanisées	Corine Land Cover (IFEN)	Exclusion des zones urbanisées associées à un périmètre de protection de 200 m (buffer).
Zones d'intérêt environnemental - Arrêté de protection des biotopes - Espaces littoraux à préserver - Forêts de protection - Natura 2000 (PSIC) - Parc Naturel Régional - Réserves Biologiques Domaniales - Réserves Naturelles - Réserves Naturelles Régionales - ZICO - ZNIEFF de type I - ZNIEFF de type II - Forêts	DIREN-HNO DIREN-HNO DIREN-HNO DIREN-HNO DIREN-HNO DIREN-HNO DIREN-HNO DIREN-HNO DIREN-HNO DIREN-HNO DIREN-HNO ONF	Exclusion des polygones créés à partir de la délimitation des zones d'intérêt environnemental.
Zones de Protection Sanitaire - AEP et périmètres de protection - Réseau hydrographique principal - Lacs, étangs...	DDASS 76 BDCarto IGN© Corine Land Cover Corine Land Cover	Exclusion des polygones créés à partir des périmètres de protection éloignés et rapprochés. Création d'un périmètre de 1 km autour des AEP sans périmètre de protection (buffer). Création de périmètres de protection de 500 m autour des cours d'eau et des lacs (polygones d'exclusion).
Vulnérabilité des eaux souterraines - Epaisseur des formations superficielles - Epaisseur de la zone non saturée	BRGM BGRM	Exclusion des zones dont l'épaisseur des formations superficielles est inférieure à 15 m pour la moitié ouest de la zone d'étude et à 5 m pour la moitié est. Exclusion des zones dont la profondeur de la nappe de la craie est inférieure à 10 m.
Zones de vallée	A partir du MNT – IGN ©	Zonage par classe de valeur et exclusion des polygones dont la pente est supérieure à 1 °.
Zones inondables	DDE 76	Exclusion des polygones créés à partir de la délimitation des zones inondables.
Sites industriels à risque	DRIRE-HNO	Création de polygones d'exclusion à partir des périmètres de protection SEVESO.
Equipements divers (cimetières, terrains militaires, aérodromes)	BDCarto IGN©	Exclusion des polygones créés à partir des emprises de chaque équipement.
⇒ PHASE 2 : Présélection des zones favorables		

Tabl. 1 - Synthèse des données utilisées pour la présélection des zones favorables (à l'échelle de la zone d'étude)

3.2. RESTITUTION CARTOGRAPHIQUE

L'ensemble de ces polygones d'exclusion a été synthétisé et regroupé au sein de deux fichiers MapInfo : un pour la moitié Est de la zone d'étude, et un second pour la moitié Ouest. Les zones favorables ont ensuite été déduites après soustraction des zones non compatibles à la zone d'étude (Fig. 2).

Ces fichiers résultats sont fournis dans le CDRom.

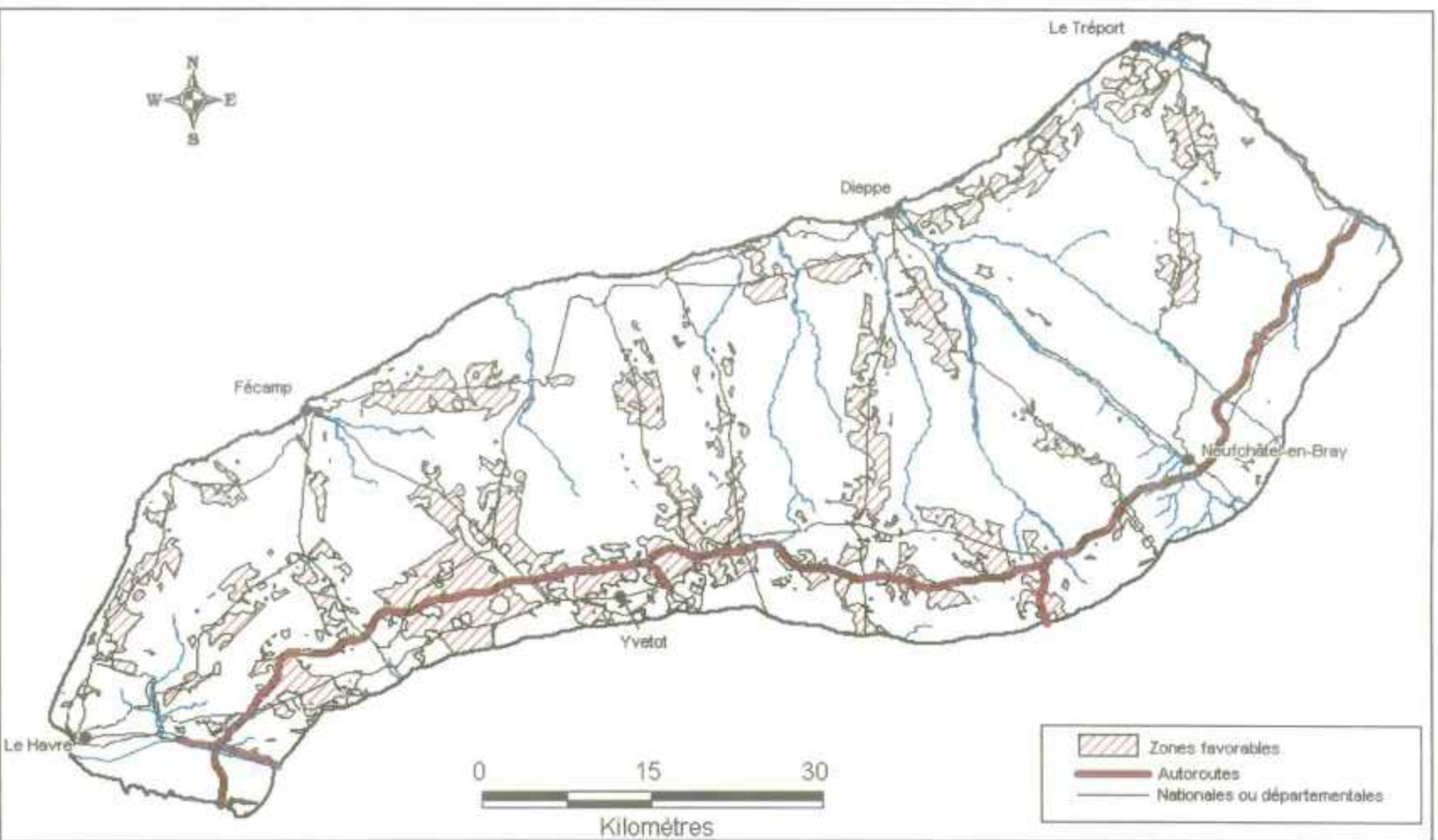


Fig. 2 - Représentation cartographique de la présélection des zones favorables

4. Instruction de 5 zones de recherche prioritaires à l'échelle communale

4.1. DELIMITATION DES 5 ZONES PRIORITAIRES

Dans le but d'instruire 5 zones de recherche prioritaire, la distribution géographique des zones favorables a été étudiée en recoupant les critères suivants :

- répartition par rapport au linéaire côtier et les accès à la côte ;
- proximité du réseau routier principal ;
- superficie des zones favorables.

Les 5 zones prioritaires obtenues et validées par le comité de pilotage sont notées A, B, C, D et E (Fig. 3).

4.2. SELECTION DES COMMUNES

A ce stade de l'étude, des communes doivent être sélectionnées pour chacune des 5 zones prioritaires dans le but de cibler ensuite les enquêtes de terrain.

4.2.1. Analyse des données

Les zones favorables obtenues à l'issue du travail mené à l'échelle du département ont été affinées à partir des paramètres déclinés ci-dessous. De nouvelles zones favorables, plus restreintes, ont ainsi été déduites au niveau des zones prioritaires (Annexe 2, fichiers correspondants fournis dans le CDRom de données).

Habitat diffus :

Toutes les zones favorables définies lors de la phase précédente ont été analysées du point de vue de l'habitat diffus. Pour ce faire, toutes les habitations, non comprises dans les zones urbaines de la base cartographique de Corine Land Cover, ont été pointées sur le scan 1 / 25 000 de l'IGN et associées à des périmètres de protection de 200 m de rayon. De nombreuses parcelles ont ainsi été écartées des zones favorables.

Zones d'intérêt patrimonial :

Ces zones prennent en compte les périmètres de protection de 500 m autour des monuments historiques ainsi que des sites classés et inscrits protégés par les articles L341-1 à L341-22 du code de l'environnement.

Les données relatives aux monuments historiques ont été fournies par la DRAC, et la délimitation des sites inscrits et classés par la DIREN Haute-Normandie.

Cavités souterraines / Mouvements de terrain :

La présence éventuelle de cavités souterraines qui pourraient s'effondrer sous le poids des matériaux stockés entraînerait des risques de pollution du sous-sol. C'est pourquoi cette possibilité constitue un des critères retenus. La sensibilité aux mouvements de terrain d'une zone a été approchée à partir de l'inventaire de la Seine-Maritime finalisé

par le BRGM début 2004 et cofinancé par le MEDD (rapport BRGM RP-52568-FR, mars 2004). Seuls les effondrements, très largement majoritaires, ont été reportés dans le SIG, soit 864 événements au sein de la zone d'étude (données non exhaustives). Les autres mouvements de terrain étaient associés à des contextes topographiques *a priori* exclus du cadre de la présente étude (coulées de boue, glissements et éboulements dans des fortes pentes, érosion de berges de rivières).

En ce qui concerne les cavités souterraines, l'inventaire de la Haute-Normandie est en cours ; aussi, seuls les vides répertoriés sur les cartes géologiques au 1/50 000 ont été pris en compte dans l'étude, soit 35 points (données non exhaustives).

A noter que certaines de ces cavités sont identifiées comme des « bétoires ». La nappe de la craie au droit d'une parcelle caractérisée par la présence d'une « bétoire » présente une forte vulnérabilité vis-à-vis des pollutions de surface.

Il est rappelé que les indices de bétoires, de toute cavité souterraine et mouvement de terrain sont, dans la mesure du possible, à rechercher lors des visites de terrain, en raison du caractère largement peu exhaustif des inventaires des cavités et mouvements de terrain dans leur état actuel.

Croisement avec des sites potentiels :

Dans le but d'utiliser au mieux les opportunités locales, les sites potentiels suivants ont été ajoutés au SIG :

- sites identifiés par l'étude du Ministère de l'Environnement en 1980 ;
- anciennes carrières (exploitation des limons de plateau et d'argiles à silex) répertoriées sur les cartes géologiques au 1/50 000 couvrant la zone d'étude ;
- anciens sites industriels inventoriés par le BRGM dans la base de données BASIAS ;
- Installations Classées fournies par la DRIRE Haute-Normandie : sont repérées par une adresse postale et n'ont donc pu être géoréférencées et incluses au SIG.

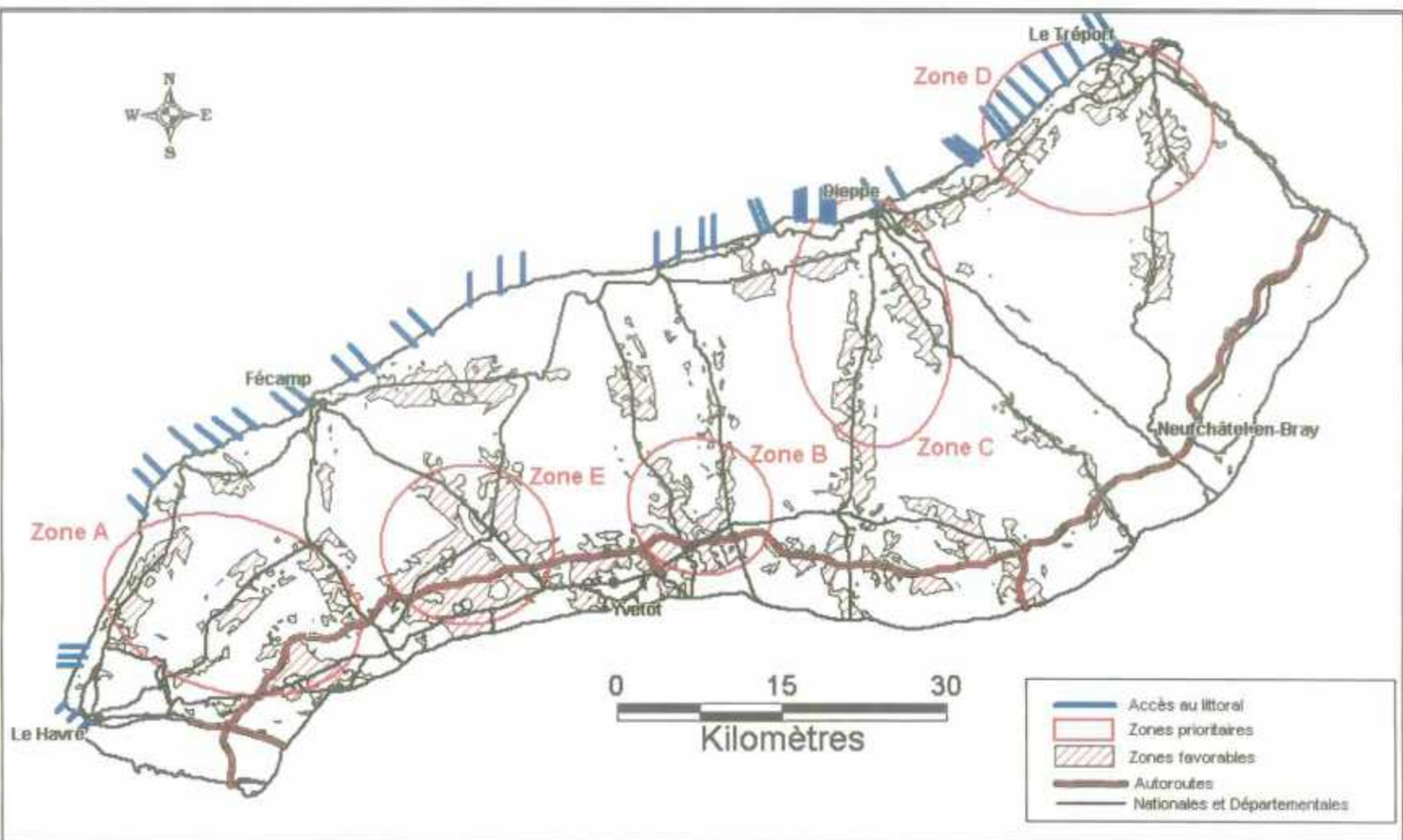


Fig. 3 - Délimitation des 5 zones prioritaires (A, B, C, D et E)

4.2.2. Résultats

A partir du recoupement de l'ensemble des paramètres présentés préalablement, une série de communes a été sélectionnée pour chacune des 5 zones prioritaires en fonction :

- de la proximité des nouvelles zones favorables aux grands axes ;
- de la superficie totale des nouvelles zones favorables sur la commune.

Le nombre de communes sélectionnées se répartit de la façon suivante :

- zone A : 14 communes ;
- zone B : 9 communes ;
- zone C : 14 communes ;
- zone D : 13 communes ;
- zone E : 16 communes.

Des tableaux de synthèse sont présentés en Annexe 1, avec pour chaque commune les renseignements suivants :

- superficie de la commune (km²) ;
- superficie des zones favorables (km²) ;
- nombre d'anciennes carrières ;
- nombre de sites BASIAS ;
- nombre d'ICPE ;
- nombre de sites recensés lors de l'étude de 1980.

Enfin, une carte de l'ensemble des données traitées dans le SIG est représentée pour chacune des 5 zones prioritaires en Annexe 2. Ces documents cartographiques permettent de visualiser, à l'échelle communale, les nouvelles zones favorables après prise en compte de tous les paramètres.

4.3. RECAPITULATIF

Le Tabl. 2 regroupe l'ensemble des données exploitées pour aboutir à la détermination des 5 zones de recherche prioritaires, puis à la sélection des communes retenues pour les visites de terrain.

Comme pour les phases d'étude précédentes, les tables numériques MapInfo sont fournies sur le CDRom de données qui accompagne le présent rapport.

Description des données	Source	Traitement SIG
Distribution géographique des zones favorables - Distribution par rapport au linéaire côtier et aux accès à la côte - Réseau routier principal - Superficie des zones favorables	BRGM + Protection Civile BDCarto IGN© BRGM	Recoupement des 4 tables MapInfo correspondantes (trait de côte, accès, réseau routier, et zones favorables). Couverture de l'ensemble du littoral à partir de rayons d'influence de 30 km.
⇒ PHASE 3 : Détermination de 5 zones prioritaires		
Habitat diffus	Interprétation des cartes IGN© à 1/25 000	Exclusion des périmètres de protection créés à partir des points associés à un buffer de 200 m de rayon.
Zones d'intérêt patrimonial - Monuments historiques - Sites inscrits et classés	DRAC HNO DIREN HNO	Exclusion des périmètres de protection créés à partir des points associés à un buffer de 500 m de rayon.
Cavités souterraines / Mouvements de terrain	BRGM	Exclusion des périmètres de protection créés à partir des points associés à un buffer de 100 m (points extraits des bases de données BRGM).
Croisement avec des sites potentiels - Sites étude 1980 - Anciennes carrières - Sites BASIAS - ICPE	Protection Civile BRGM BRGM DRIRE HNO	Pointage des sites sur fond IGN au 1 / 25 000 ou extraction à partir de la base de données BASIAS du BRGM
⇒ PHASE 4 : Sélection des communes		

Tabl. 2 - Synthèse des données utilisées pour la détermination des zones prioritaires et des groupes de communes sélectionnées

5. Détermination des sites de stockage intermédiaire potentiels

Un des principaux critères fixés tient au statut public (communes, conseils généraux ou régionaux, établissements publics, etc.) des propriétaires des parcelles sélectionnées. Pour chacune des communes retenues, un croisement a été effectué entre les zones favorables (après prise en compte de tous les paramètres discutés précédemment) et les parcelles du domaine public issues des plans cadastraux.

Pour ce faire, ces plans cadastraux ont été consultés dans différents Centres des Impôts Fonciers (CDIF) :

- CDIF du Havre pour la zone prioritaire A ;
- CDIF d'Yvetot pour les zones prioritaires B et E ;
- CDIF de Dieppe pour les zones prioritaires C et D.

Par la suite, pour les parcelles du sélectionnées, des visites de terrain ont été organisées aux dates suivantes :

- 4 octobre 2004 : zone prioritaire B (9 sites visités) ;
- 5, 6 et 7 octobre 2004 : zones prioritaires A (10 sites visités) et E (9 sites visités) ;
- 12 octobre 2004 : zone prioritaire D (6 sites visités) ;
- 13 octobre 2004 : zone prioritaire C (8 sites visités).

Lors des visites de terrain, de nombreux sites se sont révélés incompatibles avec l'hébergement d'un site de stockage intermédiaire. Les principales causes en sont :

- les aménagements existants : bassin de récupération des eaux pluviales, golf, ... ;
- les aménagements futurs (zone artisanale, logements,...) ;
- l'accès très difficile ;
- la présence d'un réseau de canalisations souterraines (gaz, pétrole) ;
- la proximité d'habitations récentes (non indiquées sur les cartes IGN 1/25 000).

Pour chacune des zones prioritaires, 3 sites ont été retenus et ont fait l'objet d'un classement. Les critères pris en compte concernent des éléments pratiques, et non plus les contraintes utilisées lors de la détermination des zones favorables. Le Tabl. 3 présente la grille de lecture de cette analyse multi-critères.

Chacun des sites sélectionnés est présenté dans le détail par l'intermédiaire d'une fiche descriptive reprenant les différentes observations de terrain (Annexes 3 à 7) :

- localisation / accès ;
- usage du site ;
- environnement proche ;
- nature géologique des terrains ;
- topographie / morphologie ;
- indices de cavités souterraines et de mouvements de terrains ;
- aptitude du site à un aménagement pour stockage intermédiaire.

Ces descriptifs sont illustrés par des plans d'accès (échelle : 1/10 000 ou 1/15 000), des plans cadastraux et des photographies.

Critère	Notation		
	xxx	xx	x
Statut de propriété	Publique	Privée, non exploitée (friches)	Privée
Proximité A28/A29	< 10 km	entre 10 et 20 km	> 20 km
Accès	Par voie de circulation accessible par un gros porteur ET aire d'accès déjà aménagée	Par voie de circulation accessible par un gros porteur ET aire d'accès à aménager	Voie d'accès nécessitant des aménagements lourds
Circulation	1 entrée et 1 sortie distinctes ET grande superficie	1 seule entrée / sortie possible ET grande superficie	1 seule entrée / sortie possible ET petite superficie
Aménagement d'une plate-forme ¹	Topographie plane et régulière	Nécessite un façonnage léger	Nécessite un terrassement
Aménagement de bassins de stockage ¹	Creusement possible, présence d'une dépression, de talus OU matériaux disponibles sur place	Creusement non recommandé ET matériaux disponibles sur place	Creusement non recommandé ET absence de matériaux
POS ²	Zones agricoles (Nc)	Zones d'urbanisation (activité) future (Na)	Autres
Intégration	Très peu visible (< 100 m)	La visibilité du site peut être limitée moyennant quelques aménagements simples	Visible à longue distance, et notamment depuis hameaux et bourgs

¹ le site est systématiquement décoté d'un point si des aménagements préalables importants sont nécessaires (déboisement par ex.)

² sur la base des données numérisées fournies par la DDE

Tabl. 3 - Présentation de l'analyse multi-critères réalisée sur les sites sélectionnés

Les 15 sites candidats ont enfin été localisés sur 3 cartes au 1/100 000^{ème} (Annexe 8).

5.1. ZONE PRIORITAIRE A

Les 3 sites sélectionnés sur la zone A (la plus à l'Ouest de la zone d'étude, cf.fig. 3) sont par ordre décroissant de favorabilité (Tabl. 4) :

- **A1 : les parcelles ZK 0011 et ZK 0041 sur la commune d'Etainhus** appartenant à l'Etat par l'intermédiaire de la Société des Autoroutes Paris Normandie (SAPN). Actuellement, le site ne semble pas exploité, il a du être utilisé pendant la réalisation des travaux de l'A29 (matériaux en place).
- **A2 : la parcelle ZB 0036 sur la commune d'Heuqueville** appartenant à la Communauté de Communes du Canton de Criquetot-l'Esneval, est actuellement en pâture.
- **A3 : la parcelle ZK 0035 sur la commune d'Epretot** appartenant à la Communauté de Communes de Saint-Romain-de-Colbosc, est actuellement en pâture (mauvaise qualité).

Site	Statut de propriété	Accès	Proximité A28/A29	Plate-forme	Bassins de stockage	Circulation	POS	Intégration
A1	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XX	XXX
A2	XXX	XX	XX	XX	XXX	XX	XXX	XX
A3	XXX	X	XXX	XX	XXX	XX	XXX	XX

Tabl. 4 - Résultats de l'analyse multi-critères pour les 3 sites candidats de la zone prioritaire A

Le site A1 identifié sur la commune d'Etainhus représente un candidat très intéressant, le POS de la parcelle (en bordure immédiat de l'A29) et les projets d'aménagement sur celle-ci restent cependant à préciser.

5.2. ZONE PRIORITAIRE B

Par ordre décroissant d'intérêt, les 3 sites retenus pour la zone située entre Yvetot et Yerville (Fig. 3) sont :

- **B1 : la parcelle ZH 0061 sur la commune de Grémonville** (lieu-dit : Le Général Hameau) appartenant à l'Etat par l'intermédiaire de la Société des Autoroutes Paris Normandie (SAPN). Le site ne semble pas actuellement exploité, il a peut-être été utilisé pendant la réalisation des travaux de l'A29 (déblai en grande quantité).
- **B2 : la parcelle ZE 0031 sur la commune de Grémonville** (lieu-dit : Bois Tillant) appartenant au Département de la Seine-Maritime. Elle a certainement été utilisée comme aire de stockage pendant les travaux de l'A29.
- **B3 : les parcelles ZD 0017, ZD 0019 et ZD 0020 sur la commune d'Ectot-lès-Baons** appartenant à l'Etat par l'intermédiaire de la Société des Autoroutes Paris Normandie (SAPN). Il s'agit d'un terrain « tampon », en bordure de l'A29 et de la RN29, qui a été en grande partie reboisé à l'issue des travaux autoroutiers.

Site	Statut de propriété	Accès	Proximité A28/A29	Plate-forme	Bassins de stockage	Circulation	POS	Intégration
B1	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	-	XXX
B2	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XX	-	XX
B3	XXX	XX	XXX	XX	XX	XX	XX / XXX	XXX

Tabl. 5 - Résultats de l'analyse multi-critères pour les 3 sites candidats de la zone prioritaire B

Le tableau précédent indique clairement que les 3 sites retenus pour cette zone disposent tous d'un potentiel très intéressant. Encore une fois, le POS reste à préciser pour les parcelles concernées (POS non renseigné pour 2 sites). Pour le site B3, un défrichement préalable sera nécessaire à l'aménagement d'une aire d'accès et éventuellement à l'agrandissement de la superficie de stockage.

5.3. ZONE PRIORITAIRE C

Pour la zone située aux alentours de Dieppe (Fig. 3), les sites retenus sont par ordre décroissant d'intérêt :

- **C1 : la parcelle ZA 0015 sur la commune de La Chapelle-du-Bourgay** appartenant au Syndicat de Communes de Varenne et Scie. Le site héberge une déchetterie communale.
- **C2 : la parcelle ZI 0010 sur la commune de Longueil** appartenant à la commune d'Ouville-la-Rivière. Le site était en culture lors de la visite de terrain.
- **C3 : la parcelle ZD 0016 sur la commune de Crosville-sur-Scie** appartenant à la commune de Crosville-sur-Scie. Le site était en culture lors de la visite de terrain.

Site	Statut de propriété	Accès	Proximité A28/A29	Plate-forme	Bassins de stockage	Circulation	POS	Intégration
C1	XXX	XXX	X	XXX	XX	XX	-	XXX
C2	XXX	XX	X	XXX	X	XXX	XXX	X
C3	XXX	XX	XX	XX	X	XX	-	XX

Tabl. 6 - Résultats de l'analyse multi-critères pour les 3 sites candidats de la zone prioritaire C

Au vu du Tabl. 6, il apparaît que le site le plus favorable est la déchetterie implantée sur la commune de La Chapelle-du-Bourgay ; on peut cependant se demander si la liberté d'aménagement ne sera pas limitée du fait de l'équipement existant.

5.4. ZONE PRIORITAIRE D

Les 3 sites potentiels sélectionnés pour la zone située au Sud du Tréport sont :

- **D1 : la parcelle ZD 0009 sur la commune de Saint-Pierre-en-Val** appartenant à la commune de Saint-Pierre-en-Val. Il s'agit d'un terrain sur lequel la commune dépose des terres de déblai et divers déchets.
- **D2 : la parcelle ZD 0013 sur la commune de Penly** appartenant à la commune de Penly. Le site était en culture lors de la visite de terrain.
- **D3 : la parcelle OB 0349 sur la commune d'Etalondes** appartenant à la SCI de l'ancienne briquetterie (statut ?). Le terrain ne semble pas exploité : non clôturé, herbage de mauvaise qualité.

Site	Statut de propriété	Accès	Proximité A28/A29	Plate-forme	Bassins de stockage	Circulation	POS	Intégration
D1	XXX	XXX	X	XX	XX	XX	XXX	XXX
D2	XXX	XX	X	XXX	X	XXX	XXX	XX
D3	XX	XX	X	XXX	XX	XX	XX	X

Tabl. 7 - Résultats de l'analyse multi-critères pour les 3 sites candidats de la zone prioritaire D

Le statut privé de la parcelle identifiée sur la commune d'Etalondes pénalise ce site, ce dernier ne respecte pas, de plus, un périmètre de sécurité vis-à-vis des habitations de 200 m (proximité de l'ordre de 100 m).

Pour la zone prioritaire D, il est à noter que le croisement entre les zones favorables et les parcelles du domaine public n'a permis de dégager que 5 sites, et seulement deux d'entre eux semblent aptes à héberger un site de stockage intermédiaire.

Pour cette zone, la recherche pourrait être étendue au domaine privé (déjà commencée avec l'identification de D3) dans le but d'obtenir des résultats plus satisfaisants.

5.5. ZONE PRIORITAIRE E

Pour la zone centrée sur Fauville-en-Caux, les 3 sites sélectionnés sont :

- **E1 : la parcelle OA 0271 sur la commune de Fauville-en-Caux** (lieu-dit : Distillerie) appartenant à la Communauté de Communes de Cœur de Caux. Actuellement, le site n'est pas utilisé, mais d'après des témoignages recueillis lors de la visite, il pourrait faire l'objet d'une extension de la déchetterie voisine.
- **E2 : la parcelle ZD 0002 sur la commune Fauville-en-Caux** (lieu-dit : Ancien Moulin) appartenant à la commune de Fauville-en-Caux. Le site est en friche et devait faire l'objet par le passé d'une exploitation des limons de plateau.
- **E3 : la parcelle ZB 0024 sur la commune de Foucart** appartenant à l'Etat par l'intermédiaire de la Société des Autoroutes Paris Normandie (SAPN). Il s'agit d'un terrain « tampon », en bordure de l'A29, qui a été reboisé à l'issue des travaux autoroutiers.

Site	Statut de propriété	Accès	Proximité A28/A29	Plate-forme	Bassins de stockage	Circulation	POS	Intégration
E1	XXX	XXX	XXX	XXX	XXX	XX	XX / XXX	XX
E2	XXX	X	XXX	XX	XXX	XX	XXX	XXX
E3	XXX	XX	XXX	XX	XX	XX	-	XX

Tabl. 8 - Résultats de l'analyse multi-critères pour les 3 sites candidats de la zone prioritaire E

Les 3 sites identifiés possèdent des potentiels satisfaisants. En revanche, le chemin d'accès (300 m) à la parcelle ZD 0002 (E2) n'est pas praticable par un gros porteur et pénalise donc cette dernière. Il est également à noter que le site E3 nécessitera un défrichement préalable à tout aménagement.

6. Conclusions

Cette étude a permis de développer une méthodologie de travail cohérente. Les axes méthodologiques proposés et validés par le Comité de Pilotage (DRIRE HNO, SIRACED PC 76) permettent de justifier la sélection des sites d'un point de vue technique. A terme, cette démarche pourrait être reprise dans le cadre d'une future actualisation (mise en œuvre d'un SIG - Système d'Information Géographique) et, au besoin être transposée aisément à d'autres secteurs du département.

Les grandes étapes de l'étude, correspondant à des échelles de travail différentes (zoom progressif du département à la parcelle), ont été déclinées de la façon suivante :

- détermination de la zone d'étude ;
- présélection des zones favorables à l'échelle départementale ;
- instruction de 5 zones de recherche prioritaires à l'échelle communale ;
- identification de 15 sites de stockage intermédiaires à l'échelle parcellaire répartis de manière à couvrir, dans un rayon de 30 km, l'ensemble du linéaire côtier du département ;
- description détaillée de chacun des sites ;
- contrôles de terrain ;
- hiérarchisation des sites (analyse multicritères).

L'actualisation périodique de cette étude est nécessaire, les résultats présentés ici dépendant de paramètres susceptibles d'évoluer dans le temps (habitat, captages AEP, zones environnementales, zonation des POS/PLU, etc.). Des mises à jour des données et du SIG seront donc indispensables.

Les paramètres concernant les « bétoires », les cavités souterraines et les mouvements de terrain utilisés dans cette étude reposent sur des données d'inventaires en cours et non exhaustifs. Il est par conséquent indispensable de préciser davantage ces paramètres avant d'utiliser un des sites potentiels identifiés.

D'autre part, comme on l'a vu, l'épaisseur des formations superficielles varie fortement et rapidement ; l'estimation réalisée dans le cadre de la présente étude peut donc s'avérer localement erronée. A ce titre, il est recommandé de réaliser une reconnaissance géologique par plusieurs sondages à la tarière au droit de chaque site avant aménagement.

En Haute-Normandie, ces formations superficielles, quelque soit leur épaisseur, ne sont jamais suffisamment imperméables pour les besoins de stockage projetés. Il est impératif de veiller à réaliser une barrière étanche pour se prémunir de tout problème de pollution, en particulier des eaux souterraines.

Annexe 1

Liste des communes sélectionnées pour chacune des 5 zones prioritaires

*Localisation de sites potentiels de stockage intermédiaire de matériaux polluants
dans le cadre du Plan POLMAR Terre du département de la Seine-Maritime*

ZONE PRIORITAIRE A							
Commune	Code postal	Superficie (km ²)	Superficie des zones favorables (km ²)	Carrières recensées	Sites BASIAS	Sites 1980	ICPE
Saint-Sauveur-d'Emalleville	76 650	7.502	0.621	1	0	0	0
Saint-Romain-de-Colbosc	76 647	11.670	2.239	2	8	0	1
Cauville	76 167	11.280	2.098	1	1	0	0
Montivilliers	76 447	19.02	1.219	0	11	0	0
Etainhus	76 250	8.311	0.732	0	1	0	0
Saint-Aubin-Routot	76 563	6.792	1.153	0	0	0	0
Vergetot	76 734	4.283	0.547	0	0	0	0
Angerville l'Orcher	76 014	9.913	0.806	0	0	0	0
Saint-Martin du Manoir	76 616	5.214	1.427	0	0	0	0
Gommerville	76 303	7.472	6.290	0	1	0	0
Epretot	76 239	6.873	0.610	0	1	0	0
Saint-Jouin-Bruneval	76 595	19.86	1.678	2	0	0	0
Heuqueville	76 361	5.106	0.616	2	1	0	0
Octeville-sur-Mer	76 481	20.85	1.438	1	9	0	1

ZONE PRIORITAIRE B							
Commune	Code postal	Superficie (km ²)	Superficie des zones favorables (km ²)	Carrières recensées	Sites BASIAS	Sites 1980	ICPE
Ouville l'Abbaye	76 491	7.410	0.525	0	0	0	0
Criquetot-sur-Ouville	76 198	5.877	1.748	1	0	0	0
Boudeville	76 129	4.638	0.863	0	0	0	0
Amfreville-les-Champs	76 006	4.590	1.527	3	0	0	0
Yerville	76 752	10.450	3.300	0	5	0	5
Lindebeuf	76 387	4.555	0.718	0	0	0	0
Gremonville	76 325	8.274	3.113	0	1	0	0
Vibeuf	76 737	8.604	1.007	0	1	0	0
Ectot-les-Baons	76 228	5.046	2.496	0	0	0	0

*Localisation de sites potentiels de stockage intermédiaire de matériaux polluants
dans le cadre du Plan POLMAR Terre du département de la Seine-Maritime*

ZONE PRIORITAIRE C							
Commune	Code postal	Superficie (km²)	Superficie des zones favorables (km²)	Carrières recensées	Sites BASIAS	Sites 1980	ICPE
Arques-la-Bataille	76 026	14.77	1.661	2	7	0	3
Offranville	76 482	17.23	4.853	0	9	0	8
Le Bois Robert	76 112	5.00	0.935	0	0	0	0
Omonville	76 485	2.859	1.369	0	1	0	0
Ouville-la-Rivière	76 492	6.541	1.908	3	1	0	0
Tourville-sur-Arques	76 707	5.999	0.897	0	3	0	0
Lamberville	76 379	7.152	1.712	0	0	0	0
Varengueville-sur-Mer	76 720	10.80	0.729	0	0	0	0
Crosville-sur-Scie	76 205	3.458	1.369	0	0	0	1
Longueil	76 395	11.67	2.925	0	1	0	2
Aubermesnil-Beaumais	76 030	4.922	2.486	0	0	0	0
Manehouville	76 405	4.329	0.654	0	0	0	0
Beauval-en-Caux	76 063	15.28	3.428	0	0	0	0
La Chapelle-du-Bourgay	76 170	3.058	1.034	0	0	0	1

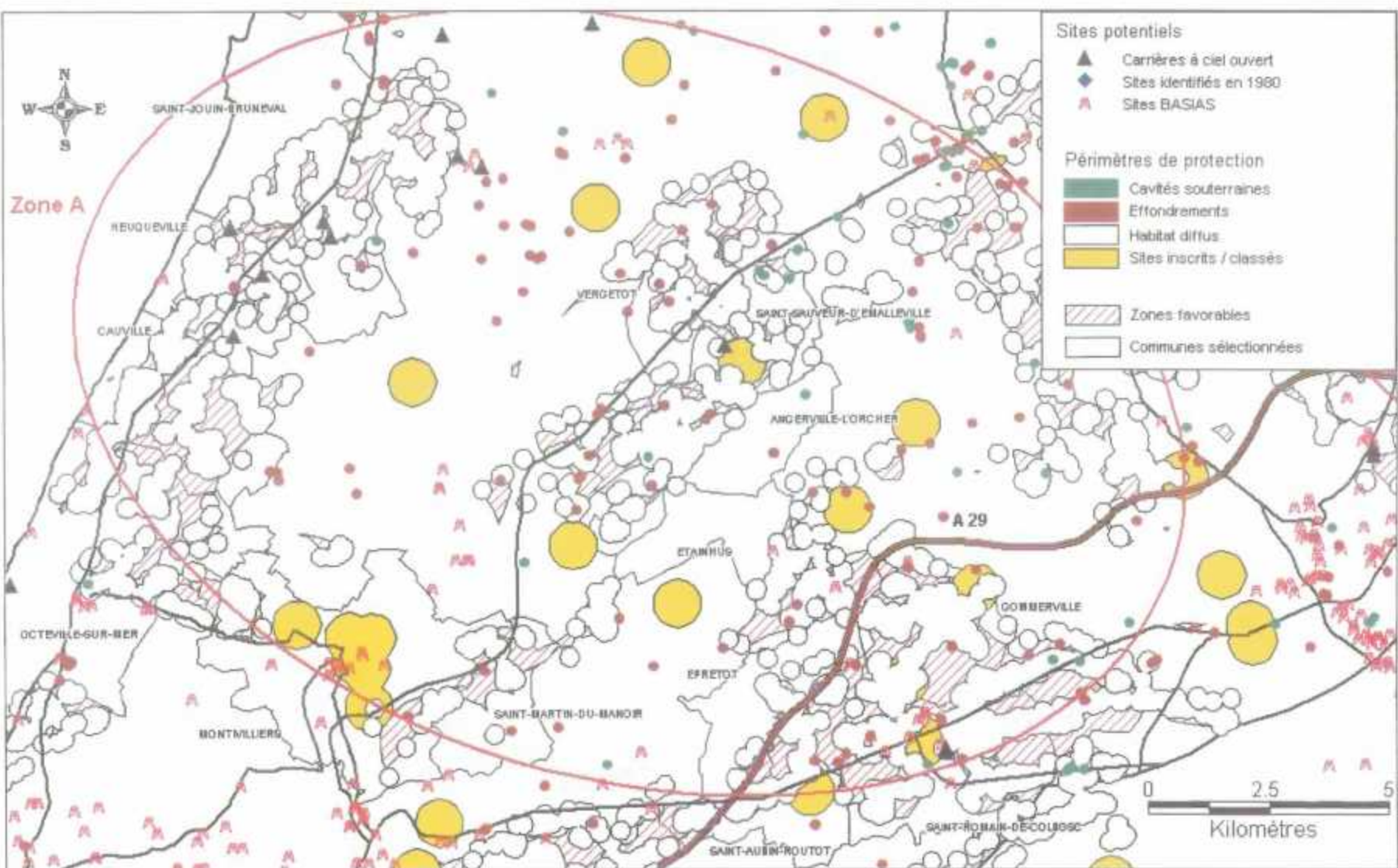
ZONE PRIORITAIRE D							
Commune	Code postal	Superficie (km²)	Superficie des zones favorables (km²)	Carrières recensées	Sites BASIAS	Sites 1980	ICPE
Flocques	76 266	4.909	2.652	0	2	0	2
Tocqueville-sur-Eu	76 696	3.648	1.377	0	0	0	0
Monchy-sur-Eu	76 442	9.042	3.118	0	0	0	0
Penly	76 496	4.729	1.400	0	0	0	1
Biville-sur-mer	76 098	5.388	2.151	0	0	0	0
Le Mesnil-Reaume	76 435	5.479	2.168	0	1	0	1
Criel-sur-Mer	76 192	21.18	3.886	0	7	0	3
Etalondes	76 252	4.588	1.608	2	4	1	3
Saint-Pierre-en-Val	76 638	7.618	2.445	0	0	0	1
Saint-Martin-en-Campagne	76 618	7.010	2.256	0	2	0	0
Baromesnil	76 058	8.015	2.908	0	1	0	1
Assigny	76 027	5.980	2.303	0	0	0	1
Brunville	76 145	3.935	1.318	0	0	0	0

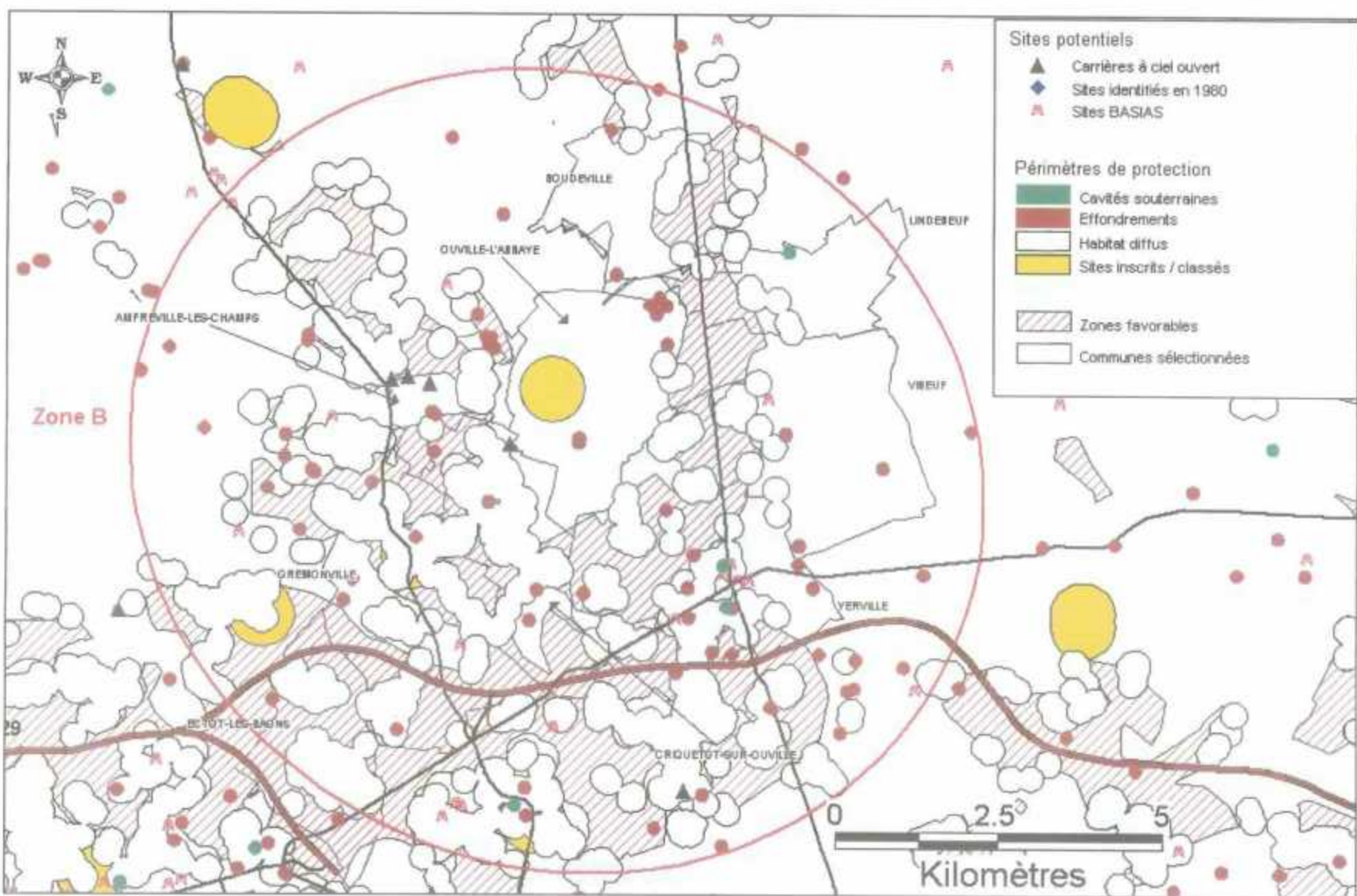
*Localisation de sites potentiels de stockage intermédiaire de matériaux polluants
dans le cadre du Plan POLMAR Terre du département de la Seine-Maritime*

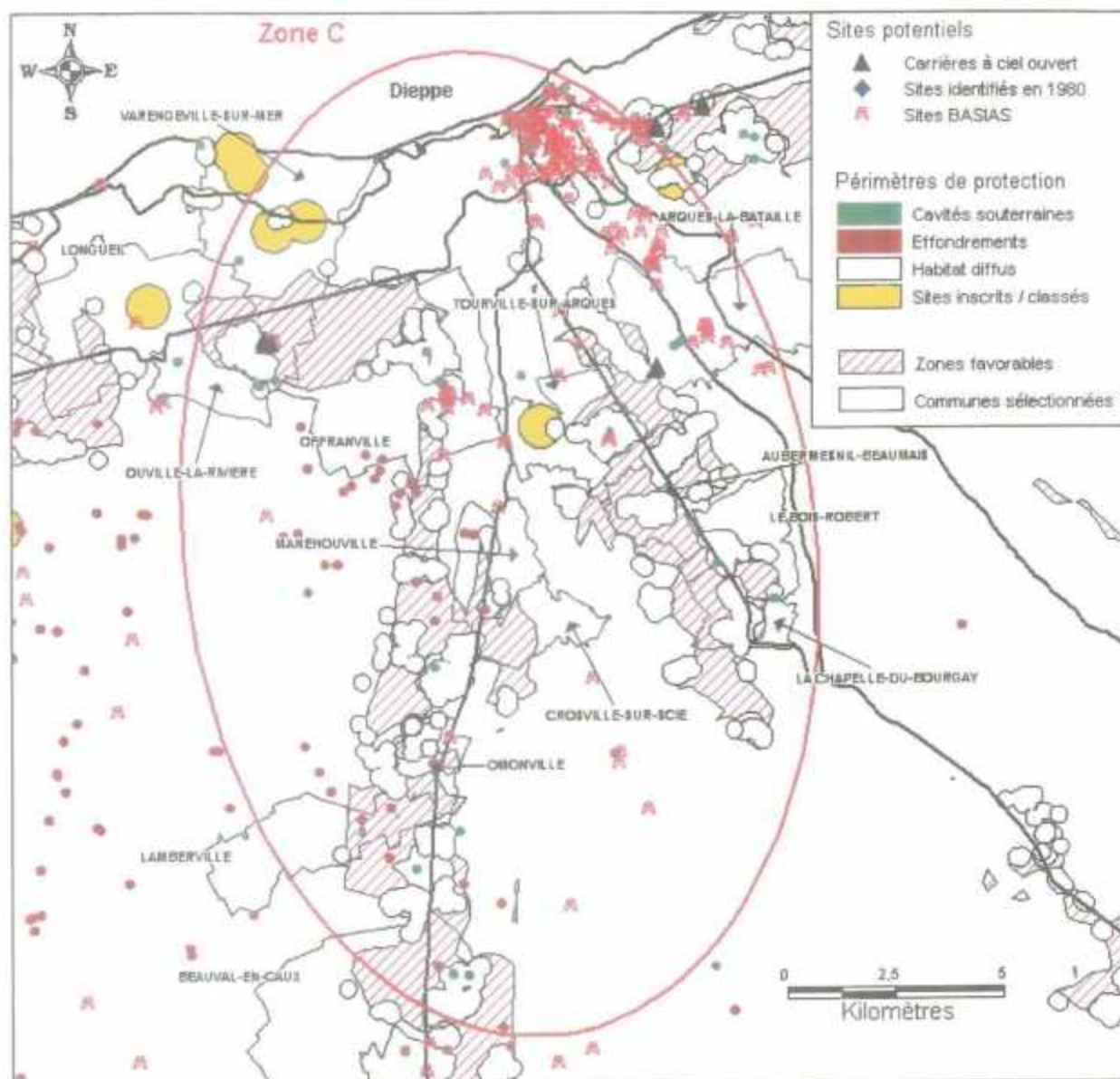
ZONE PRIORITAIRE E							
Commune	Code postal	Superficie (km²)	Superficie des zones favorables (km²)	Carrières recensées	Sites BASIAS	Sites 1980	ICPE
Normanville	76 470	9.192	2.303	0	0	0	0
Fauville-en-Caux	76 258	8.236	2.939	2	9	0	0
Cleville	76 181	5.459	1.536	0	1	0	0
Bermonville	76 080	7.471	2.618	0	0	0	0
Auzouville-Auberbosc	76 044	6.137	3.205	0	0	0	0
Raffetot	76 518	6.998	3.434	0	0	0	1
Beuzeville-la-Guerard	76 091	6.440	1.718	0	0	0	0
Ypreville-Biville	76 755	10.240		0	0	0	0
Ste-Marguerite-sur-Fauville	76 607	3.269	1.252	0	0	0	0
Rouville	76 543	9.709	3.002	0	0	0	0
Ricarville	76 525	4.164	0.753	0	0	0	0
Ecretteville-les-Baons	76 225	9.306	2.613	0	1	0	0
Bolleville	76 115	9.834	3.748	0	0	0	0
Yebleron	76 751	10.220	3.112	0	3	0	0
Foucart	76 279	4.183	1.588	0	0	0	0
Hattenville	76 342	9.149	2.078	0	0	0	0

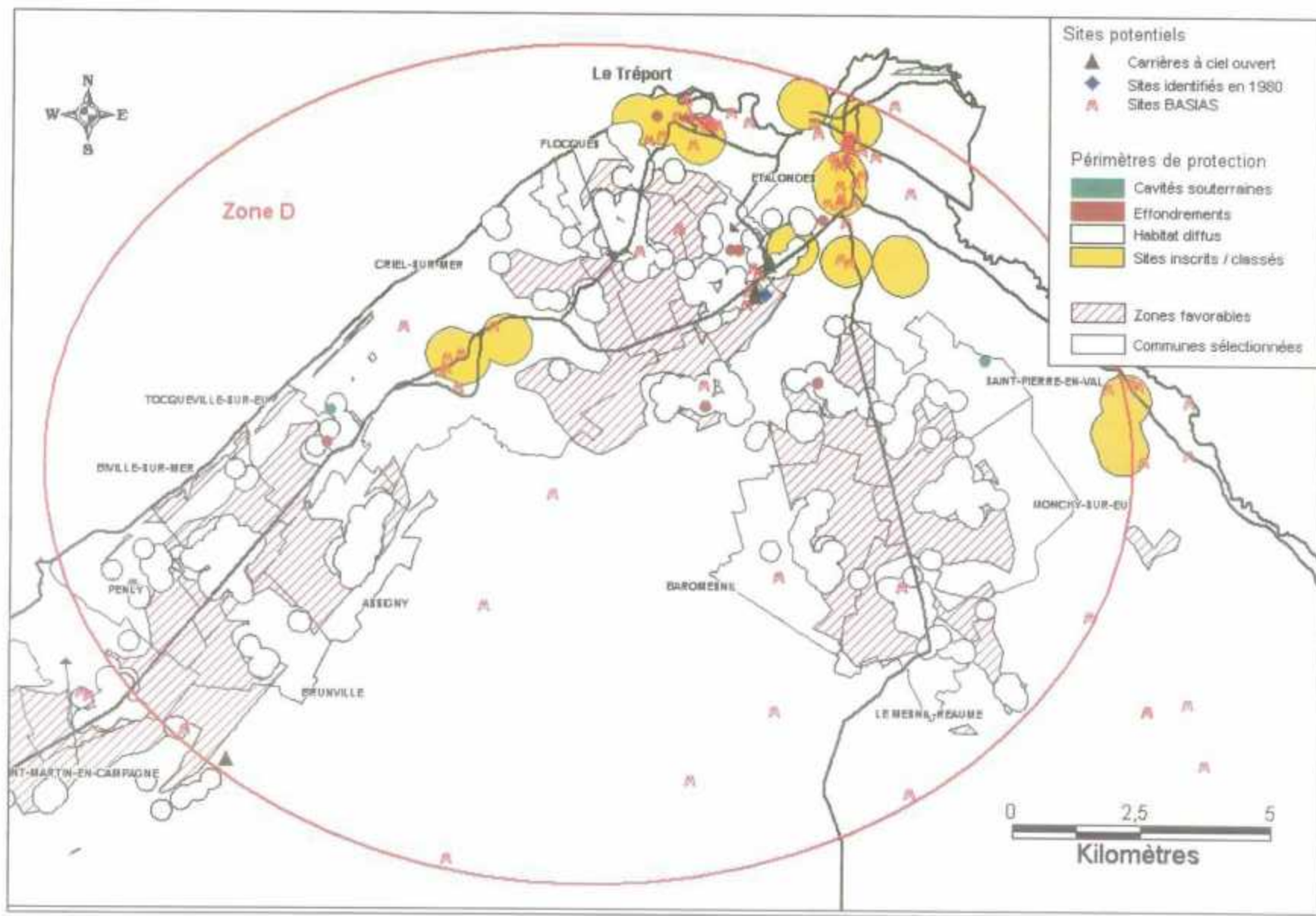
Annexe 2

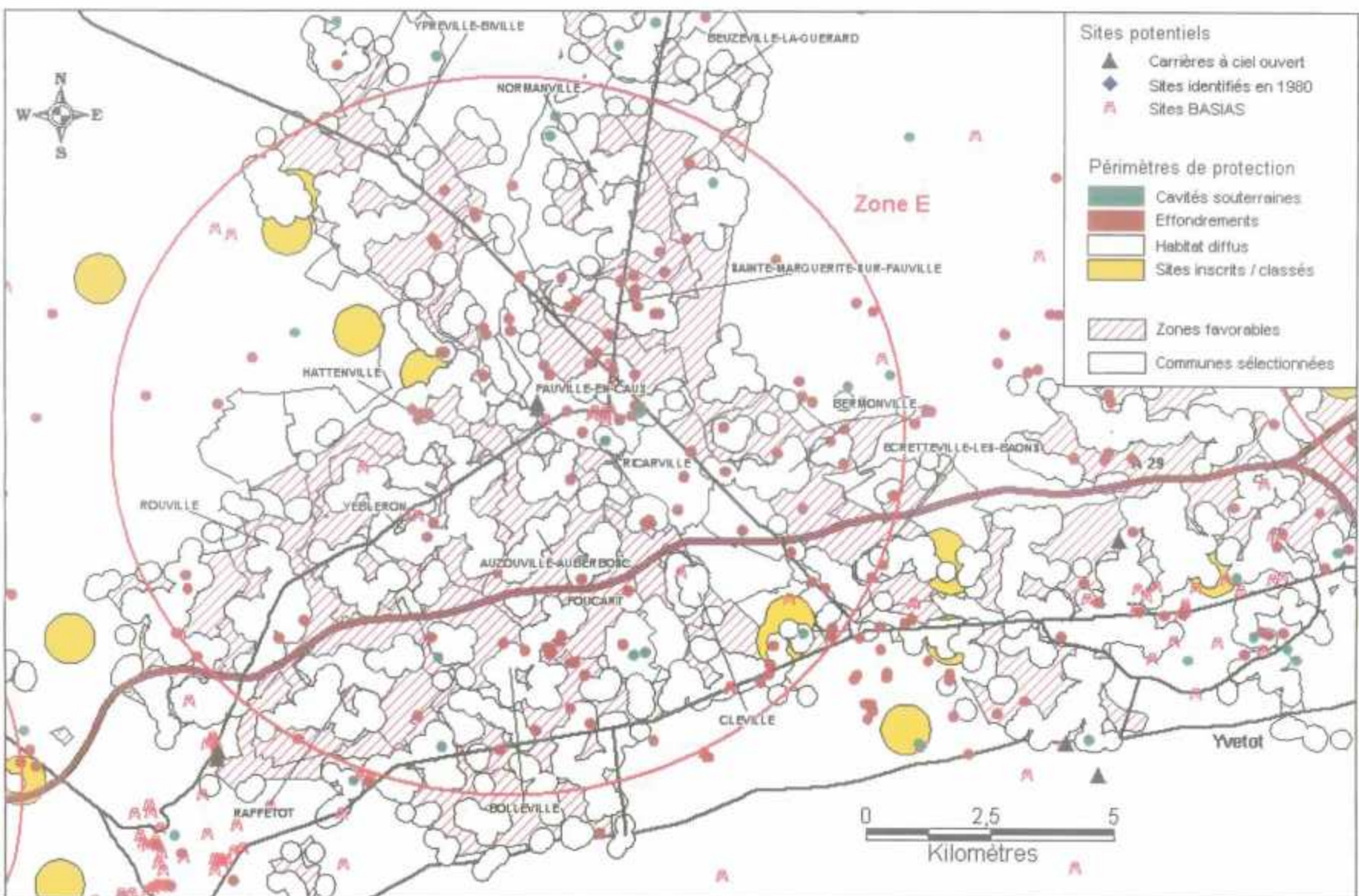
Présentation cartographique de l'ensemble des données du SIG par zone prioritaire











Annexe 3

Fiches descriptives des 3 sites identifiés pour la zone prioritaire A

SITES DE STOCKAGE INTERMEDIAIRE des Matériaux Pollués ou Polluants

FICHE DESCRIPTIVE

SITE A1

1 - Département

Seine-Maritime (76)

2 - Commune

Etainhus

3 - Coordonnées (Lambert II étendu)

X : 455 566 m

Y : 2 509 542 m

Z : 115 m NGF

4 - Lieu-dit

Le Mirlibut

5 - Facilités d'accès (rattachement au réseau routier, national ou départemental), caractéristiques des voies d'accès (largeur, nature du revêtement, résistance aux gros porteurs...)

A partir de la RD 31 et/ou de la RD 39, le site est accessible par une route goudronnée, longeant l'A29 et menant à l'entreprise TCX (route de service ?, cf. itinéraire fléché sur le plan de situation).

Une voie de circulation goudronnée traverse le site.

Distance à l'autoroute A29 : 2.5 km (Péage de St-Romain de Colbosc)

6 - Surface de stockage utile

Surface de la parcelle : 22 606 m² (issue de l'extrait cadastral)

Surface utile : 11 300 m²

7 - Volume présumé de stockage

22 600 m³

8 - Propriétaire

Etat par la Société des Autoroutes Paris-Normandie.

9 - Occupation actuelle et prévue du site (POS)

Le site a du être utilisé pendant les travaux de l'A29 : une partie est en friche, et des volumes importants de granulats sont encore présents.

POS du 07/12/95 : Zone NAY (données numérisées fournies par la DDE).

10 - Géologie du site :

D'après la carte géologique de Montivilliers (Ech : 1/50 000) et les forages de la Banque de Données du Sous-Sol du BRGM (BSS) n° 00748X0035 (100 m au S), et n° 00748X0059 (350 m à l'E).

10.1 - nature des terrains

Limons des plateaux et Argiles à silex sur Craie blanche à silex du Sénonien inférieur.

10.2 - épaisseur, homogénéité

Epaisseur des formations superficielles de l'ordre comprise entre 20 et 25 m.

11 - Hydrogéologie du site :

11.1 - situation par rapport aux captages d'eau

Respect des périmètres de protection.

11.2 - situation par rapport aux nappes souterraines (définition de la nappe captée, nature du réservoir, vulnérabilité à la pollution)

Nappe libre de l'aquifère crayeux (profondeur supérieure à 50 m).

Aucun indice de bétouille n'a été relevé lors de la visite du site, mais l'examen est à approfondir après nettoyage du site.

11.3 - importance des écoulements superficiels

Faible.

L'aquifère crayeux est vulnérable sur l'ensemble du département (formations superficielles perméables et pertes hydrogéologiques au sein de la craie masquées sous les couvertures de plateaux), aussi une attention tout particulière devra systématiquement être portée à l'imperméabilisation des bassins de stockage et à la récupération des eaux de lessivage. Des études préalables sont également nécessaires avant l'exploitation d'un site : réalisation de sondages de reconnaissance, étude de perméabilité, ...

12 - Environnement :

12.1 - naturel

Site situé en plateau.

12.2 - agricole

Terres cultivées dans l'environnement immédiat.

12.3 - urbain

Respecte une distance de sécurité de 200 m par rapport aux habitations.

En bordure Ouest du site, est implantée l'usine TCX Multimodal Logistic.

A l'Est, le site est limité par l'A29.

12.4 - situation par rapport aux rivières et plans d'eau

Respecte une distance de sécurité de 500 m.

13 - Aptitudes du site

13.1 - au façonnage (génie civil)

La topographie générale du site est plane.

13.2 - au contournement par les écoulements de surface

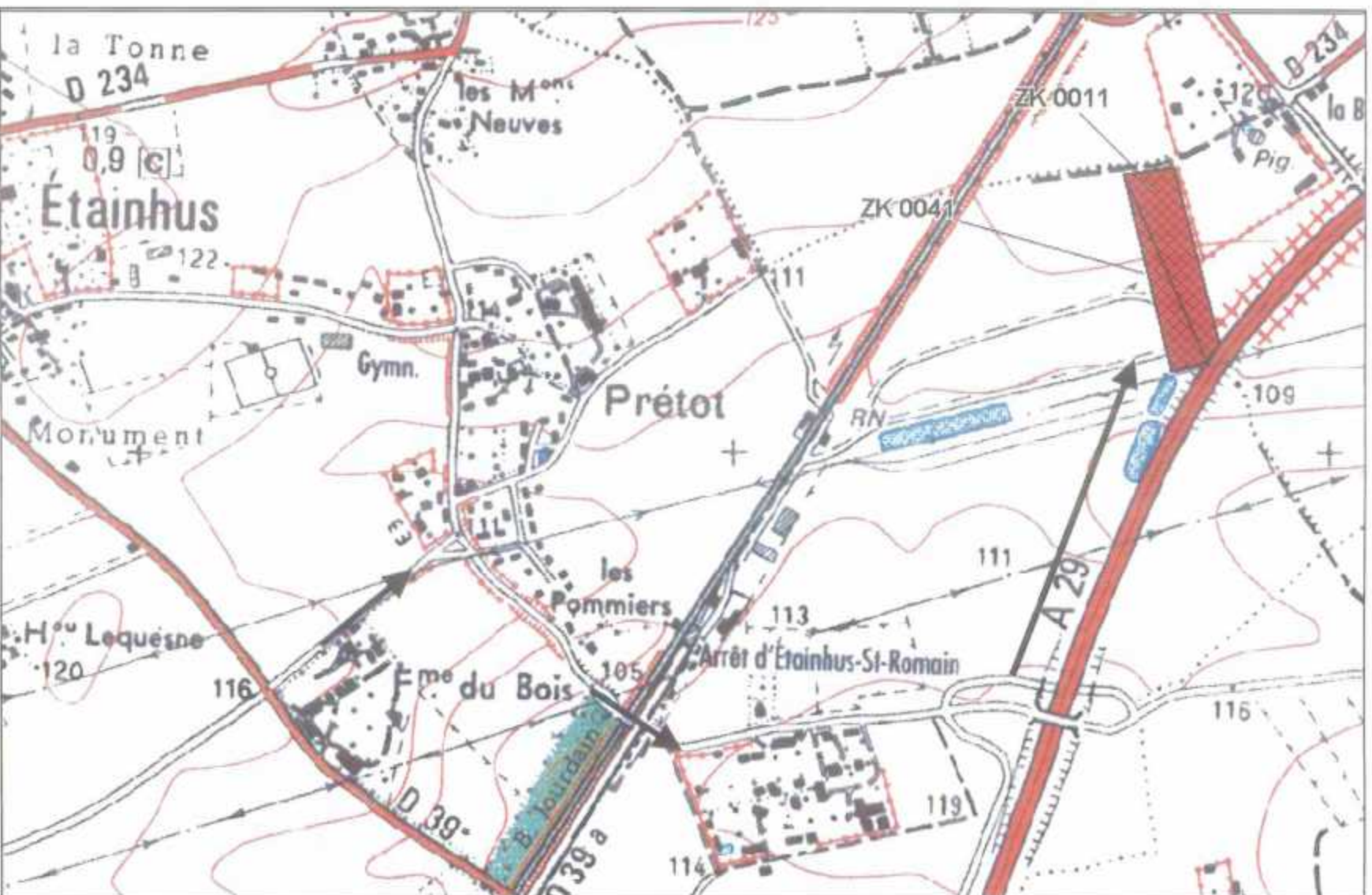
Bonne.

13.3 - conditions d'aménagement des zones de stockage (creusement, merlons, merlons avec apport extérieur de matériaux)

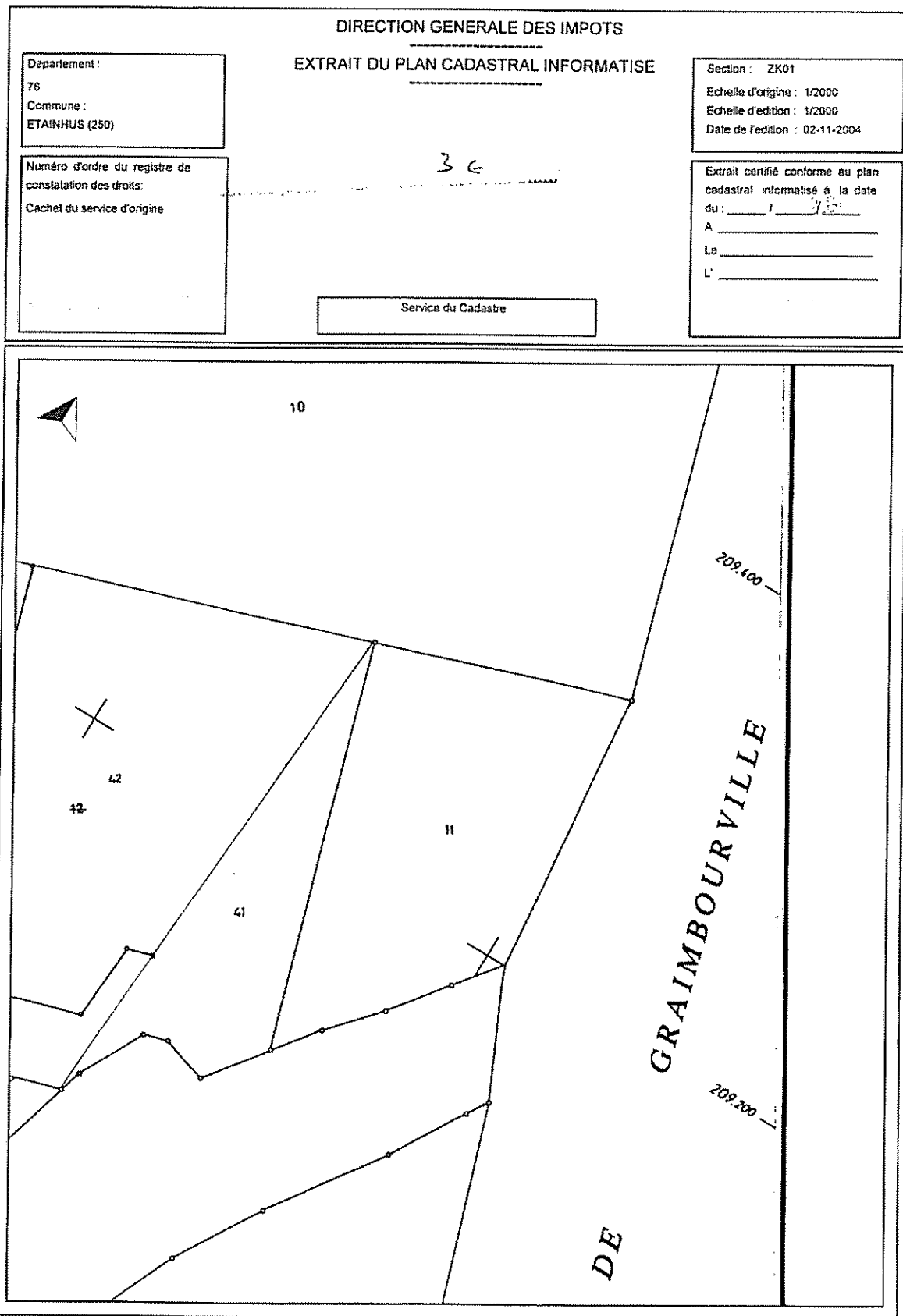
Bonne aptitude à la réalisation d'une plate-forme.

Bonne aptitude à la réalisation de bassins (excavation possible, présence de talus au Nord du site).

Des matériaux sont disponibles sur le site : granulats, terres de déblais.



14 - Plan de situation au 1/10 000 issu de la carte topographique à 1/25 000 Saint-Romain-de-Colbosc 1810 O, ©IGN



15 – Document établi à partir du plan cadastral : parcelles ZK 0011 et ZK 0041 (échelle non conservée)

16 – Photographies



Prise de vue N-S
(depuis le centre du
site) : aperçu du
portail d'accès (voiture
blanche) et de l'usine
TCX.



Prise de vue S-N
(depuis le centre du
site) : aperçu des tas de
granulats.



Prise de vue E-O (depuis le centre du site) : aperçu des terres de déblais.

SITES DE STOCKAGE INTERMEDIAIRE des Matériaux Pollués ou Polluants

FICHE DESCRIPTIVE

SITE A2

1 - Département

Seine-Maritime (76)

2 - Commune

Heuqueville

3 - Coordonnées (Lambert II étendu)

X : 442 719 m

Y : 2 516 373 m

Z : 100 m NGF

4 - Lieu-dit

Les Grandes Fosses

5 - Facilités d'accès (rattachement au réseau routier, national ou départemental), caractéristiques des voies d'accès (largeur, nature du revêtement, résistance aux gros porteurs...)

Le site est directement accessible par la RD 111 (parcelle en bordure de route).

La parcelle ne peut en revanche être contournée.

Distance à l'entrée Nord du Havre : 15 km

6 - Surface de stockage utile

Surface de la parcelle : 26 275 m² (issue de l'extrait cadastral)

Surface utile : 14 000 m²

7 - Volume présumé de stockage

28 000 m³

8 - Propriétaire

Communauté de Communes du Canton de Criquetot-l'Esneval

9 - Occupation actuelle et prévue du site (POS)

Le site est actuellement en pâture. En bordure de route, un bassin d'eaux pluviales a été aménagé, il semble récupérer les eaux de ruissellements de la route départementale (à sec lors de la visite).

POS du 13/08/1998 : Zone NC (données numérisées fournies par la DDE).

10 - Géologie du site :

D'après la carte géologique de Montivilliers (Ech : 1/50 000) et les forages de la Banque de Données du Sous-Sol du BRGM (BSS) n° 00742X0122 (1 km au NE, en amont topographique) et n° 00742X0008 (en aval topographique).

10.1 - nature des terrains

Limons des plateaux et Argiles à silex sur Craie blanche à silex du Séno-Turonien.

10.2 - épaisseur, homogénéité

Epaisseur des formations superficielles comprise entre 25 et 30 m.

11 - Hydrogéologie du site :

11.1 - situation par rapport aux captages d'eau

Respect des périmètres de protection.

11.2 - situation par rapport aux nappes souterraines (définition de la nappe captée, nature du réservoir, vulnérabilité à la pollution)

Nappe libre de l'aquifère crayeux (profondeur de l'ordre de 40 m).

Aucun indice de bétroie n'a été relevé depuis l'extérieur du site, mais l'examen est à approfondir.

11.3 - importance des écoulements superficiels

Faible.

L'aquifère crayeux est vulnérable sur l'ensemble du département (formations superficielles perméables et pertes hydrogéologiques au sein de la craie masquées sous les couvertures de plateaux), aussi une attention tout particulière devra systématiquement être portée à l'imperméabilisation des bassins de stockage et à la récupération des eaux de lessivage. Des études préalables sont également nécessaires avant l'exploitation d'un site : réalisation de sondages de reconnaissance, étude de perméabilité, ...

12 - Environnement :

12.1 - naturel

Site situé en plateau.

12.2 - agricole

Terres cultivées dans l'environnement immédiat (limites N et E) + Serres au Sud.

12.3 - urbain

Respecte une distance de sécurité de 200 m par rapport aux habitations.

Site en bordure de la RD 111.

12.4 - situation par rapport aux rivières et plans d'eau

Respecte une distance de sécurité de 500 m.

13 - Aptitudes du site

13.1 - au façonnage (génie civil)

La topographie du site est irrégulière et avec un pendage général vers l'Ouest.

En bordure de route, présence d'un bassin d'eaux pluviales (dépression enherbée).

13.2 - au contournement par les écoulements de surface

Bonne.

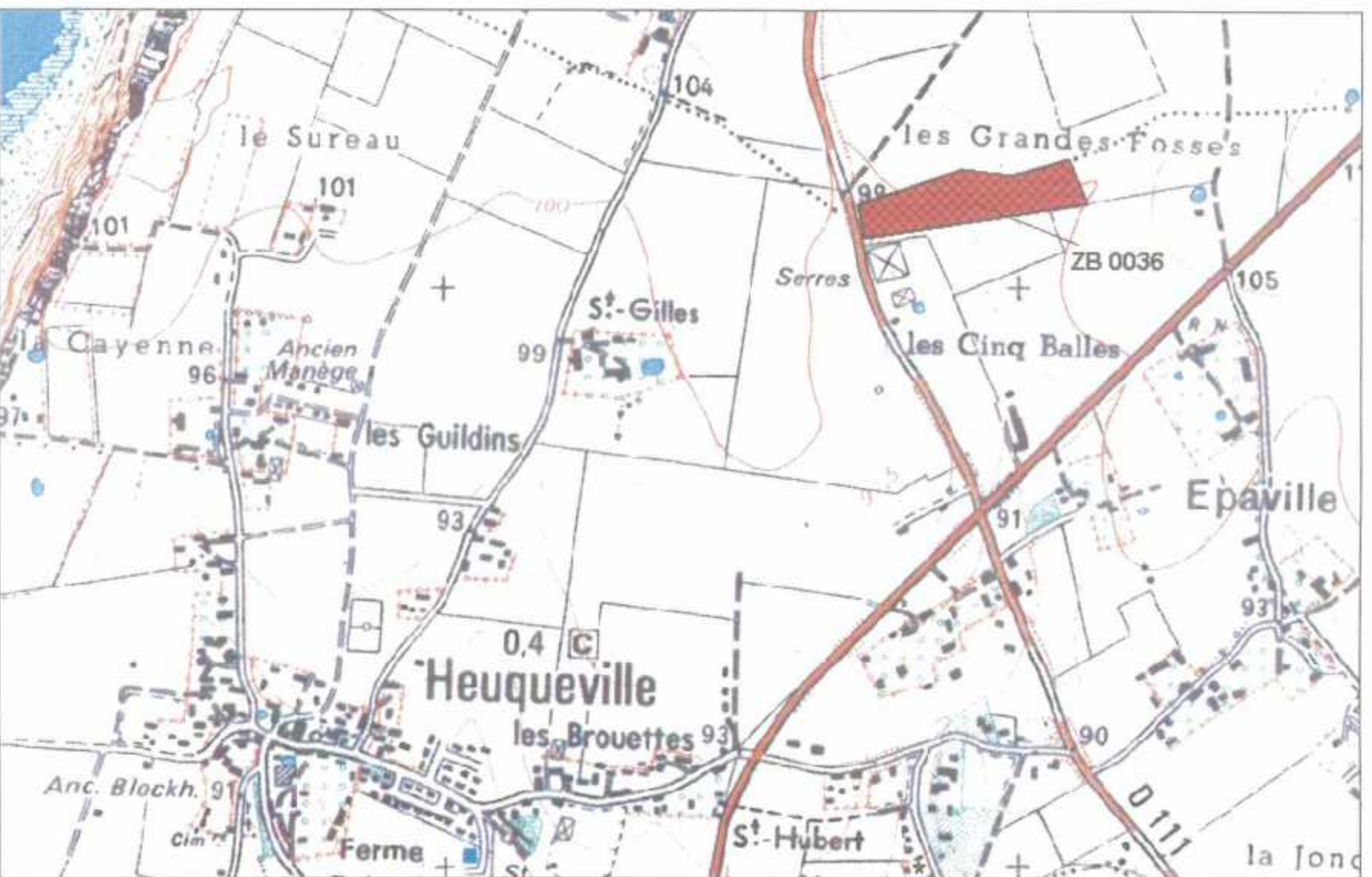
En revanche, il devra être tenu compte du bassin d'eaux pluviales et veiller à ne pas perturber sa fonction hydraulique actuelle.

13.3 - conditions d'aménagement des zones de stockage (creusement, merlons, merlons avec apport extérieur de matériaux)

Bonne aptitude à la réalisation d'une plate-forme.

Bonne aptitude à la réalisation de bassins (excavation possible).

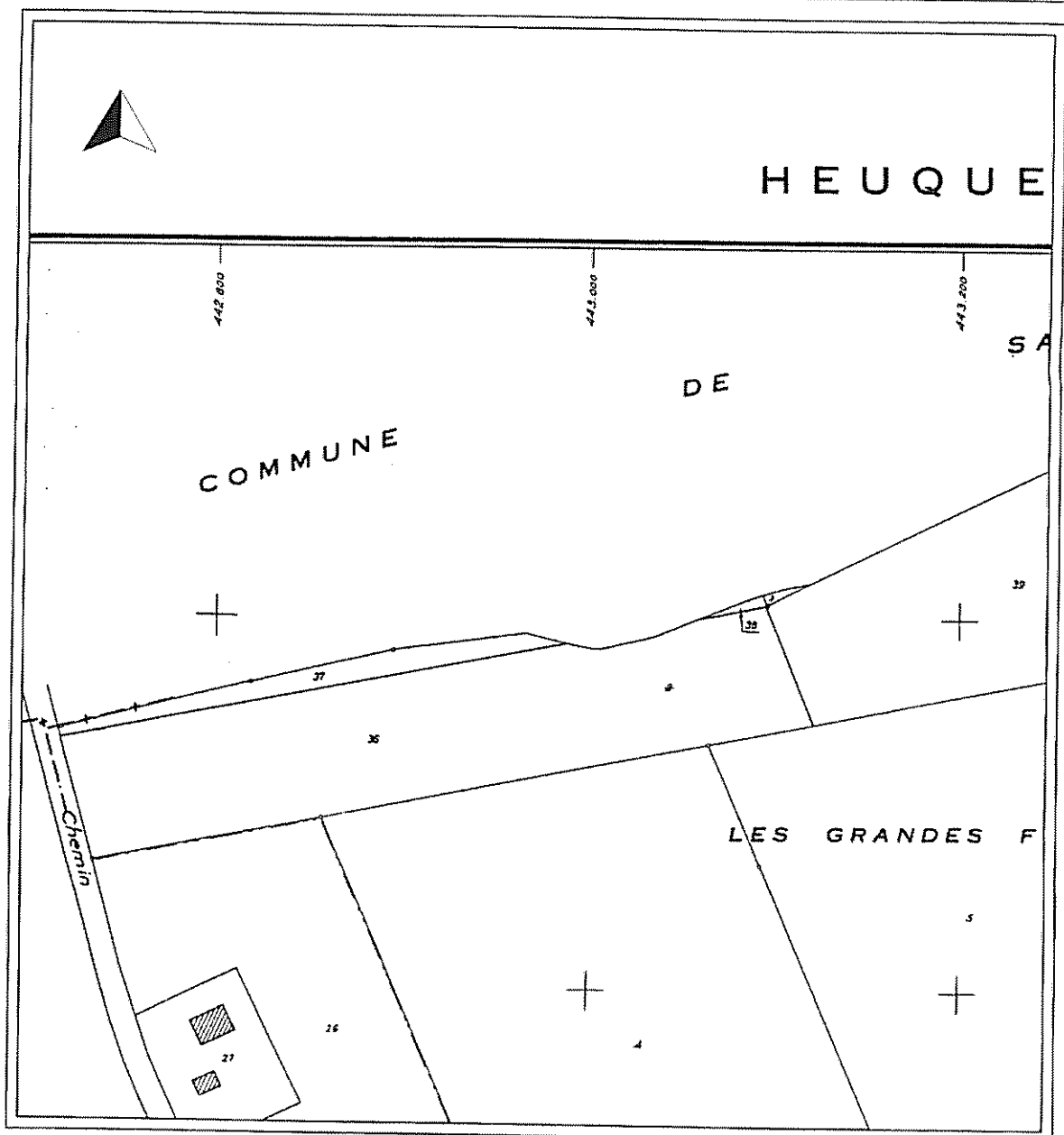
Apport de matériaux extérieurs nécessaire.



14 - Plan de situation au 1/10 000 issu de la carte topographique à 1/25 000 Turretot 1710 E, ©IGN

*Localisation de sites potentiels de stockage intermédiaire de matériaux polluants
dans le cadre du Plan POLMAR Terre du département de la Seine-Maritime*

DIRECTION GENERALE DES IMPOTS EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL INFORMATISE	
Département : 76 Commune : HEUQUEVILLE (361)	Section : ZB01 Echelle d'origine : 1/2000 Echelle d'édition : 1/2000 Date de l'édition : 02-11-2004
Numéro d'ordre du registre de constatation des droits : Cachet du service d'origine :	Extrait certifié conforme au plan cadastral informatisé à la date : A _____ Le _____ L' _____
Service du Cadastre	



15 – Document établi à partir du plan cadastral : parcelle ZB 0036 (échelle non conservée)

16 – Photographies



Prise de vue NO-SE
(depuis RD 111) :
aperçu de l'accès et
du bassin d'eaux
pluviales enherbé.

Prise de vue E-O
(depuis l'extrémité Est
de la parcelle) :
aperçu de la clôture
Nord et d'une
dépression.



SITES DE STOCKAGE INTERMEDIAIRE des Matériaux Pollués ou Polluants

FICHE DESCRIPTIVE

SITE A3

1 - Département

Seine-Maritime (76)

2 - Commune

Epretot

3 - Coordonnées (Lambert II étendu)

X : 453 341 m

Y : 2 505 231 m

Z : 105 m NGF

4 - Lieu-dit

Ferme Buquet

5 - Facilités d'accès (rattachement au réseau routier, national ou départemental), caractéristiques des voies d'accès (largeur, nature du revêtement, résistance aux gros porteurs...)

A partir de la RN 15 et/ou de la RD 34, le site est accessible par un chemin en terre praticable par les gros porteurs (sur 1.5 km par la RN 15 ou sur 800 m par la RD 34).

La parcelle ne peut en revanche être contournée, et une aire d'accès est à aménager à partir du chemin (parcelle en contrebas du chemin).

Distance à l'Autoroute A29 : 5 km (Péage de Saint-Romain-de-Colbosc).

6 - Surface de stockage utile

Surface de la parcelle : 20 815 m² (issue de l'extrait cadastral)

Surface utile : 10 500 m²

7 - Volume présumé de stockage

21 000 m³

8 - Propriétaire

Communauté de Communes de Saint-Romain-de-Colbosc.

9 - Occupation actuelle et prévue du site (POS)

Le site est actuellement en pâture. En bordure de chemin, des eaux pluviales en provenance de l'A29 semblent être récupérées (aucun bassin aménagé).

POS du 22/09/1998 : Zone NC (données numérisées fournies par la DDE).

10 - Géologie du site :

D'après la carte géologique de Montivilliers (Ech : 1/50 000) et les forages de la Banque de Données du Sous-Sol du BRGM (BSS) n° 00748X0048 (700 m au N, le long de l'A29), n° 00748X0030 (600 m au NO sur le plateau), et n° 00748X0041 (800 m au NE, en amont topographique).

10.1 - nature des terrains

Limons des plateaux et Argiles à silex sur Craie blanche à silex du Sénonien inférieur.

10.2 - épaisseur, homogénéité

Épaisseur des formations superficielles comprise entre 15 et 20 m.

11 - Hydrogéologie du site :

11.1 - situation par rapport aux captages d'eau

Respect des périmètres de protection.

11.2 - situation par rapport aux nappes souterraines (définition de la nappe captée, nature du réservoir, vulnérabilité à la pollution)

Nappe libre de l'aquifère crayeux (profondeur de l'ordre de 40 m).

Aucun indice de bétouille n'a été relevé lors de la visite du site.

Le site est situé dans l'axe d'un talweg faiblement marqué, zone où la nappe peut être plus vulnérable (craie préférentiellement altérée).

11.3 - importance des écoulements superficiels

Faible.

L'aquifère crayeux est vulnérable sur l'ensemble du département (formations superficielles perméables et pertes hydrogéologiques au sein de la craie masquées sous les couvertures de plateaux), aussi une attention tout particulière devra systématiquement être portée à l'imperméabilisation des bassins de stockage et à la récupération des eaux de lessivage. Des études préalables sont également nécessaires avant l'exploitation d'un site : réalisation de sondages de reconnaissance, étude de perméabilité, ...

12 - Environnement :

12.1 - naturel

Site situé en plateau, dans l'axe d'un talweg.

12.2 - agricole

Terres cultivées dans l'environnement immédiat.

12.3 - urbain

Respecte une distance de sécurité de 200 m par rapport aux habitations.

Site en bordure de l'A29.

12.4 - situation par rapport aux rivières et plans d'eau

Respecte une distance de sécurité de 500 m.

Présence de 2 mares à 600 m à l'Est.

13 - Aptitudes du site

13.1 - au façonnage (génie civil)

La topographie générale du site est régulière, son aménagement peut éventuellement s'articuler autour du talweg.

En bordure de chemin, une conduite d'eau débouche sur le site (Cf. photographie) par laquelle sont amenées les eaux de ruissellement de l'A29.

13.2 - au contournement par les écoulements de surface

Bonne.

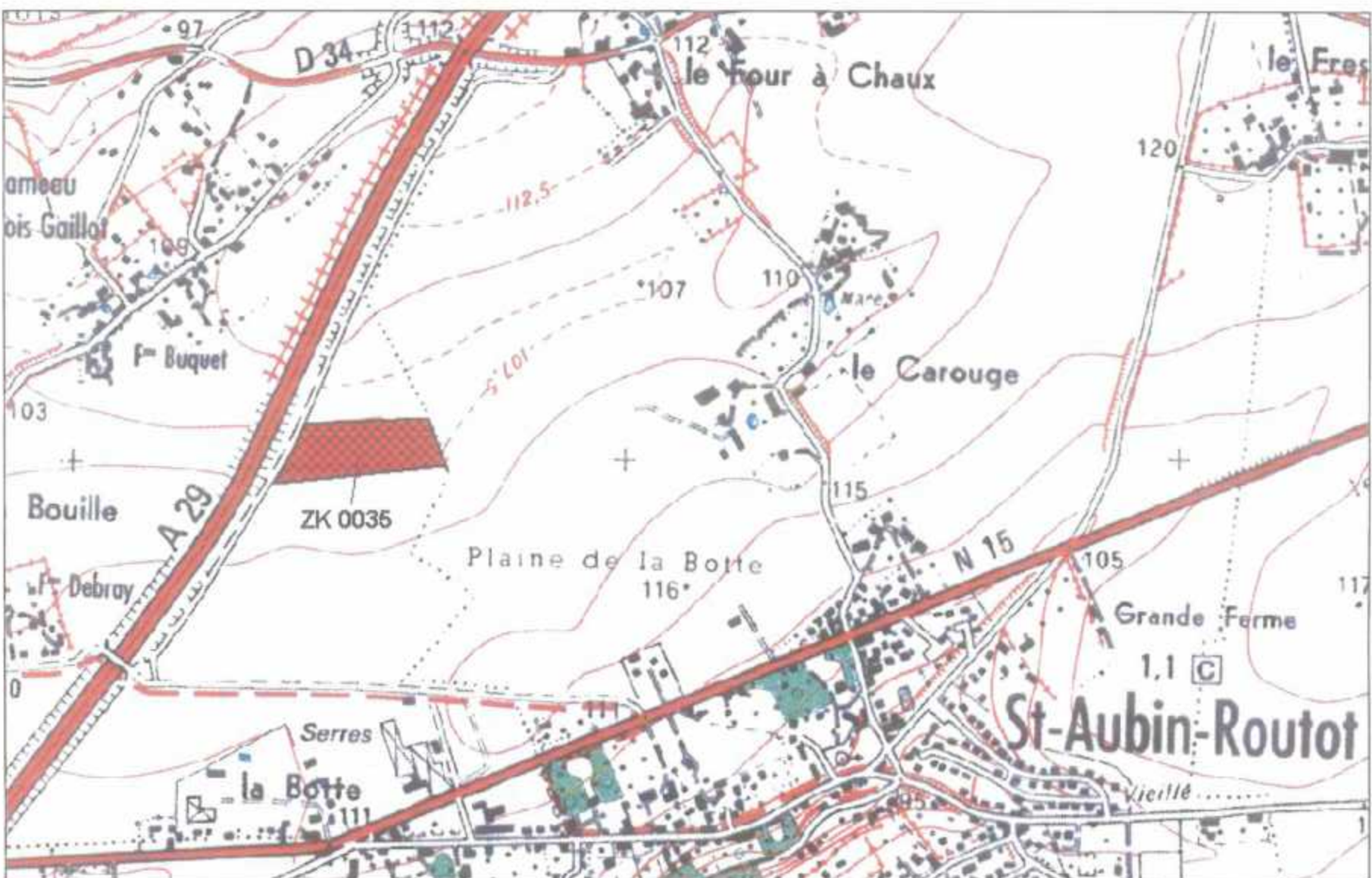
En revanche, l'aménagement du site ne devra pas perturber la fonction hydraulique actuelle de la parcelle, et la réalisation d'un bassin d'eaux pluviales pourra être envisagée à ce titre.

13.3 - conditions d'aménagement des zones de stockage (creusement, merlons, merlons avec apport extérieur de matériaux)

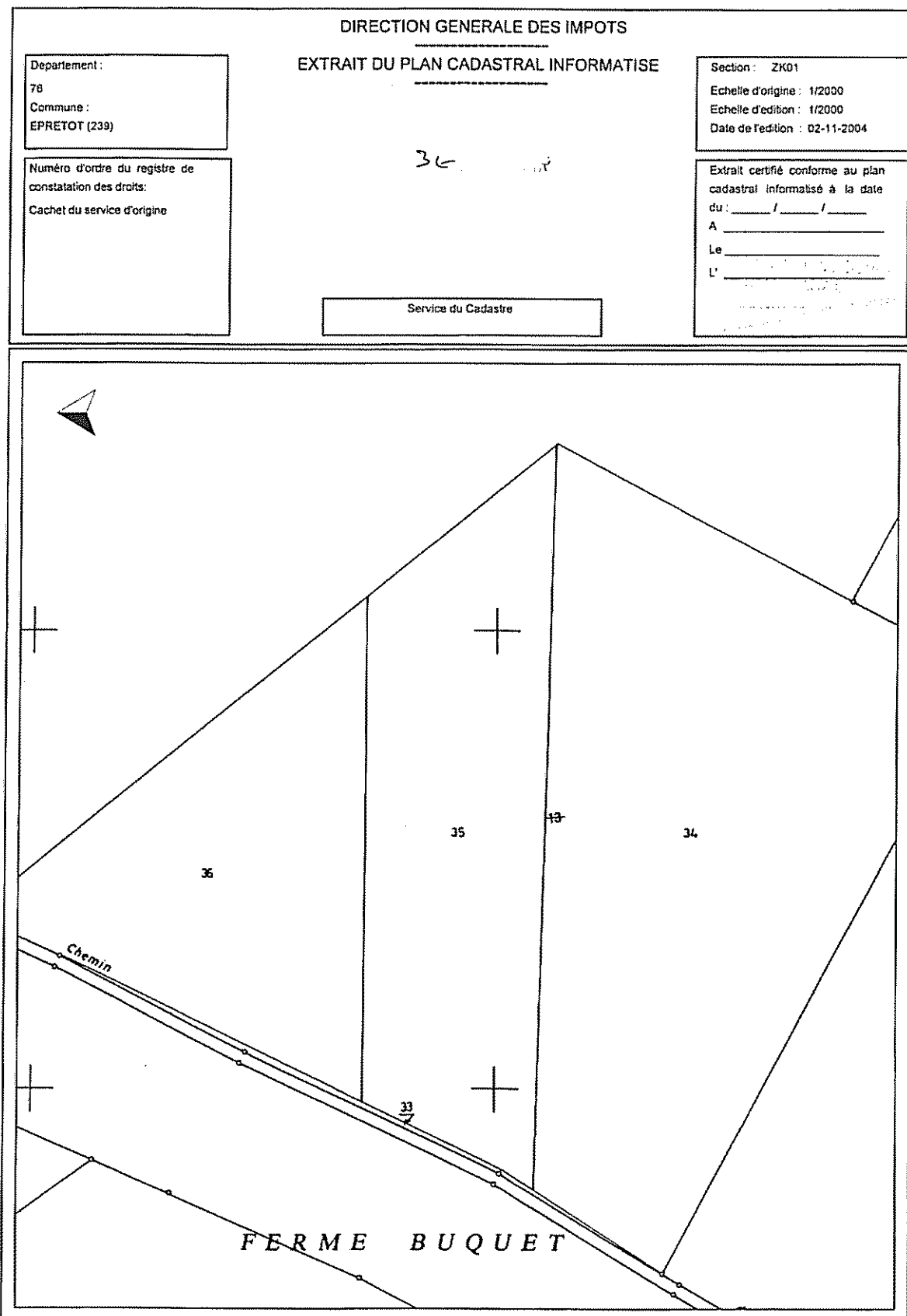
Bonne aptitude à la réalisation d'une plate-forme.

Bonne aptitude à la réalisation de bassins (excavation possible).

Apport de matériaux extérieurs nécessaire.



14 - Plan de situation au 1/10 000 issu de la carte topographique à 1/25 000 Saint-Romain-de-Colbosc 1810 O, ©IGN



15 - Document établi à partir du plan cadastral : parcelle ZK 0035 (échelle non conservée)

16 – Photographies



Prise de vue O-E
(depuis le chemin en
terre) : aperçu de la
parcelle enherbée et du
léger talweg
longitudinal.

Prise de vue NE-SO
(depuis le site) : aperçu
de l'A29 et de l'arrivée
d'eau (ruissellement
intermittent de l'A29).



Annexe 4

Fiches descriptives des 3 sites identifiés pour la zone prioritaire B

SITES DE STOCKAGE INTERMEDIAIRE des Matériaux Pollués ou Polluants

FICHE DESCRIPTIVE

SITE B1

1 - Département

Seine-Maritime (76)

2 - Commune

Grémonville

3 - Coordonnées (Lambert II étendu)

X : 491 259 m

Y : 2 517 850 m

Z : 150 m NGF

4 - Lieu-dit

Le Général Hameau

5 - Facilités d'accès (rattachement au réseau routier, national ou départemental), caractéristiques des voies d'accès (largeur, nature du revêtement, résistance aux gros porteurs...)

Le site est directement accessible par la RD 240 (entrée praticable par un gros porteur sans difficulté).

Proximité immédiate du péage d'Yerville (environ 2 km).

6 - Surface de stockage utile

Surface de la parcelle : 35 000 m² (issue de l'extrait cadastral)

Surface utile : 17 500 m²

7 - Volume présumé de stockage

35 000 m³

8 - Propriétaire

Etat par la Société des Autoroutes Paris Normandie

9 - Occupation actuelle et prévue du site (POS)

Des infrastructures hors d'usage sont à l'abandon sur le site : route goudronnée et voie ferrée. Dans l'axe longitudinale N-S de la parcelle, on note la présence d'une butte (dénivelé de l'ordre de 10 m).

Le site ne semble pas être exploité à quelque usage que ce soit.

POS non renseigné (données numérisées fournies par la DDE).

10 - Géologie du site :

D'après la carte géologique d'Yvetot (Ech : 1/50 000) et le forage BSS n° 00762X0002 (500 m au SE sur le plateau) et n° 00762X0016 (500 m à l'O).

10.1 - nature des terrains

Limons des plateaux et Argiles à silex sur Craie blanche à silex du Séno-Turonien.

10.2 - épaisseur, homogénéité

Epaisseur des formations superficielles comprise entre 20 et 25 m.

11 - Hydrogéologie du site :

11.1 - situation par rapport aux captages d'eau

Respect des périmètres de protection.

11.2 - situation par rapport aux nappes souterraines (définition de la nappe captée, nature du réservoir, vulnérabilité à la pollution)

Nappe libre de l'aquifère crayeux (profondeur de l'ordre de 25 m).

Aucun indice de bétouille n'a été relevé lors de la visite du site, mais le terrain ayant fait l'objet d'aménagements (surface goudronnée, voie ferrée, butte), le contrôle sera à approfondir.

11.3 - importance des écoulements superficiels

Faible.

L'aquifère crayeux est vulnérable sur l'ensemble du département (formations superficielles perméables et pertes hydrogéologiques au sein de la craie masquées sous les couvertures de plateaux), aussi une attention tout particulière devra systématiquement être portée à l'imperméabilisation des bassins de stockage et à la récupération des eaux de lessivage. Des études préalables sont également nécessaires avant l'exploitation d'un site : réalisation de sondages de reconnaissance, étude de perméabilité, ...

12 - Environnement :

12.1 - naturel

Site situé au sommet d'un plateau.

12.2 - agricole

Terres cultivées à l'O et au N de la parcelle.

12.3 - urbain

La parcelle est bordée, à l'Est, par une voie de chemin de fer (en fonctionnement).

Respecte une distance de sécurité de 200 m par rapport aux habitations, excepté une maison (à l'origine celle d'un agent SNCF ?), située à l'angle de la RD 240 et de la voie de chemin de fer, proche de l'entrée du site (< 100 m), mais éloignée de l'autre extrémité de la parcelle.

12.4 - situation par rapport aux rivières et plans d'eau

Respecte une distance de sécurité de 500 m.

13 - Aptitudes du site

13.1 - au façonnage (génie civil)

La topographie générale du site est plane, mais dans l'axe longitudinale de la parcelle, une longue butte en terre a été mise en place (terres de déblai pendant les travaux de l'A29 ?) : matériaux pouvant servir à l'aménagement du site.

Une partie du site est goudronnée, une autre est occupée par une voie ferrée désaffectée.

13.2 - au contournement par les écoulements de surface

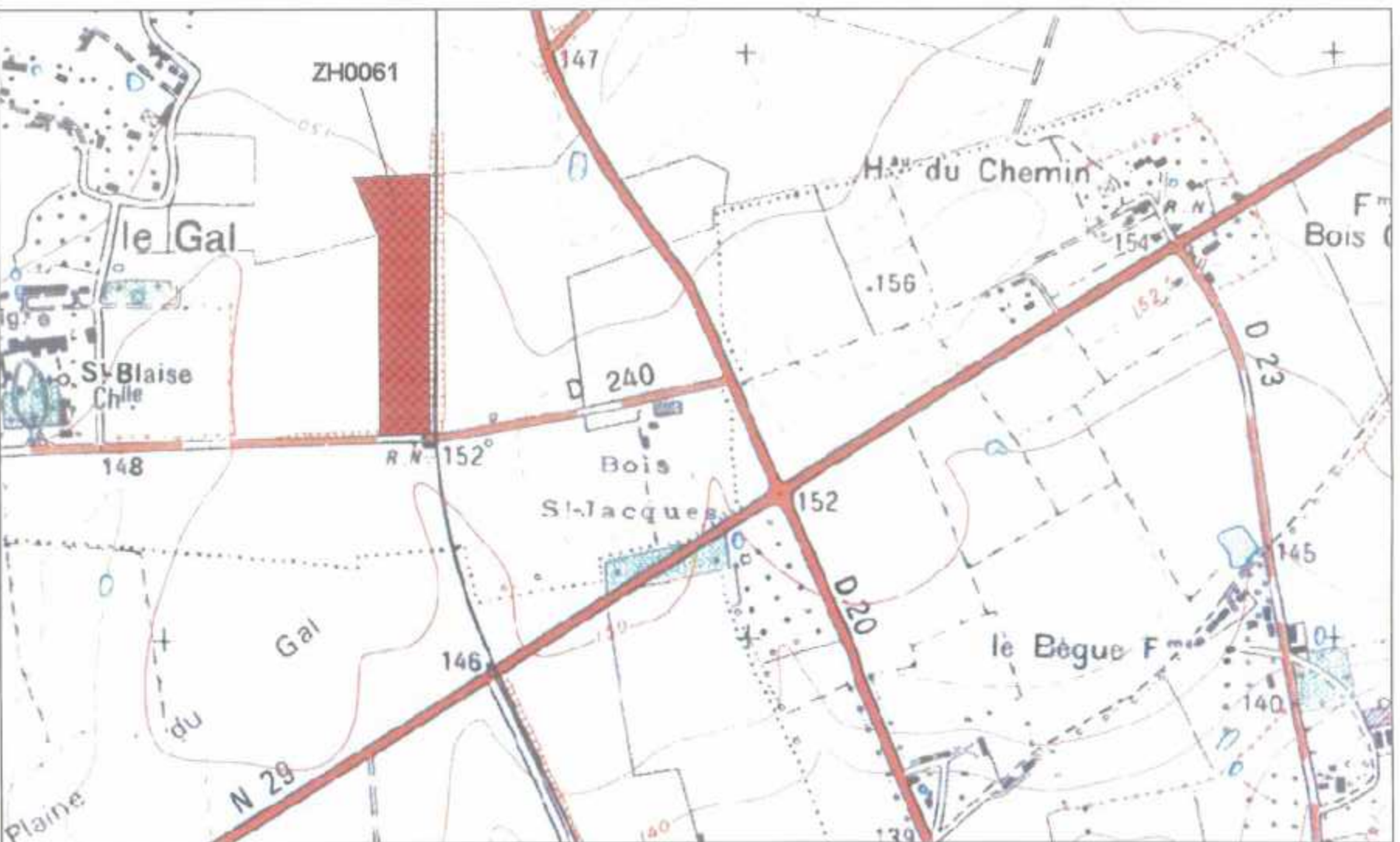
Bonne.

13.3 - conditions d'aménagement des zones de stockage (creusement, merlons, merlons avec apport extérieur de matériaux)

Bonne aptitude à la réalisation d'une plate-forme.

Bonne aptitude à la réalisation de bassins : un creusement nécessiterait cependant le décapage des surfaces goudronnées.

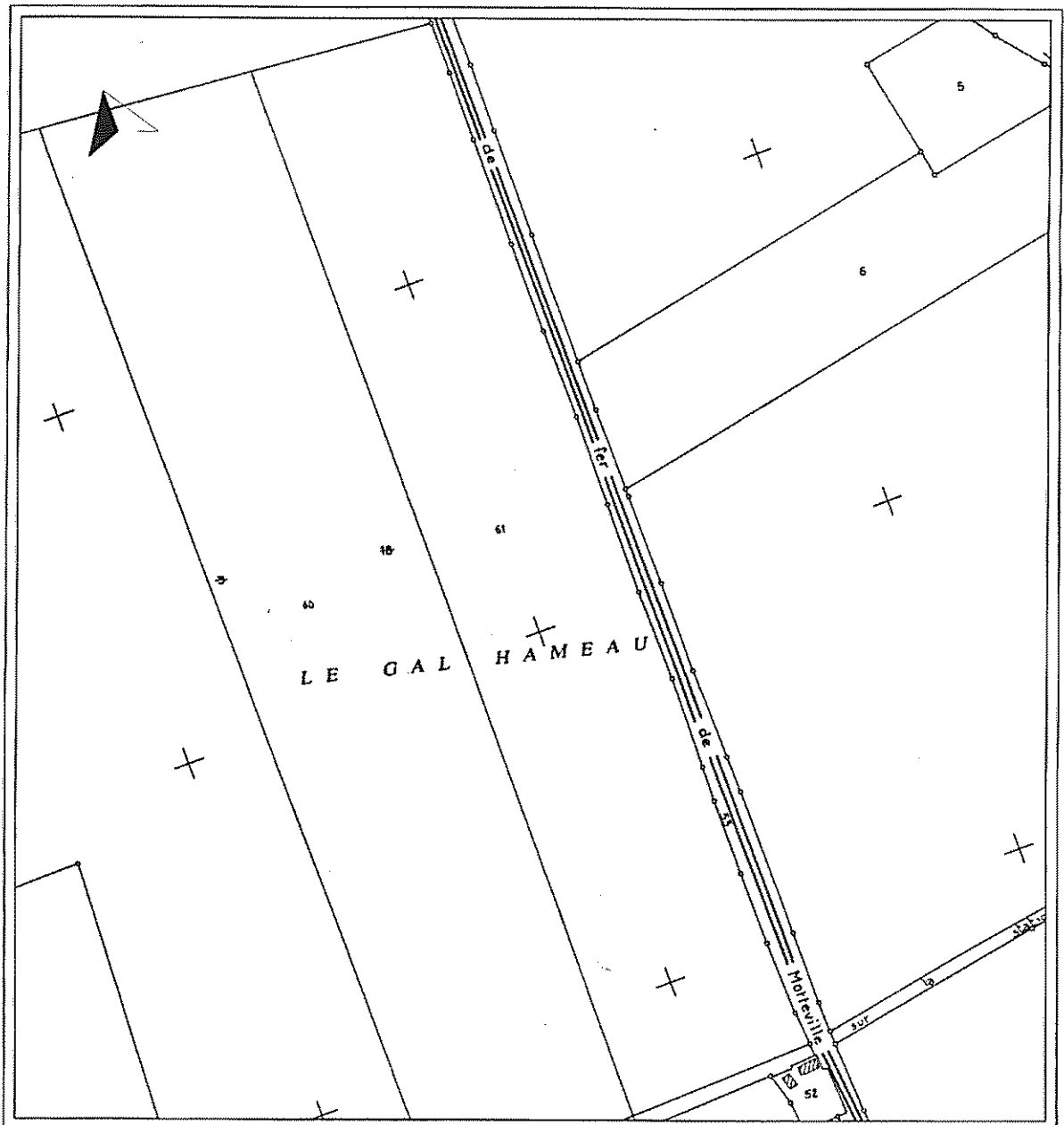
Présence de terres de déblai en grande quantité.



14 - Plan de situation au 1/10 000 issu de la carte topographique à 1/25 000 Yvetot 1910 O, ©IGN

*Localisation de sites potentiels de stockage intermédiaire de matériaux polluants
dans le cadre du Plan POLMAR Terre du département de la Seine-Maritime*

DIRECTION GENERALE DES IMPOTS EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL INFORMATISE		
Departement : 76 Commune : GREMENVILLE (325)	Section : ZH01 Echelle d'origine : 1/2000 Echelle d'édition : 1/2000 Date de l'édition : 02-11-2004	Numéro d'ordre du registre de constatation des droits : <u>OL 2595</u> Cachet du service d'origine : CENTRE DES IMPÔTS FONCIER 8, rue Bellemare - B.P. 133 76194 YVETOT CEDEX Téléphone : 02 32 70 42 10 Télécopie : 02 32 70 42 11 Recours au Tribunal par voie postale de 8h30 à 12h et de 17h00 à 19h15 sur rendez-vous
Service du Cadastre		
Extrait certifié conforme au plan cadastral informatisé à la date : A <u>Yvetot</u> Le <u>02-11-2004</u> L'		



15 - Document établi à partir du plan cadastral : parcelle ZH 0061 (échelle non conservée)

16 – Photographies



Prise de vue S-N
(depuis l'accès par la
RD 240).

Prise de vue S-N (depuis la
butte centrale) : aperçu de
la route et de la voie ferrée
hors d'usage.



SITES DE STOCKAGE INTERMEDIAIRE des Matériaux Pollués ou Polluants

FICHE DESCRIPTIVE

SITE B2

1 - Département

Seine-Maritime (76)

2 - Commune

Grémonville

3 - Coordonnées (Lambert II étendu)

X : 491 796 m

Y : 2 517 921 m

Z : 150 m NGF

4 - Lieu-dit

Le Bois Tillant

5 - Facilités d'accès (rattachement au réseau routier, national ou départemental), caractéristiques des voies d'accès (largeur, nature du revêtement, résistance aux gros porteurs...)

Le site est directement accessible par la RD 20 (portail d'accès praticable par un gros porteur). Proximité immédiate du péage d'Yerville (environ 1 km).

6 - Surface de stockage utile

Surface de la parcelle : 3 595 m² (issue de l'extrait cadastral)

Surface utile : 1 800 m²

7 - Volume présumé de stockage

3 600 m³

8 - Propriétaire

Département de la Seine-Maritime

9 - Occupation actuelle et prévue du site (POS)

La site a été exploité pendant les travaux de l'A29 pour le stockage de matériaux routiers (granulats, ...).

Quelques tas de granulats restent présents sur le site.

Le site ne semble plus exploité.

POS non renseigné (données numérisées fournies par la DDE).

10 - Géologie du site :

D'après la carte géologique d'Yvetot (Ech : 1/50 000) et le forage BSS n° 00762X0003 (1.4 km au SE sur le plateau) et n° 00762X0016 (1 km à l'O).

10.1 - nature des terrains

Limons des plateaux et Argiles à silex sur Craie blanche à silex du Sèno-Turonien.

10.2 - épaisseur, homogénéité

Épaisseur des formations superficielles comprise entre 20 et 25 m.

11 - Hydrogéologie du site :

11.1 - situation par rapport aux captages d'eau

Respect des périmètres de protection.

11.2 - situation par rapport aux nappes souterraines (définition de la nappe captée, nature du réservoir, vulnérabilité à la pollution)

Nappe libre de l'aquifère crayeux (profondeur de l'ordre de 25 m).

Le site a été examiné à partir de l'extérieur, aucun indice flagrant de perte hydrogéologique n'a été relevé, mais le contrôle sera à approfondir.

11.3 - importance des écoulements superficiels

Faible.

L'aquifère crayeux est vulnérable sur l'ensemble du département (formations superficielles perméables et pertes hydrogéologiques au sein de la craie masquées sous les couvertures de plateaux), aussi une attention tout particulière devra systématiquement être portée à l'imperméabilisation des bassins de stockage et à la récupération des eaux de lessivage. Des études préalables sont également nécessaires avant l'exploitation d'un site : réalisation de sondages de reconnaissance, étude de perméabilité, ...

12 - Environnement :

12.1 - naturel

Site situé au sommet d'un plateau.

12.2 - agricole

Terres cultivées dans l'environnement de la parcelle.

12.3 - urbain

Respecte une distance de sécurité de 200 m par rapport aux habitations.

A l'E, le site est bordé par des terrains appartenant à la SAPN longeant l'A29

12.4 - situation par rapport aux rivières et plans d'eau

Respecte une distance de sécurité de 500 m.

13 - Aptitudes du site

13.1 - au façonnage (génie civil)

La topographie générale du site est plane (petites buttes de déblais. Une partie de la parcelle est en friche.

13.2 - au contournement par les écoulements de surface

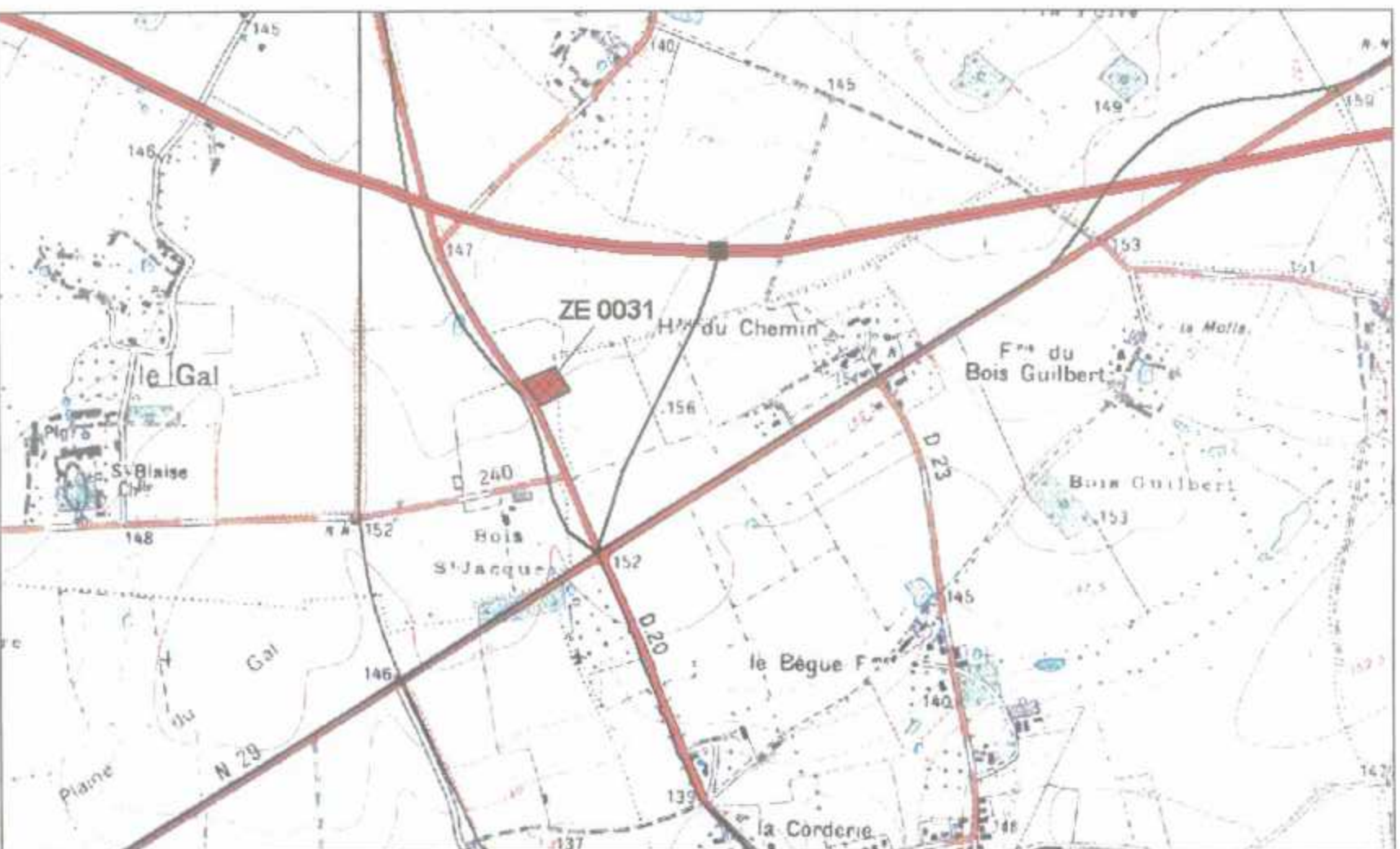
Bonne.

13.3 - conditions d'aménagement des zones de stockage (creusement, merlons, merlons avec apport extérieur de matériaux)

Bonne aptitude à la réalisation d'une plate-forme.

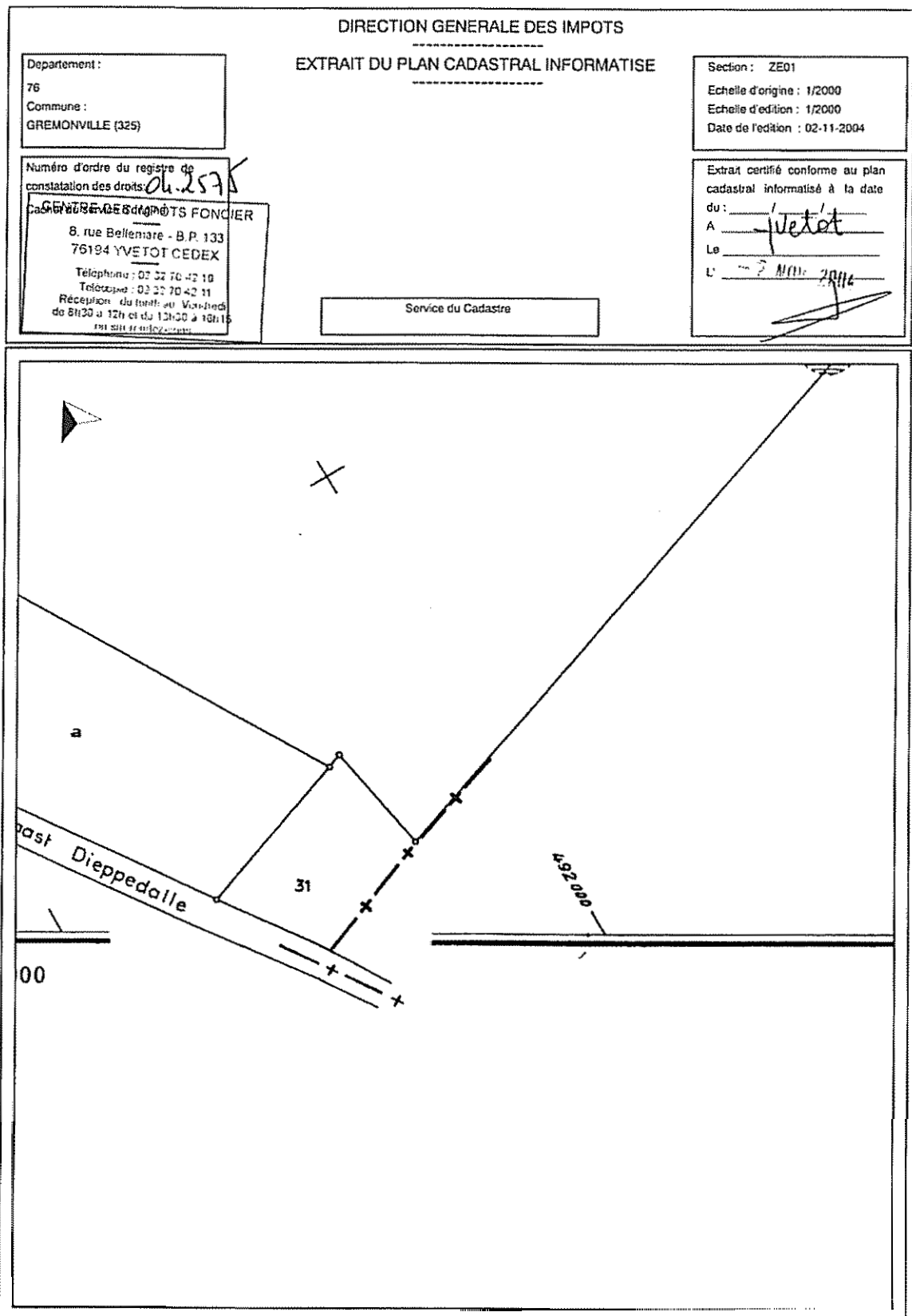
Bonne aptitude à la réalisation de bassins : la mise en œuvre de merlons nécessiterait l'apport de matériaux extérieurs.

Présence de terres de déblai et de granulats routiers en faible quantité.



14 - Plan de situation au 1/10 000 issu de la carte topographique à 1/25 000 Yvetot 1910
O, ©IGN

**Localisation de sites potentiels de stockage intermédiaire de matériaux polluants
dans le cadre du Plan POLMAR Terre du département de la Seine-Maritime**



15 - Document établi à partir du plan cadastral : parcelle ZE 0031 (échelle non conservée)

16 – Photographies



Prise de vue SO-NE
(depuis l'accès par la
RD 20).

Prise de vue NO-SE
(depuis l'accès par la
rd 20) : aperçu des tas
de granulats et de
terre de déblai.





Prise de vue E-O (depuis le coin E du site)

SITES DE STOCKAGE INTERMEDIAIRE des Matériaux Pollués ou Polluants

FICHE DESCRIPTIVE

SITE B3

1 - Département
Seine-Maritime (76)

2 - Commune
Ectot-lès-Baons

3 - Coordonnées (Lambert II étendu)
X : 489 484 m
Y : 2 516 070 m
Z : 144 m NGF

4 - Lieu-dit
Bout de la Ville

5 - Facilités d'accès (rattachement au réseau routier, national ou départemental), caractéristiques des voies d'accès (largeur, nature du revêtement, résistance aux gros porteurs...)
Le site est directement accessible par la RN 29, une aire d'accès est à aménager.
Proximité immédiate du péage de Flamanville (500 m).

6 - Surface de stockage utile
Surface de la parcelle : 32 960 m² (issue de l'extrait cadastral)
Surface utile : 16 500 m²

7 - Volume présumé de stockage
33 000 m³

8 - Propriétaire
Etat par la Société des Autoroutes Paris Normandie

9 - Occupation actuelle et prévue du site (POS)
Il s'agit d'un terrain en bordure de l'autoroute, en grande partie reboisé par la SAPN.
POS du 19/06/1996 : Zones 2NA et NC (données numérisées fournies par la DDE).

10 - Géologie du site :
D'après la carte géologique d'Yvetot (Ech : 1/50 000) et le forage BSS n° 00762X0024 et n° 00762X0027 (100 m au N).

10.1 - nature des terrains

Limons des plateaux et Argiles à silex sur Craie blanche à silex du Sénonien.

10.2 - épaisseur, homogénéité

Epaisseur des formations superficielles de l'ordre de 20 m.

11 - Hydrogéologie du site :

11.1 - situation par rapport aux captages d'eau
Respect des périmètres de protection.

11.2 - situation par rapport aux nappes souterraines (définition de la nappe captée, nature du réservoir, vulnérabilité à la pollution)

Nappe libre de l'aquifère crayeux (profondeur de l'ordre de 30 m).

Aucun indice de bétail n'a été relevé, mais le contrôle sera à approfondir, notamment dans les parties denses en végétation.

11.3 - importance des écoulements superficiels

Faible.

L'aquifère crayeux est vulnérable sur l'ensemble du département (formations superficielles perméables et pertes hydrogéologiques au sein de la craie masquées sous les couvertures de plateaux), aussi une attention tout particulière devra systématiquement être portée à l'imperméabilisation des bassins de stockage et à la récupération des eaux de lessivage. Des études préalables sont également nécessaires avant l'exploitation d'un site : réalisation de sondages de reconnaissance, étude de perméabilité, ...

12 - Environnement :

12.1 - naturel

Site situé en plateau.

12.2 - agricole

Terres cultivées dans l'environnement immédiat de la parcelle.

12.3 - urbain

Respecte une distance de sécurité de 200 m par rapport aux habitations.

Le site est délimité par l'autoroute, la RN 29 et une voie de chemin de fer.

12.4 - situation par rapport aux rivières et plans d'eau

Respecte une distance de sécurité de 500 m.

13 - Aptitudes du site

13.1 - au façonnage (génie civil)

La topographie du site est plane.

Le site est situé en contrebas de la voie ferrée et séparé de l'autoroute par un grand talus (cf. photographies).

13.2 - au contournement par les écoulements de surface

Bonne.

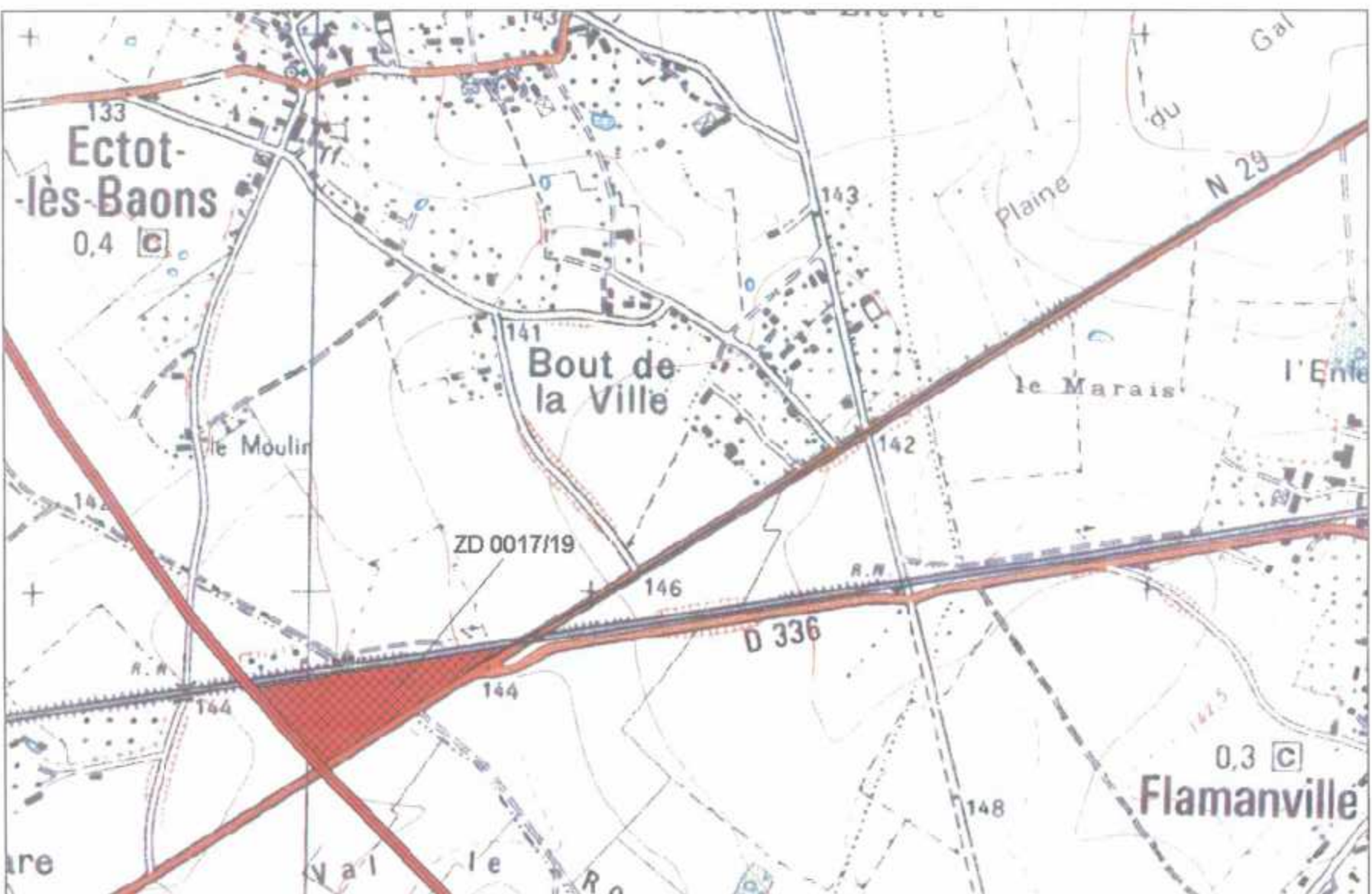
Le site est équipé le long de la RN 29 d'un caniveau enherbé qui récupère les eaux de ruissellement de la nationale.

13.3 - conditions d'aménagement des zones de stockage (creusement, merlons, merlons avec apport extérieur de matériaux)

Bonne aptitude à la réalisation d'une plate-forme.

Bonne aptitude à la réalisation de bassins : la mise en œuvre de merlons nécessiterait l'apport de matériaux extérieurs (possibilité de s'appuyer sur les talus).

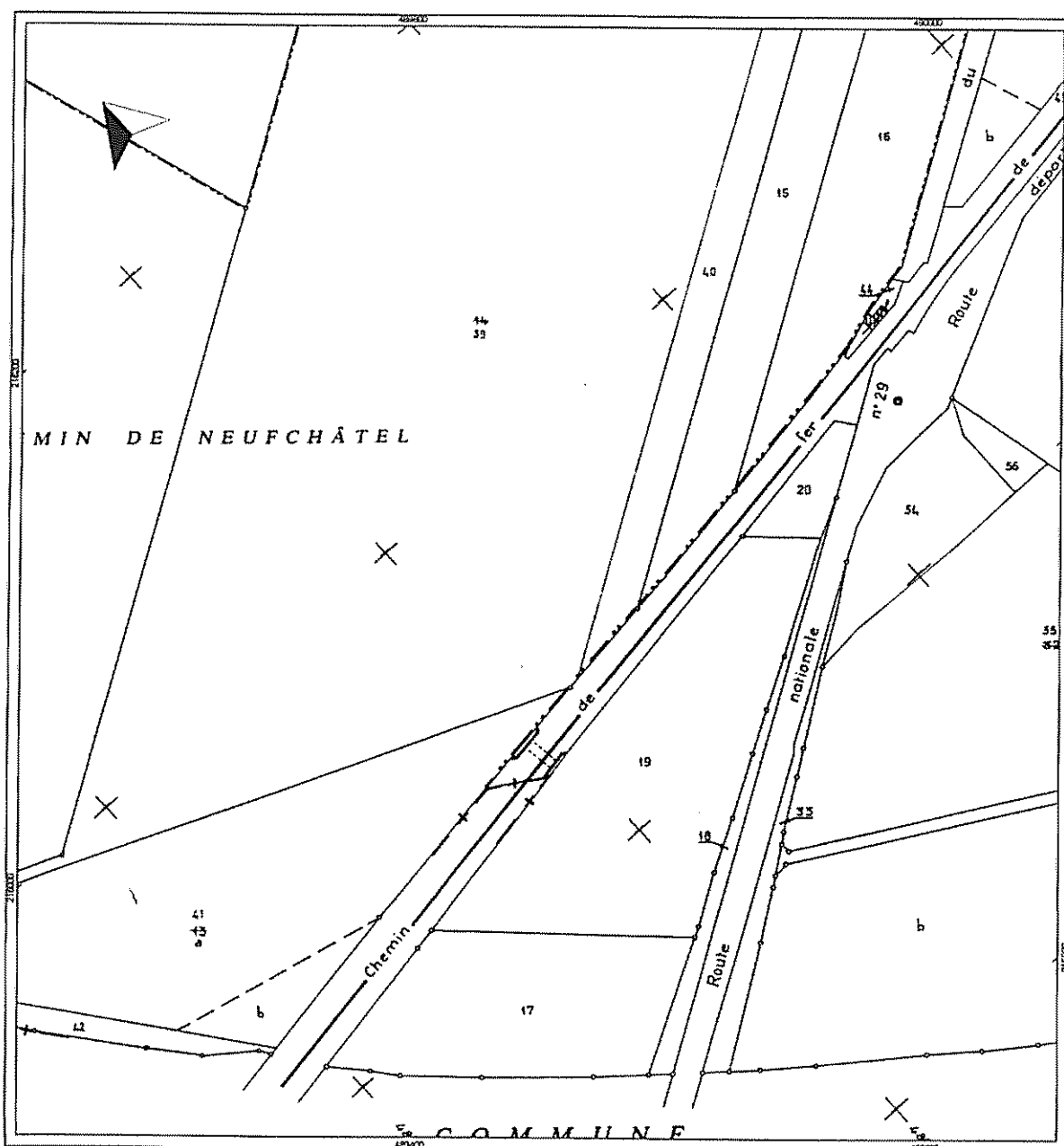
Nécessité d'arracher de nombreux arbres.



14 - Plan de situation au 1/10 000 issu de la carte topographique à 1/25 000 Yvetot 1910
O, ©IGN

*Localisation de sites potentiels de stockage intermédiaire de matériaux polluants
dans le cadre du Plan POLMAR Terre du département de la Seine-Maritime*

DIRECTION GENERALE DES IMPOTS EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL INFORMATISE	
Département : 76 Commune : ECTOT-LES-BAONS (228)	Section : ZD01 Echelle d'origine : 1/2000 Echelle d'édition : 1/2000 Date de l'édition : 02-11-2004
Numéro d'ordre du registre de constatation des droits <i>206 2578</i> Cachet du service d'origine : CENTRE DES IMPÔTS FONCIER B. rue Bellemare - B.P. 133 76194 YVETOT CEDEX Téléphone : 02 32 70 42 10 Télécopie : 02 32 70 42 11 Proclamation : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h15 ou sur rendez-vous	Extrait certifié conforme au plan cadastral informatisé à la date : A <i>Yvetot</i> Le _____ L' <i>2 Nov 2004</i>
Service du Cadastre	



**15 - Document établi à partir du plan cadastral : parcelles ZD 0017 / ZD 0019 / ZD 0020
(échelle non conservée)**

16 – Photographies



Prise de vue NE-SO
(depuis l'intersection
entre la RN29 et la
voie ferrée).

Prise de vue SE-NO :
aperçu des talus
délimitant le site à l'ouest.





Prise de vue SO-NE :
aperçu du caniveau
enherbé le long de la
RN29.

Prise de vue S-N : partie
non boisée au premier
plan (la zone boisée
représente la majorité de
la superficie du site)



Annexe 5

Fiches descriptives des 3 sites identifiés pour la zone prioritaire C

SITES DE STOCKAGE INTERMEDIAIRE des Matériaux Pollués ou Polluants

FICHE DESCRIPTIVE

SITE C1

1 - Département

Seine-Maritime (76)

2 - Commune

La Chapelle-du-Bourgay

3 - Coordonnées (Lambert II étendu)

X : 513 130 m

Y : 2 537 582 m

Z : 126 m NGF

4 - Lieu-dit

Plaine d'Aubermesnil

**5 - Facilités d'accès (rattachement au réseau routier, national ou départemental),
caractéristiques des voies d'accès (largeur, nature du revêtement, résistance aux gros
porteurs...)**

Le site est directement accessible par la RD 107. Un accès goudronné est déjà aménagé.

Distance approximative à l'autoroute A29 : 25 km (sortie Maucomble)

6 - Surface de stockage utile

Surface de la parcelle : 4 053 m² (issue de l'extrait cadastral)

Surface utile : 2 030 m²

7 - Volume présumé de stockage

4 060 m³

8 - Propriétaire

Syndicat de Communes de Varenne et Scie

9 - Occupation actuelle et prévue du site (POS)

Le site héberge une déchetterie communale (Cf. photographie pour liste des déchets
réceptionnés).

POS non renseigné (données numérisées fournies par la DDE).

10 - Géologie du site :

D'après la carte géologique de Londinières (Ech : 1/50 000) et les forages de la Banque de
Données du Sous-Sol du BRGM (BSS) n° 00591X0035 (1.5 km au SE, en amont
topographique), n° 00591X0029 (1.2 km au NO en aval topographique).

10.1 - nature des terrains

Limons des plateaux et Argiles à silex sur Craie blanche à silex du Sénonien inférieur.

10.2 - épaisseur, homogénéité

Epaisseur des formations superficielles comprise entre 5 m et 10 m.

11 - Hydrogéologie du site :

11.1 - situation par rapport aux captages d'eau

Respect des périmètres de protection.

**11.2 - situation par rapport aux nappes souterraines (définition de la nappe
captée, nature du réservoir, vulnérabilité à la pollution)**

Nappe libre de l'aquifère crayeux (profondeur supérieure à 50 m).

Le terrain étant aménagé, l'approche des indices de bétail n'a pu être effectuée.
La faible épaisseur des formations superficielles rend la nappe particulièrement vulnérable vis-à-vis des pollutions de surface au droit du site.

11.3 - importance des écoulements superficiels

Faible.

L'aquifère crayeux est vulnérable sur l'ensemble du département (formations superficielles perméables et pertes hydrogéologiques au sein de la craie masquées sous les couvertures de plateaux), aussi une attention tout particulière devra systématiquement être portée à l'imperméabilisation des bassins de stockage et à la récupération des eaux de lessivage. Des études préalables sont également nécessaires avant l'exploitation d'un site : réalisation de sondages de reconnaissance, étude de perméabilité, ...

12 - Environnement :

12.1 - naturel

Site situé en plateau.

12.2 - agricole

Terres cultivées dans l'environnement immédiat (vergers au Nord).

12.3 - urbain

Respecte une distance de sécurité de 200 m par rapport aux habitations. Le site est situé entre les hameaux de La Chaussée et de Bois Robert.

12.4 - situation par rapport aux rivières et plans d'eau

Respecte une distance de sécurité de 500 m.

13 - Aptitudes du site

13.1 - au façonnage (génie civil)

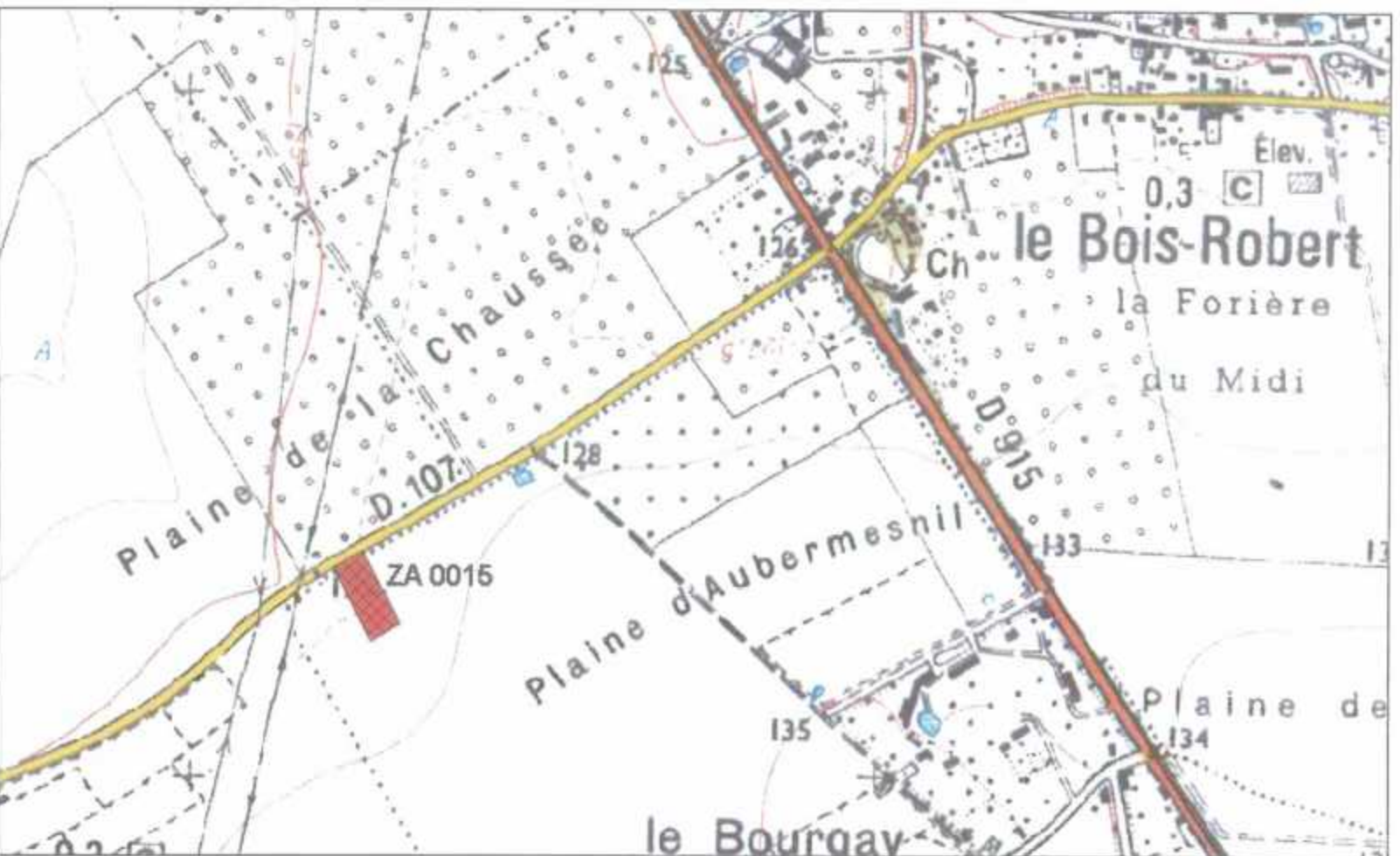
Le site est en grande partie aménagé : couverture goudronnée / présence de nombreuses bennes / 1 seule entrée-sortie / 1 bassin de récupération des eaux de ruissellement dans la partie aval de la parcelle (le long de la RD 107).

13.2 - au contournement par les écoulements de surface

Bonne.

13.3 - conditions d'aménagement des zones de stockage (creusement, merlons, merlons avec apport extérieur de matériaux)

Les plate-formes existantes et le bassin de récupération des eaux pluviales pourraient être exploités. Les bassins de stockage restent à réaliser (mise en place de merlons avec apport extérieur de matériaux). Il est à noter que l'extrémité Sud de la parcelle n'est pas actuellement exploitée.



14 - Plan de situation au 1/10 000 issu de la carte topographique à 1/25 000 Longueville-sur-Scie 2009 OT, ©IGN

**Localisation de sites potentiels de stockage intermédiaire de matériaux polluants
dans le cadre du Plan POLMAR Terre du département de la Seine-Maritime**

DIRECTION GENERALE DES IMPOTS EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL INFORMATISE	
Département : 76 Commune : LA CHAPELLE DU BOURGAY (170)	Numéro d'ordre du registre de constatation des droits: Cachet du service d'origine Section : ZA01 Echelle d'origine : 1/2000 Echelle d'édition : 1/2000 Date de l'édition : 03-11-2004 Extrait certifié conforme au plan cadastral informatisé à la date du : ____/____/____ A : <i>D. H.</i> Le : <i>03-11-04</i> L'archiviste : <i>[Signature]</i>
Service du Cadastre	

The map shows a cadastral plan with two parcels labeled 15 and 16. Parcel 15 is a rectangular plot, and parcel 16 is a smaller rectangular plot adjacent to it. A road labeled 'Chemin départemental' runs vertically along the left side of the parcels. A boundary line, likely the commune boundary, is shown at the bottom of the parcels. There are several 'X' marks on the map, possibly indicating specific points of interest or survey points. The word 'COMMUNE' is written in large letters at the bottom of the map area.

15 - Document établi à partir du plan cadastral : parcelle ZA 0015 (échelle non conservée)



Prise de vue NO-SE
(depuis RD 107) :
aperçu du bassin
d'eaux pluviales.



Prise de vue O-E :
aperçu de la zone
non exploitée au
fond de la parcelle.

SITES DE STOCKAGE INTERMEDIAIRE des Matériaux Pollués ou Polluants

FICHE DESCRIPTIVE

SITE C2

1 - Département

Seine-Maritime (76)

2 - Commune

Longueil

3 - Coordonnées (Lambert II étendu)

X : 502 902 m

Y : 2 543 881 m

Z : 62 m NGF

4 - Lieu-dit

Le Buisson d'Anval

5 - Facilités d'accès (rattachement au réseau routier, national ou départemental), caractéristiques des voies d'accès (largeur, nature du revêtement, résistance aux gros porteurs...)

Le site est situé à l'angle de la RD 925 et de la RD 123, il est directement accessible par l'une de ces deux routes. Un chemin en terre (praticable par un gros porteur) longe également la parcelle sur sa limite N-E.

Distance à l'autoroute A29 : 40 km (sortie de Beautot)

6 - Surface de stockage utile

Surface de la parcelle : 4 582 m² (issue de l'extrait cadastral)

Surface utile : 2 300 m²

7 - Volume présumé de stockage

4 600 m³

8 - Propriétaire

Commune d'Ouville-la-Rivière

9 - Occupation actuelle et prévue du site (POS)

La parcelle est en culture.

POS du 09/12/99 : Zone NC (données numérisées fournies par la DDE).

10 - Géologie du site :

D'après la carte géologique de Dieppe Ouest (Ech : 1/50 000) et les forages de la Banque de Données du Sous-Sol du BRGM (BSS) n° 00428X0051 (2 km à l'E, le long de la RD 925 sur le plateau), n° 00427X0032 (1.8 km km à l'O, le long de la RD 925 en aval topographique) et n° 00427X0014 (1.5 km au N, en amont topographique).

10.1 - nature des terrains

Limons des plateaux et Argiles à silex sur Craie blanche à silex du Sénonien inférieur.

10.2 - épaisseur, homogénéité

Épaisseur des formations superficielles de l'ordre de 5 m.

11 - Hydrogéologie du site :

11.1 - situation par rapport aux captages d'eau

Respect des périmètres de protection.

11.2 - situation par rapport aux nappes souterraines (définition de la nappe captée, nature du réservoir, vulnérabilité à la pollution)

Nappe libre de l'aquifère crayeux (profondeur supérieure à 40 m).

Aucun indice de bétouille n'a été relevé lors de la visite du site.

La faible épaisseur des formations superficielles rend la nappe particulièrement vulnérable vis-à-vis des pollutions de surface au droit du site.

11.3 - importance des écoulements superficiels

Faible.

L'aquifère crayeux est vulnérable sur l'ensemble du département (formations superficielles perméables et pertes hydrogéologiques au sein de la craie masquées sous les couvertures de plateaux), aussi une attention tout particulière devra systématiquement être portée à l'imperméabilisation des bassins de stockage et à la récupération des eaux de lessivage. Des études préalables sont également nécessaires avant l'exploitation d'un site : réalisation de sondages de reconnaissance, étude de perméabilité, ...

12 - Environnement :

12.1 - naturel

Site situé en plateau.

12.2 - agricole

Terres cultivées dans l'environnement immédiat.

12.3 - urbain

Respecte une distance de sécurité de 200 m par rapport aux habitations

12.4 - situation par rapport aux rivières et plans d'eau

Respecte une distance de sécurité de 500 m.

13 - Aptitudes du site

13.1 - au façonnage (génie civil)

La topographie générale du site indique un léger pendage vers le Nord, mais est très régulière (absence de dépression).

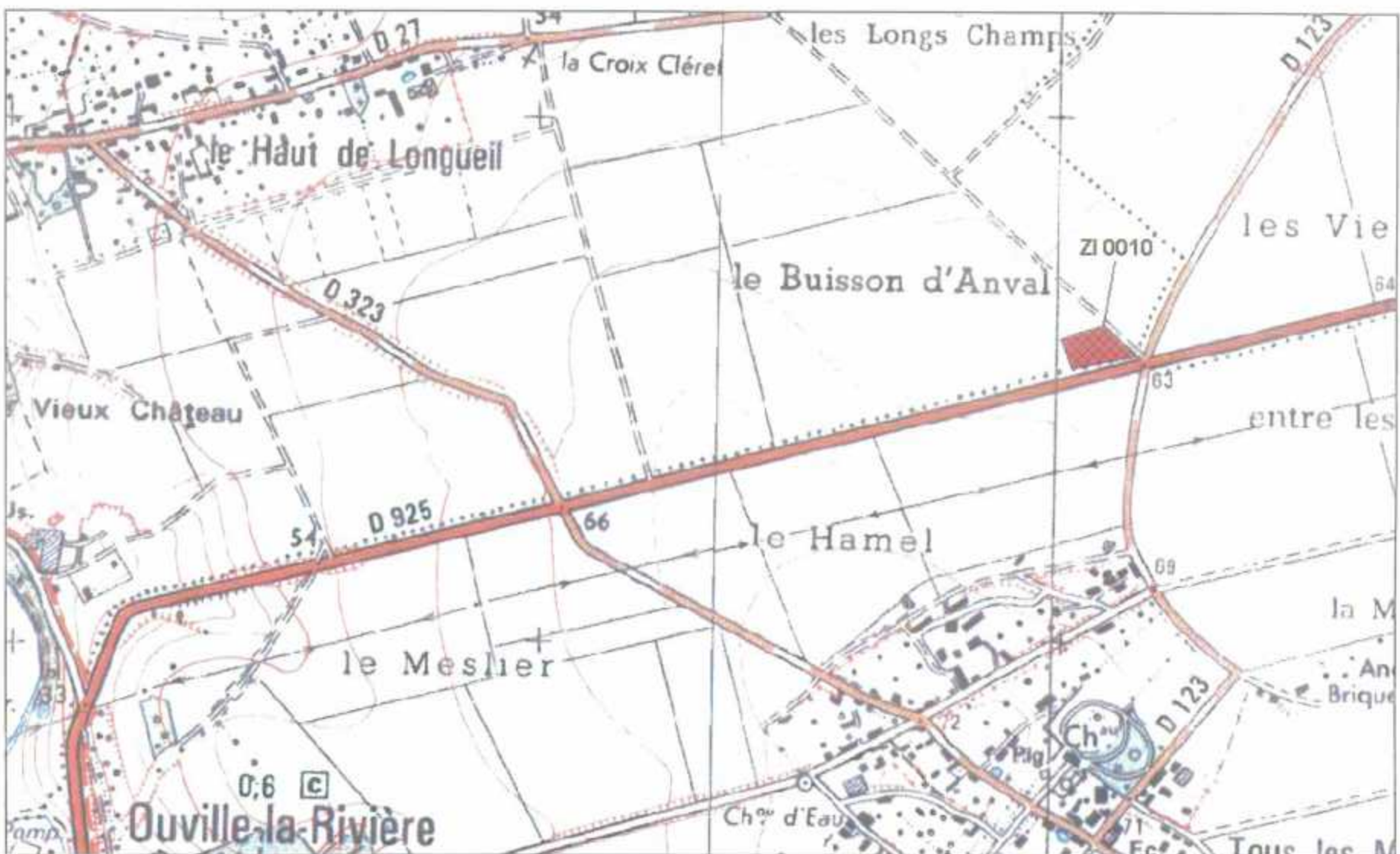
13.2 - au contournement par les écoulements de surface

Bonne.

13.3 - conditions d'aménagement des zones de stockage (creusement, merlons, merlons avec apport extérieur de matériaux)

Bonne aptitude à la réalisation d'une plate-forme.

Il est recommandé, en revanche, de ne pas creuser pour la réalisation de bassins de stockage (faible épaisseur des formations superficielles) : apport de matériaux extérieurs pour la mise en place de merlons.



14 - Plan de situation au 1/10 000 issu de la carte topographique à 1/25 000 Dieppe 2008
O. ©IGN

*Localisation de sites potentiels de stockage intermédiaire de matériaux polluants
dans le cadre du Plan POLMAR Terre du département de la Seine-Maritime*

DIRECTION GENERALE DES IMPOTS		
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL INFORMATISE		
Departement : 76 Commune : LONGUEIL (395)	Section : Z101 Echelle d'origine : 1/2000 Echelle d'édition : 1/2000 Date de l'édition : 03-11-2004	Numéro d'ordre du registre de constatation des droits: Cachet du service d'origine
Service du Cadastre		
Extrait certifié conforme au plan cadastral informatisé à la date du : ____ / ____ / ____ A : <i>[Signature]</i> Le : 03/11/04 L' : <i>[Signature]</i> 3E		

15 - Document établi à partir du plan cadastral : parcelle ZI 0010 (échelle non conservée)

16 – Photographies



Prise de vue S-N
(depuis le
croisement entre
les RD 925 et
123) : aperçu du
chemin en terre.



Prise de vue E-O
(depuis RD 123).

SITES DE STOCKAGE INTERMEDIAIRE des Matériaux Pollués ou Polluants

FICHE DESCRIPTIVE

SITE C3

1 - Département

Seine-Maritime (76)

2 - Commune

Crosville-sur-Scie

3 - Coordonnées (Lambert II étendu)

X : 509 400 m

Y : 2 535 974 m

Z : 105 m NGF

4 - Lieu-dit

Plaine de Crosville

5 - Facilités d'accès (rattachement au réseau routier, national ou départemental), caractéristiques des voies d'accès (largeur, nature du revêtement, résistance aux gros porteurs...)

A partir de la RD 107 et/ou de la RD 23, le site est accessible par une petite route goudronnée (praticable par les gros porteurs).

Proximité immédiate de la RN 27.

Distance approximative à l'autoroute A29 : 20 km (sortie de Beautot)

6 - Surface de stockage utile

Surface de la parcelle : 10 870 m² (issue de l'extrait cadastral)

Surface utile : 5 500 m²

7 - Volume présumé de stockage

11 000 m³

8 - Propriétaire

Commune de Crosville-sur-Scie

9 - Occupation actuelle et prévue du site (POS)

Le site est en culture.

POS non renseigné (données numérisées fournies par la DDE).

10 - Géologie du site :

D'après la carte géologique de Londinières (Ech : 1/50 000) et les forages de la Banque de Données du Sous-Sol du BRGM (BSS) n° 00591X0011 (300 m à l'E, dans le vallon sec), n° 00584X0048 (1.5 km au NO sur le flanc opposé du plateau), et n° 00584X0040 (1.3 km à l'O sur le plateau).

10.1 - nature des terrains

Limons des plateaux et Argiles à silex sur Craie blanche à silex du Sénonien inférieur.

10.2 - épaisseur, homogénéité

Epaisseur des formations superficielles de l'ordre de 5 m.

11 - Hydrogéologie du site :

11.1 - situation par rapport aux captages d'eau

Respect des périmètres de protection.

11.2 - situation par rapport aux nappes souterraines (définition de la nappe captée, nature du réservoir, vulnérabilité à la pollution)

Nappe libre de l'aquifère crayeux (profondeur supérieure à 50 m).

Aucun indice de bétroire n'a été relevé.

La faible épaisseur des formations superficielles rend la nappe particulièrement vulnérable vis-à-vis des pollutions de surface au droit du site. De plus, le site étant situé à l'amont d'un vallon sec, les eaux de lessivage devront être parfaitement maîtrisées afin d'éviter qu'elles s'écoulent par le vallon sous lequel la craie peut être préférentiellement altérée.

11.3 - importance des écoulements superficiels

Faible.

L'aquifère crayeux est vulnérable sur l'ensemble du département (formations superficielles perméables et pertes hydrogéologiques au sein de la craie masquées sous les couvertures de plateaux), aussi une attention tout particulière devra systématiquement être portée à l'imperméabilisation des bassins de stockage et à la récupération des eaux de lessivage. Des études préalables sont également nécessaires avant l'exploitation d'un site : réalisation de sondages de reconnaissance, étude de perméabilité, ...

12 - Environnement :

12.1 - naturel

Site situé sur le flanc d'un vallon sec (limite de plateau).

12.2 - agricole

Terres cultivées dans l'environnement immédiat.

12.3 - urbain

Respecte une distance de sécurité de 200 m par rapport aux habitations. Le centre du bourg de Crosville-sur-Scie est distant de 1 km.

12.4 - situation par rapport aux rivières et plans d'eau

Respecte une distance de sécurité de 500 m.

13 - Aptitudes du site

13.1 - au façonnage (génie civil)

Topographie régulière, avec un léger pendage vers le Sud (Cf. photographies).

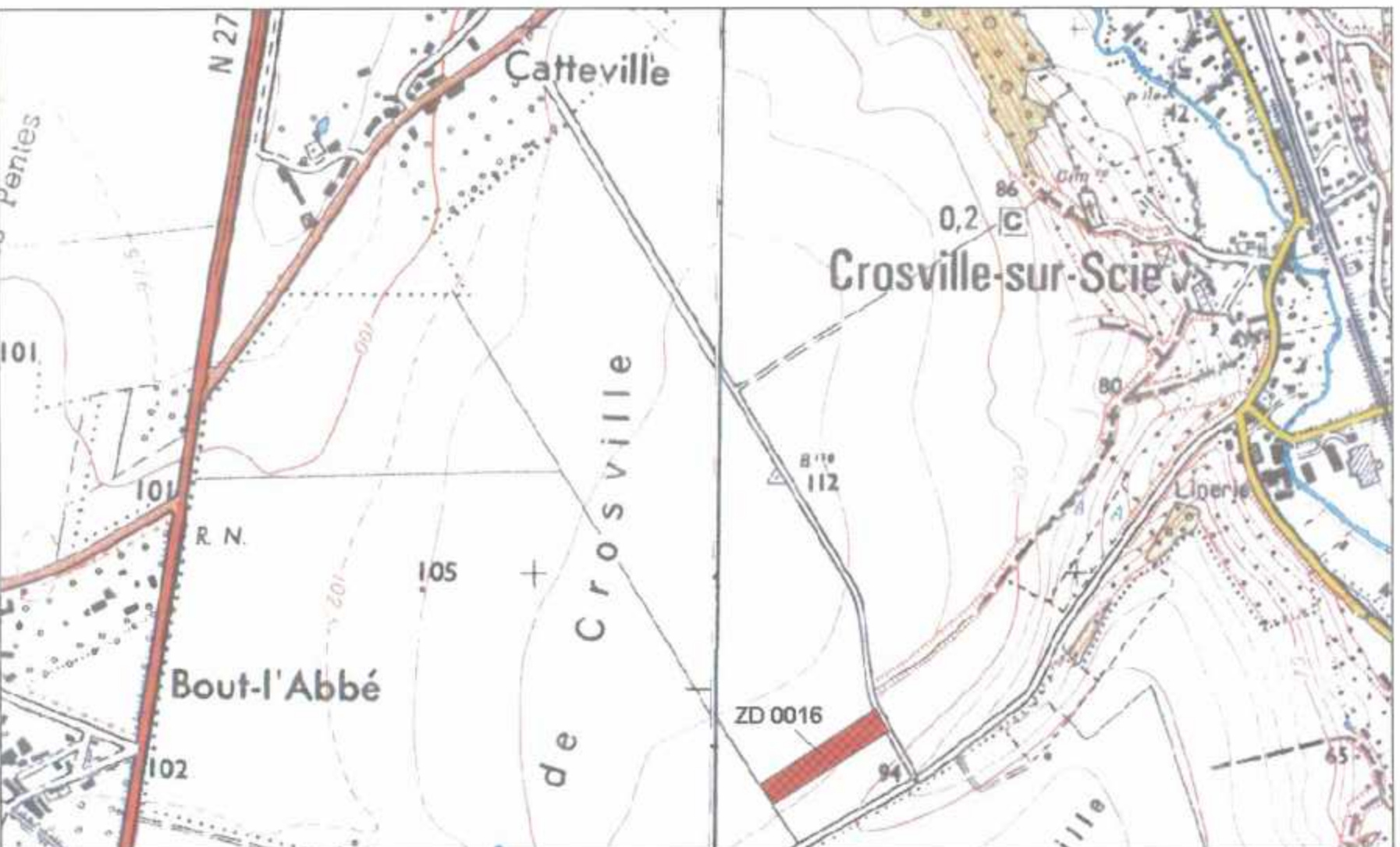
13.2 - au contournement par les écoulements de surface

Bonne.

13.3 - conditions d'aménagement des zones de stockage (creusement, merlons, merlons avec apport extérieur de matériaux)

Bonne aptitude à la réalisation d'une plate-forme.

La réalisation de bassins de stockage par creusement n'est pas recommandée au vu de la faible épaisseur des formations superficielles. Apport de matériaux extérieurs nécessaire pour la mise en œuvre de merlons.



14 - Plan de situation au 1/10 000 issu des cartes topographiques à 1/25 000 Bacqueville-en-Caux 1909 E et Longueville-sur-Scie 2009 OT, ©IGN

DIRECTION GENERALE DES IMPOTS		
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL INFORMATISE		
Departement : 76 Commune : CROSVILLE-SUR-SCIE (205)	Section : ZD01 Echelle d'origine : 1/2000 Echelle d'édition : 1/2000 Date de l'édition : 03-11-2004	Extrait certifié conforme au plan cadastral informatisé à la date du : ____/____/____ A : <i>[Signature]</i> Le : <i>03-11-2004</i> L'archiviste :
Numéro d'ordre du registre de constatation des droits: Cachet du service d'origine	Service du Cadastre	

15 - Document établi à partir du plan cadastral : parcelle ZD 0016 (échelle non conservée)

16 – Photographies



Prise de vue NE-SO
(depuis la route
goudronnée
permettant l'accès) :
aperçu de la parcelle
dans le sens de la
longueur.



Prise de vue NO-SE
(depuis la route
d'accès) : aperçu de
la tête du vallon sec.

Annexe 6

Fiches descriptives des 3 sites identifiés pour la zone prioritaire D

SITES DE STOCKAGE INTERMEDIAIRE des Matériaux Pollués ou Polluants

FICHE DESCRIPTIVE

SITE D1

1 - Département
Seine-Maritime (76)

2 - Commune
Saint-Pierre-en-Val

3 - Coordonnées (Lambert II étendu)
X : 534 897 m
Y : 2 557 777 m
Z : 90 m NGF

4 - Lieu-dit
Fond de la Bourdane

5 - Facilités d'accès (rattachement au réseau routier, national ou départemental), caractéristiques des voies d'accès (largeur, nature du revêtement, résistance aux gros porteurs...)

Le site se situe à l'angle de la RD 1314 et d'une route communale (praticable par un gros porteur).

L'accès se fait par un portail donnant sur la route communale (largeur suffisante pour un gros porteur).

Distance à l'autoroute A28 : 30 km (sortie de Bosc Geffroy)

6 - Surface de stockage utile
Surface de la parcelle : 9 980 m² (issue de l'extrait cadastral)
Surface utile : 5 000 m²

7 - Volume présumé de stockage
10 000 m³

8 - Propriétaire
Commune de Saint-Pierre en Val

9 - Occupation actuelle et prévue du site (POS)
Il s'agit d'un terrain sur lequel sont déposées des terres de déblai, on y retrouve également divers déchets.

Les dépôts semblent très peu fréquents.

POS du 7/12/95 : Zone NC (données numérisées fournies par la DDE)

10 - Géologie du site :
D'après la carte géologique de Dieppe Est (Ech : 1/50 000) et les forages BSS n° 00441X0002 (1.25 km au NE en aval), n° 00434X0011 (2.4 km au SO en amont) et n° 00434X0025 (1.6 km au NO en aval)

10.1 - nature des terrains

Limons des plateaux et Argiles à silex sur Craie blanche à silex du Sénonien inférieur.

10.2 - épaisseur, homogénéité

Épaisseur des formations superficielles comprise entre 5 et 10 m.

11 - Hydrogéologie du site :

11.1 - situation par rapport aux captages d'eau

Respect des périmètres de protection

11.2 - situation par rapport aux nappes souterraines (définition de la nappe captée, nature du réservoir, vulnérabilité à la pollution)

Nappe libre de l'aquifère crayeux (profondeur supérieure à 50 m)

Le site se situant à l'amont d'un vallon sec (Fond St Michel), les eaux de lessivage devront être parfaitement maîtrisées afin d'éviter qu'elles s'écoulent par le vallon sous lequel la craie peut être préférentiellement altérée.

Aucun indice de bétail n'a été relevé sur le site, mais le terrain ayant été remanié, le contrôle sera à approfondir.

11.3 - importance des écoulements superficiels

Ruissellement intermittent probable depuis le plateau vers le Fond St Michel.

L'aquifère crayeux est vulnérable sur l'ensemble du département (formations superficielles perméables et pertes hydrogéologiques au sein de la craie masquées sous les couvertures de plateaux), aussi une attention tout particulière devra systématiquement être portée à l'imperméabilisation des bassins de stockage et à la récupération des eaux de lessivage. Des études préalables sont également nécessaires avant l'exploitation d'un site : réalisation de sondages de reconnaissance, étude de perméabilité, ...

12 - Environnement :

12.1 - naturel

Départ d'un vallon sec boisé 100 m en aval.

12.2 - agricole

Terres cultivées dans l'environnement immédiat.

12.3 - urbain

Petite déchetterie réservée aux habitants de la commune à 150 m au Nord-Est.

Respecte une distance de sécurité de 200 m par rapport aux habitations.

12.4 - situation par rapport aux rivières et plans d'eau

Respecte une distance de sécurité de 500 m.

13 - Aptitudes du site

13.1 - au façonnage (génie civil)

Le site est composé de 2 niveaux distincts : une plate-forme (constituée de terres de remblai) sur laquelle manœuvrent des camions pour le déchargement et une partie en contrebas (friche).

Possible nécessité d'arracher quelques arbres.

13.2 - au contournement par les écoulements de surface

Le dénivelé du site nécessitera une bonne gestion des eaux de ruissellement.

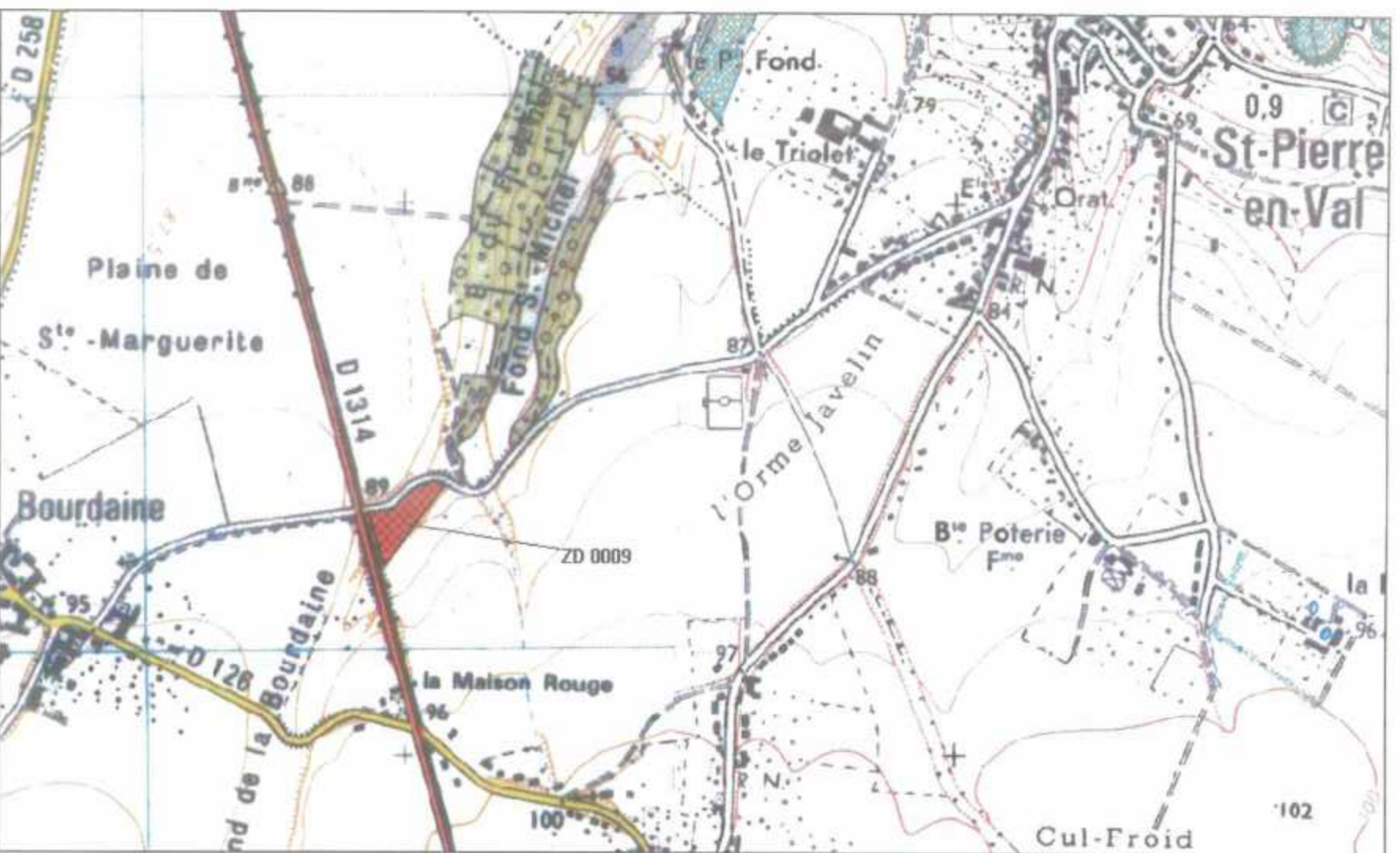
Possibilité de contournement le long de la route communale (fossé)

13.3 - conditions d'aménagement des zones de stockage (creusement, merlons, merlons avec apport extérieur de matériaux)

Présence de terres de déblai.

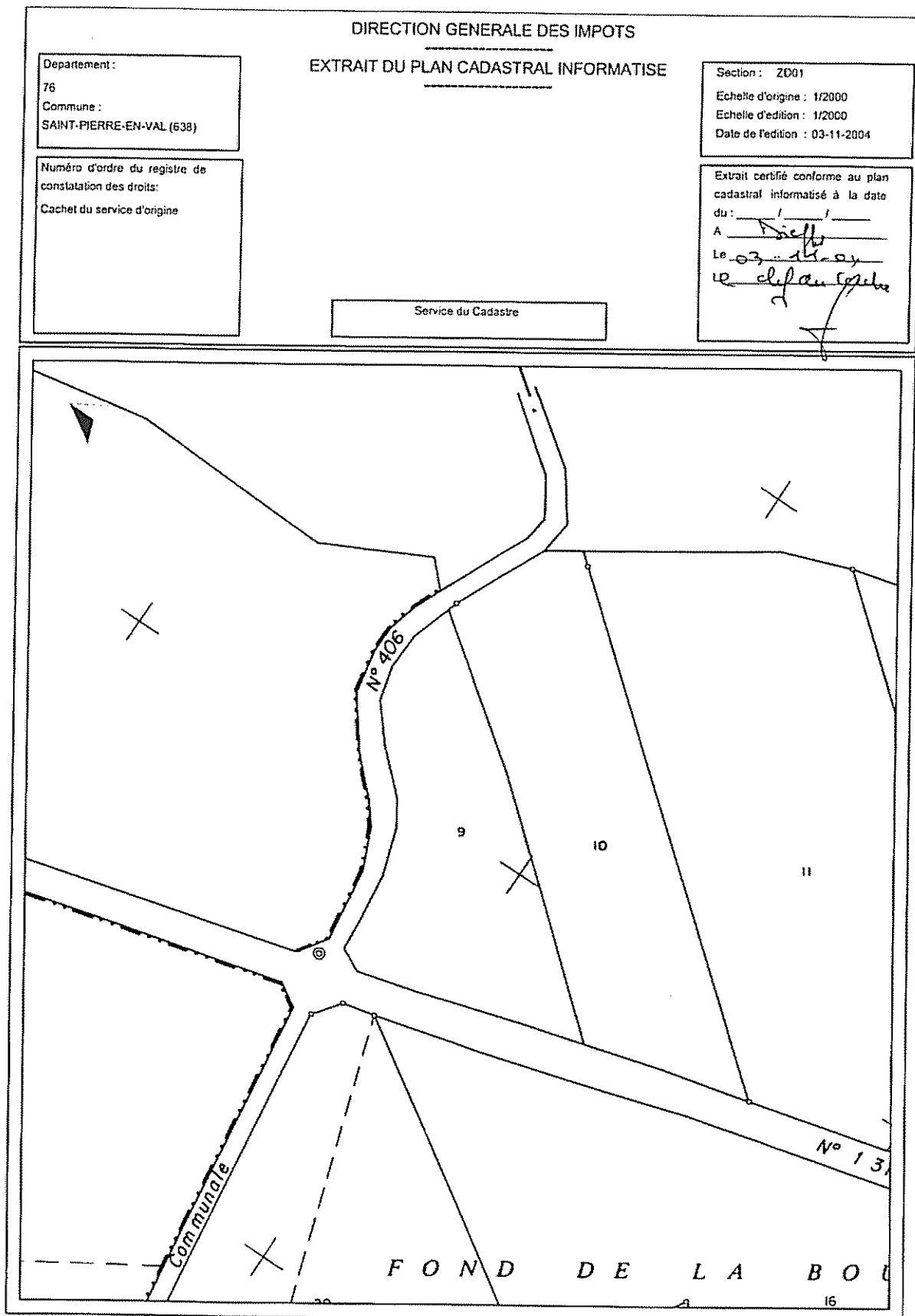
Bonne aptitude à la réalisation d'une plate-forme.

Bonne aptitude à la réalisation de bassins par mise en œuvre de merlons.



14 - Plan de situation au 1/10 000 issu de la carte topographique à 1/25 000 Dieppe 2008 E, ©IGN

*Localisation de sites potentiels de stockage intermédiaire de matériaux polluants
dans le cadre du Plan POLMAR Terre du département de la Seine-Maritime*



15 - Document établi à partir du plan cadastral : parcelle ZD 0009 (échelle non conservée)

16 – Photographies



Prise de vue SO-NE
(depuis la plate-
forme d'accès).



Prise de vue NE-
SO (depuis la route
communale qui
contourne le site).

SITES DE STOCKAGE INTERMEDIAIRE des Matériaux Pollués ou Polluants

FICHE DESCRIPTIVE

SITE D2

1 - Département
Seine-Maritime (76)

2 - Commune
Penly

3 - Coordonnées (Lambert II étendu)
X : 521 419 m
Y : 2 553 122 m
Z : 125 m NGF

4 - Lieu-dit
La Grande Sole

5 - Facilités d'accès (rattachement au réseau routier, national ou départemental), caractéristiques des voies d'accès (largeur, nature du revêtement, résistance aux gros porteurs...)

Le site est accessible directement par la RD 925 ou par une route communale (praticable par les gros porteurs).

Une aire d'accès devra cependant être aménagée.

6 - Surface de stockage utile
Surface de la parcelle : 144 400 m² (issue de l'extrait cadastral)

7 - Volume présumé de stockage

8 - Propriétaire
Commune de Penly

9 - Occupation actuelle et prévue du site (POS)
La parcelle est en culture.
POS du 27/10/92 : Zone NC (données numérisées fournies par la DDE)

10 - Géologie du site :
D'après la carte géologique de Dieppe Est (Ech : 1/50 000) et les forages BSS n° 00432X0011 (1.1 km au NO en aval topographique) et n° 00437X0019 (2.9 km au SE sur le plateau).

10.1 - nature des terrains

Limons des plateaux et Argiles à silex sur Craie blanche à silex du Sénonien inférieur.

10.2 - épaisseur, homogénéité

Epaisseur des formations superficielles comprise entre 5 et 10 m.

11 - Hydrogéologie du site :

11.1 - situation par rapport aux captages d'eau
Respect des périmètres de protection

11.2 - situation par rapport aux nappes souterraines (définition de la nappe captée, nature du réservoir, vulnérabilité à la pollution)

Nappe libre de l'aquifère crayeux (profondeur de l'ordre de 70 m).

Etant donné la grande superficie du site, la recherche exhaustive de pertes hydrogéologiques n'a pu être menée, cependant aucun indice flagrant n'a été relevé (dépression,...).

11.3 - importance des écoulements superficiels

Faible.

L'aquifère crayeux est vulnérable sur l'ensemble du département (formations superficielles perméables et pertes hydrogéologiques au sein de la craie masquées sous les couvertures de plateaux), aussi une attention tout particulière devra systématiquement être portée à l'imperméabilisation des bassins de stockage et à la récupération des eaux de lessivage. Des études préalables sont également nécessaires avant l'exploitation d'un site : réalisation de sondages de reconnaissance, étude de perméabilité, ...

12 - Environnement :

12.1 - naturel

Site situé en plateau.

12.2 - agricole

Terres cultivées dans l'environnement immédiat et plus lointain.

12.3 – urbain

Passage d'une ligne à Haute Tension.

Respecte une distance de sécurité de 200 m par rapport aux habitations.

12.4 - situation par rapport aux rivières et plans d'eau

Respecte une distance de sécurité de 500 m.

13 - Aptitudes du site

13.1 - au façonnage (génie civil)

Topographie plane et régulière (terrain cultivé).

13.2 - au contournement par les écoulements de surface

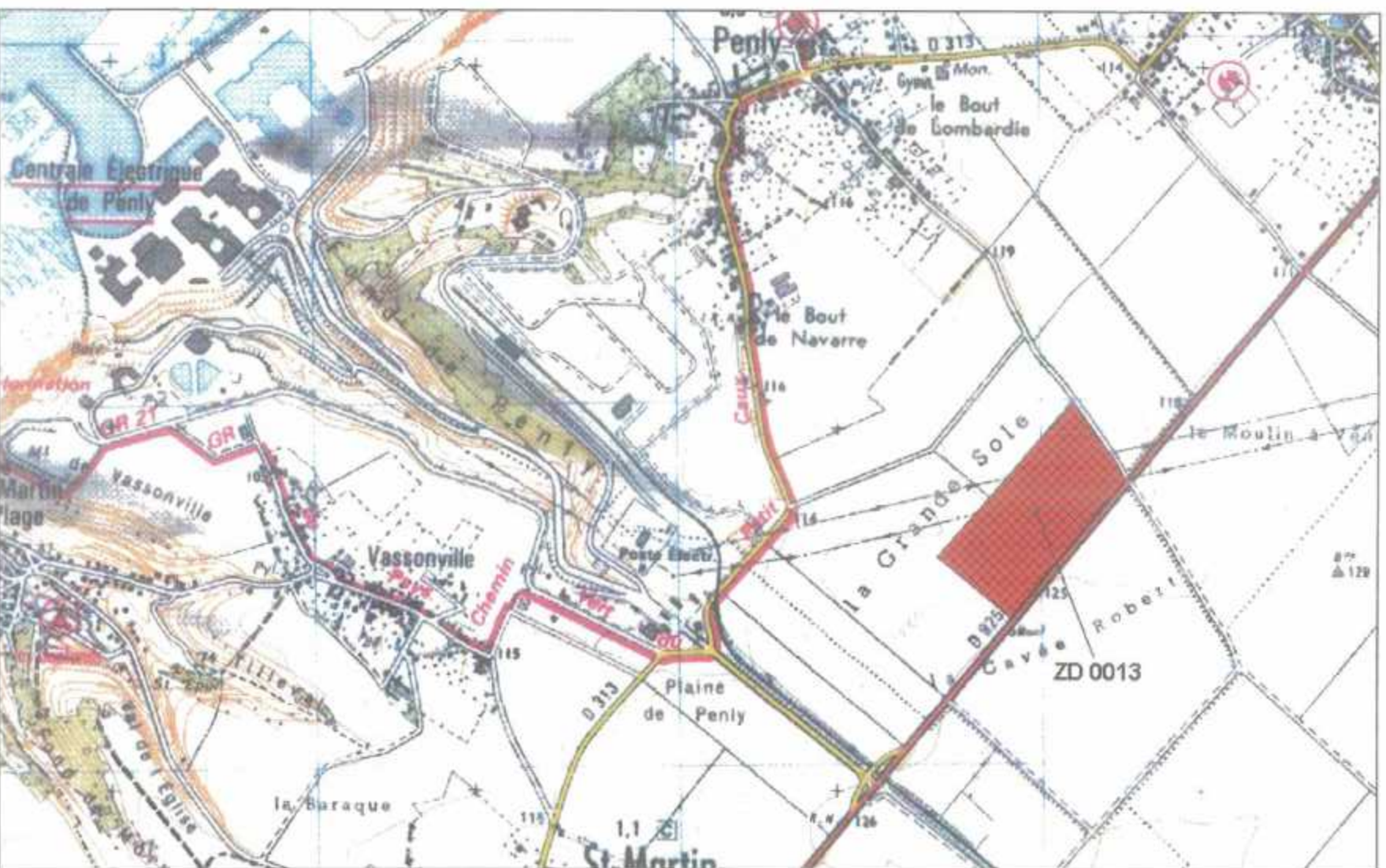
Bonne.

13.3 - conditions d'aménagement des zones de stockage (creusement, merlons, merlons avec apport extérieur de matériaux)

Bonne aptitude à la réalisation de plate-forme.

Apport extérieur de matériaux probablement nécessaire (le creusement est en effet limité du fait de la faible épaisseur des formations superficielles).

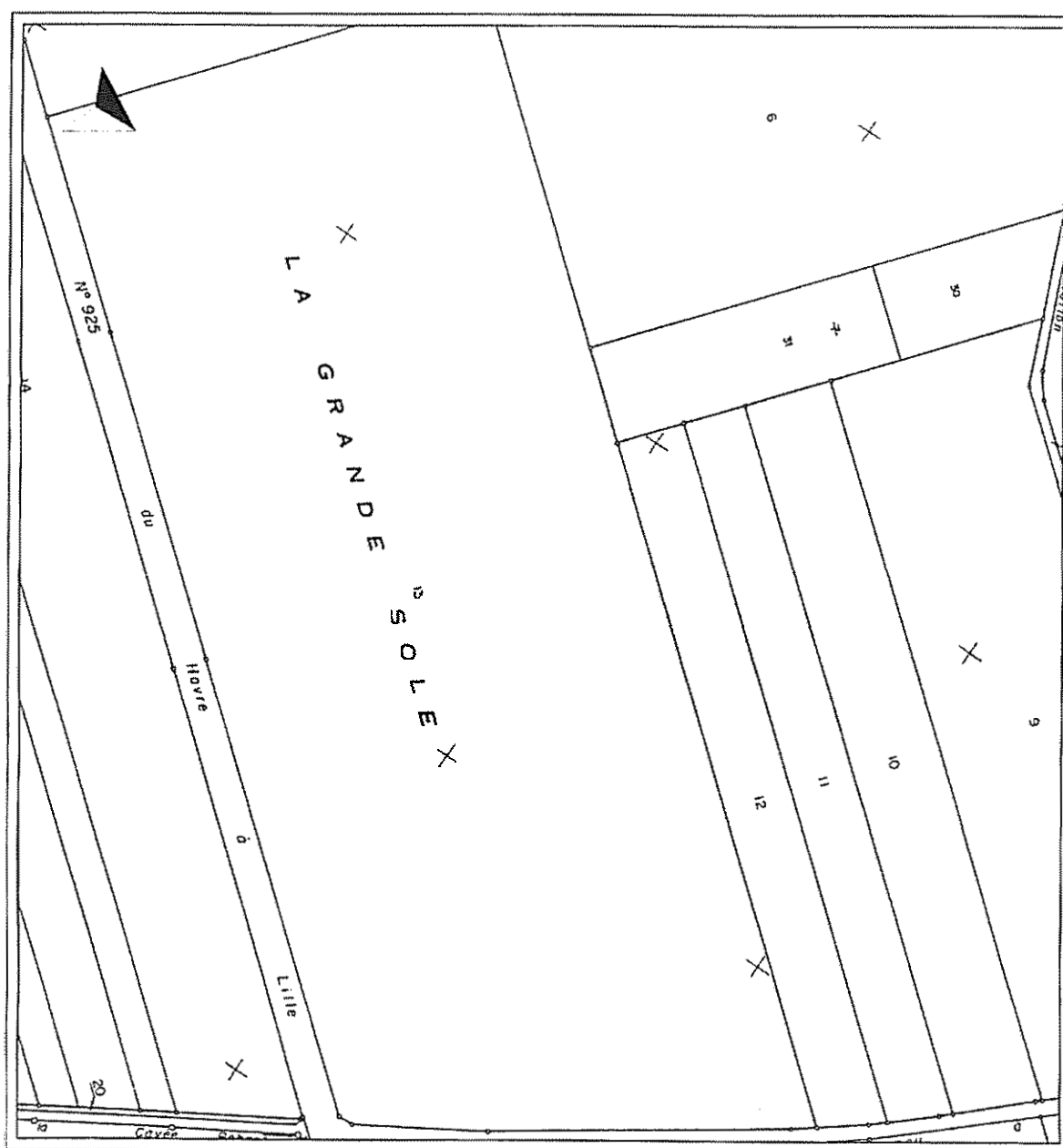
La grande superficie de la parcelle permettra d'implanter les zones de stockage à des distances de sécurité suffisantes de la ligne à Haute Tension.



14 - Plan de situation au 1/15 000 issu de la carte topographique à 1/25 000 Dieppe 2008 O, ©IGN

**Localisation de sites potentiels de stockage intermédiaire de matériaux polluants
dans le cadre du Plan POLMAR Terre du département de la Seine-Maritime**

DIRECTION GENERALE DES IMPOTS EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL INFORMATISE	
Département : 76 Commune : PENLY (496)	Section : ZD01 Echelle d'origine : 1/2000 Echelle d'édition : 1/2000 Date de l'édition : 03-11-2004
Numéro d'ordre du registre de constatation des droits : Cachet du service d'origine :	Extrait certifié conforme au plan cadastral informatisé à la date : A _____ Le _____ <i>[Signature]</i>
Service du Cadastre	



15 - Document établi à partir du plan cadastral : parcelle ZD 0013 (échelle non conservée)

16 – Photographie



Prise de vue NE-SO (depuis la route communale)

SITES DE STOCKAGE INTERMEDIAIRE des Matériaux Pollués ou Polluants

FICHE DESCRIPTIVE

SITE D3

1 - Département

Seine-Maritime (76)

2 - Commune

Etalondes

3 - Coordonnées (Lambert II étendu)

X : 532 643 m

Y : 2 559 51 m

Z : 86 m NGF

4 - Lieu-dit

Plaine du chemin Saint-Martin

**5 - Facilités d'accès (rattachement au réseau routier, national ou départemental),
caractéristiques des voies d'accès (largeur, nature du revêtement, résistance aux gros
porteurs...)**

Le site est accessible à partir d'un chemin en terre (praticable par un gros porteur) partant de la RD 126.

Proximité immédiate de la RD 925.

Une aire d'accès est à aménager (pas de difficulté particulière à noter).

Distance à l'autoroute A28 : 35 km (sortie de Bosc Geffroy)

6 - Surface de stockage utile

Surface de la parcelle : 37 081 m² (issue de l'extrait cadastral)

7 - Volume présumé de stockage

8 - Propriétaire

SCI de l'Ancienne Briquetterie

9 - Occupation actuelle et prévue du site (POS)

Le terrain ne semble pas être exploité : herbage de mauvaise qualité. On note une dépression à l'Est de la parcelle, elle doit correspondre à une excavation de l'ancienne briquetterie. Terrain non clôturé.

POS du 14/09/90 : Zone 2NAa (données numérisées fournies par la DDE).

10 - Géologie du site :

D'après la carte géologique de Dieppe Est (Ech : 1/50 000) et les forages BSS n° 00434X0024 (300 m au N sur le plateau).

10.1 - nature des terrains

Limons des plateaux et Argiles à silex sur Craie blanche à silex du Sénonien inférieur.

10.2 - épaisseur, homogénéité

Epaisseur des formations superficielles comprise entre 5 et 10 m.

11 - Hydrogéologie du site :

11.1 - situation par rapport aux captages d'eau

Respect des périmètres de protection

11.2 - situation par rapport aux nappes souterraines (définition de la nappe captée, nature du réservoir, vulnérabilité à la pollution)

Nappe libre de l'aquifère crayeux (profondeur de l'ordre de 60 m).

Aucun indice de bétouille n'a été relevé sur le site.

Faible épaisseur des formations superficielles.

11.3 - importance des écoulements superficiels

Faible.

L'aquifère crayeux est vulnérable sur l'ensemble du département (formations superficielles perméables et pertes hydrogéologiques au sein de la craie masquées sous les couvertures de plateaux), aussi une attention tout particulière devra systématiquement être portée à l'imperméabilisation des bassins de stockage et à la récupération des eaux de lessivage. Des études préalables sont également nécessaires avant l'exploitation d'un site : réalisation de sondages de reconnaissance, étude de perméabilité, ...

12 - Environnement :

12.1 - naturel

Site situé en plateau.

12.2 - agricole

Terres cultivées dans l'environnement immédiat.

12.3 - urbain

Proximité du bourg d'Étalondes.

Anciens sites industriels recensés dans BASIAS à proximité.

Implantation d'entreprises au S-O de la parcelle (RD 126).

La distance de sécurité de 200 m par rapport aux habitations n'est pas respectée au N du site (de l'ordre de 100 m).

12.4 - situation par rapport aux rivières et plans d'eau

Respecte une distance de sécurité de 500 m.

13 - Aptitudes du site

13.1 - au façonnage (génie civil)

Topographie plane, exceptée une légère dépression (Cf. photographie).

13.2 - au contournement par les écoulements de surface

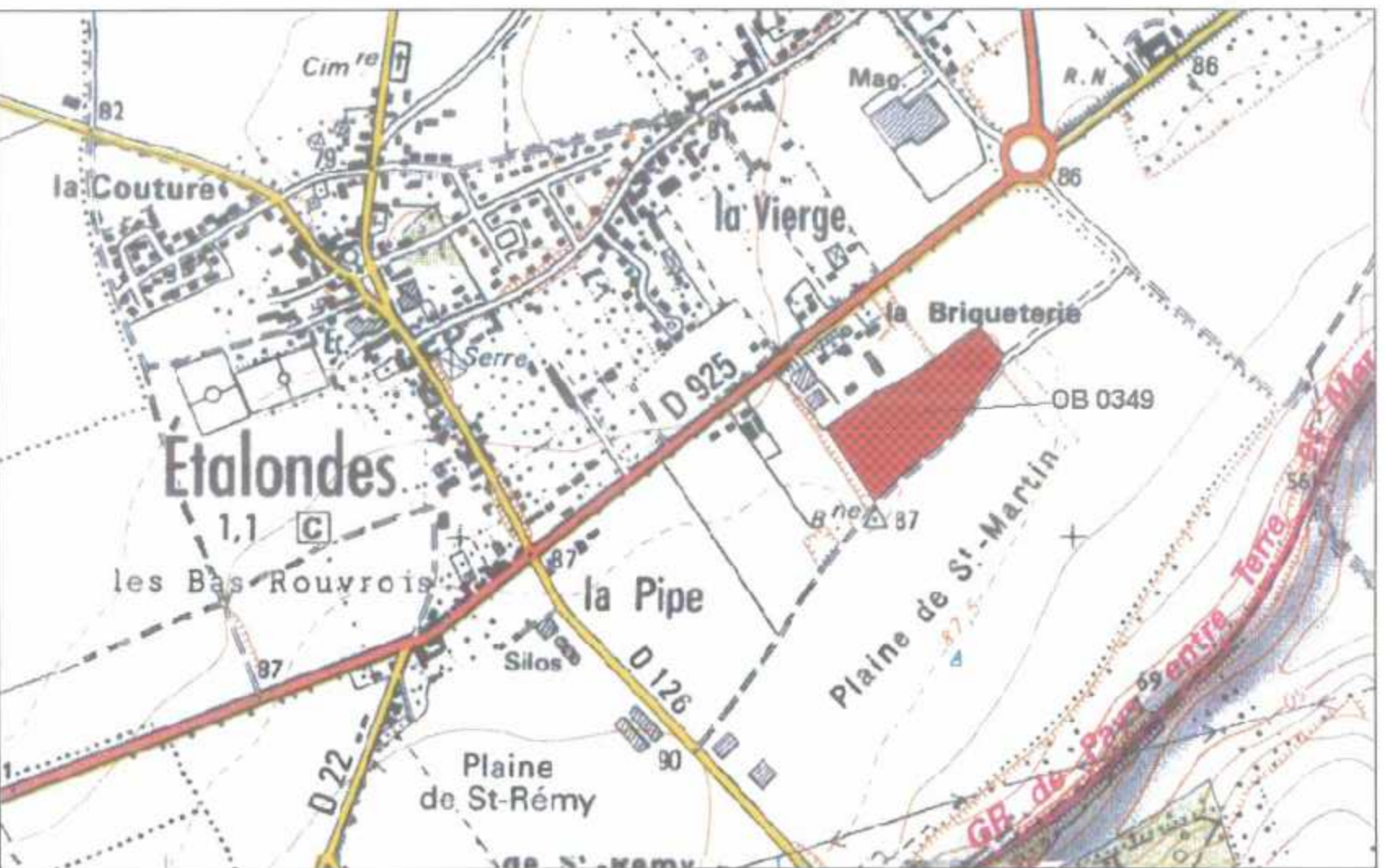
Bonne.

13.3 - conditions d'aménagement des zones de stockage (creusement, merlons, merlons avec apport extérieur de matériaux)

Apport extérieur de matériaux probablement nécessaire (le creusement est en effet limité du fait de la faible épaisseur des formations superficielles).

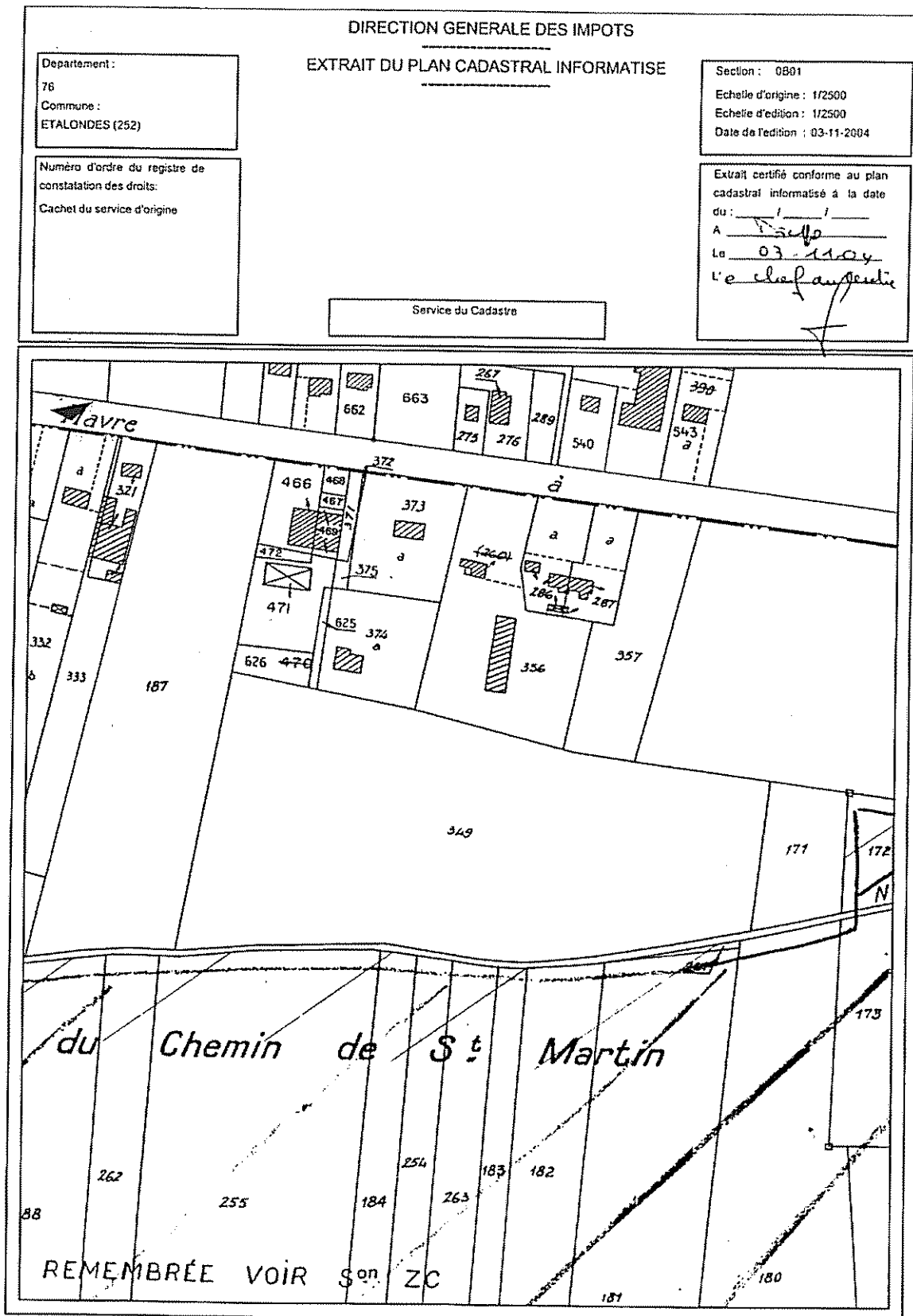
Bonne aptitude à la réalisation d'une plate-forme.

Bonne aptitude à la réalisation de bassins par mise en œuvre de merlons.



14 - Plan de situation au 1/10 000 issu de la carte topographique à 1/25 000 Dieppe 2008
E, ©IGN

Localisation de sites potentiels de stockage intermédiaire de matériaux polluants
dans le cadre du Plan POLMAR Terre du département de la Seine-Maritime



15 - Document établi à partir du plan cadastral : parcelle OB 0349 (échelle non conservée)

16 – Photographie



Prise de vue S-N (depuis le chemin d'accès en terre) : aperçu des habitations les plus proches le long de la RD 925

Annexe 7

Fiches descriptives des 3 sites identifiés pour la zone prioritaire E

SITES DE STOCKAGE INTERMEDIAIRE des Matériaux Pollués ou Polluants

FICHE DESCRIPTIVE

SITE E1

1 - Département

Seine-Maritime (76)

2 - Commune

Fauville-en-Caux

3 - Coordonnées (Lambert II étendu)

X : 473 922 m

Y : 2 519 830 m

Z : 129 m NGF

4 - Lieu-dit

La Distillerie

**5 - Facilités d'accès (rattachement au réseau routier, national ou départemental),
caractéristiques des voies d'accès (largeur, nature du revêtement, résistance aux gros
porteurs...)**

Le site est accessible par la RD 50 : prendre sur la gauche après la D.D.I. lorsque l'on vient du
centre de Fauville-en-Caux. Accès praticable par un gros porteur.

Distance à l'autoroute A29 : 5.5 km (Péage de Fécamp)

6 - Surface de stockage utile

Surface de la parcelle : 3 618 m² (issue de l'extrait cadastral)

Surface utile : 1 800 m²

7 - Volume présumé de stockage

3 600 m³

8 - Propriétaire

Communauté de Communes de Cœur de Caux

9 - Occupation actuelle et prévue du site (POS)

Le site est actuellement inutilisé, d'après des témoignages recueillis lors de la visite, une
extension de la déchetterie voisine pourrait y être envisagée.

POS du 01/04/93 : Zones NAc et NC (données numérisées fournies par la DDE).

10 - Géologie du site :

D'après la carte géologique de Bolbec (Ech : 1/50 000) et les forages de la Banque de Données
du Sous-Sol du BRGM (BSS) n° 00753X0034 (200 m au NE), et n° 00753X0016 (300 m au S).

10.1 - nature des terrains

Limons des plateaux et Argiles à silex sur Craie blanche à silex du Séno-Turonien.

10.2 - épaisseur, homogénéité

Épaisseur des formations superficielles de l'ordre de 30 m.

11 - Hydrogéologie du site :

11.1 - situation par rapport aux captages d'eau

Respect des périmètres de protection.

**11.2 - situation par rapport aux nappes souterraines (définition de la nappe
captée, nature du réservoir, vulnérabilité à la pollution)**

Nappe libre de l'aquifère crayeux (profondeur de l'ordre 30 m).

Aucun indice de bétail n'a été relevé lors de la visite du site.

11.3 - importance des écoulements superficiels

Faible.

L'aquifère crayeux est vulnérable sur l'ensemble du département (formations superficielles perméables et pertes hydrogéologiques au sein de la craie masquées sous les couvertures de plateaux), aussi une attention tout particulière devra systématiquement être portée à l'imperméabilisation des bassins de stockage et à la récupération des eaux de lessivage. Des études préalables sont également nécessaires avant l'exploitation d'un site : réalisation de sondages de reconnaissance, étude de perméabilité, ...

12 - Environnement :

12.1 - naturel

Site situé en plateau.

12.2 - agricole

Terres cultivées.

12.3 - urbain

Respecte une distance de sécurité de 150 m par rapport aux habitations.

Limite Ouest du site : déchetterie communale.

Limite Est du site : Bâtiments de la Direction Départementale des Infrastructures.

Fabrique de granulats plus au Sud.

12.4 - situation par rapport aux rivières et plans d'eau

Respecte une distance de sécurité de 500 m.

13 - Aptitudes du site

13.1 - au façonnage (génie civil)

La topographie du site est plane, et bien dégagée.

13.2 - au contournement par les écoulements de surface

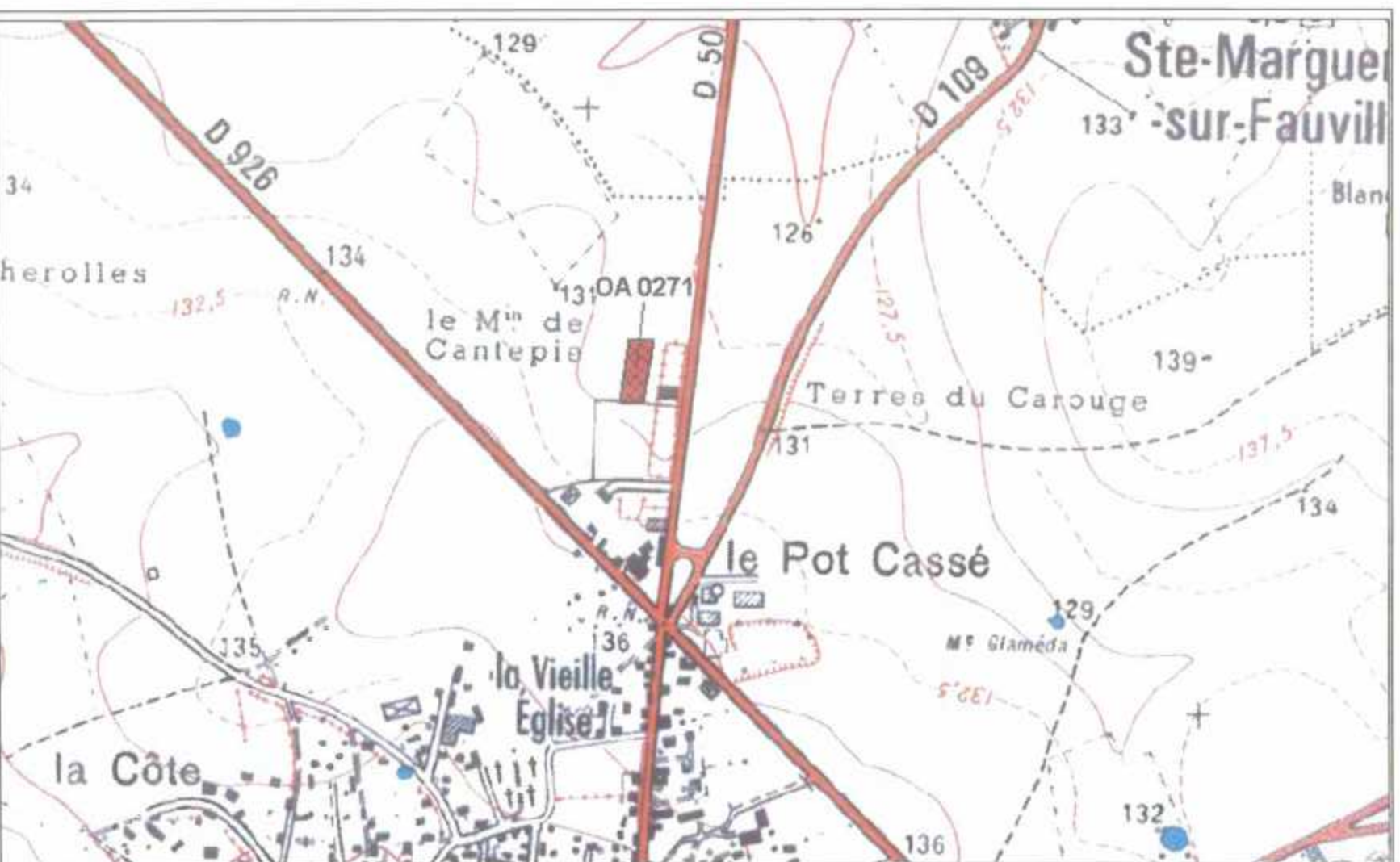
Bonne.

13.3 - conditions d'aménagement des zones de stockage (creusement, merlons, merlons avec apport extérieur de matériaux)

Bonne aptitude à la réalisation d'une plate-forme.

Bonne aptitude à la réalisation de bassins (excavation possible).

Absence de matériau sur le site (exceptées d'éventuelles terres de déblai).



14 - Plan de situation au 1/10 000 issu de la carte topographique à 1/25 000 Fauville-en-Caux 1810 E, ©IGN

16 – Photographies



Prise de vue N-S
(depuis l'entrée) :
aperçu de la D.D.I.
et de la fabrique de
granulats.



Prise de vue NE-SO
(depuis l'entrée) :
aperçu du local de la
déchetterie communale.

SITES DE STOCKAGE INTERMEDIAIRE des Matériaux Pollués ou Polluants

FICHE DESCRIPTIVE

SITE E2

1 - Département

Seine-Maritime (76)

2 - Commune

Fauville-en-Caux

3 - Coordonnées (Lambert II étendu)

X : 472 465 m

Y : 2 518 810 m

Z : 129 m NGF

4 - Lieu-dit

L'ancien moulin

**5 - Facilités d'accès (rattachement au réseau routier, national ou départemental),
caractéristiques des voies d'accès (largeur, nature du revêtement, résistance aux gros
porteurs...)**

Depuis le centre bourg de Fauville-en-Caux, le site est accessible à partir de la RD 228, puis
par un chemin en terre sur la gauche (300 m de longueur). Le chemin en terre, étroit,
nécessitera très certainement des aménagements (élagage, élargissement,...).

Distance à l'autoroute A29 : 7 km (Péage de Fécamp)

6 - Surface de stockage utile

Surface de la parcelle : 8 713 m² (issue de l'extrait cadastral)

Surface utile : 4 500 m²

7 - Volume présumé de stockage

8 700 m³

8 - Propriétaire

Commune de Fauville-en-Caux

9 - Occupation actuelle et prévue du site (POS)

D'après la carte géologique, le site devait faire l'objet d'une exploitation des limons de
plateau par le passé : site en friche.

POS du 01/04/93 : Zone NC (données numérisées fournies par la DDE).

10 - Géologie du site :

D'après la carte géologique de Bolbec (Ech : 1/50 000) et les forages de la Banque de Données
du Sous-Sol du BRGM (BSS) n° 00753X0051 (650 m à l'E), n° 00753X0072 (1 300 m au SE),
et n° 00753X0016 (1 300 m au NE).

10.1 - nature des terrains

Limons des plateaux et Argiles à silex sur Craie blanche à silex du Séno-Turonien.

10.2 - épaisseur, homogénéité

Épaisseur des formations superficielles de l'ordre de 20 m.

11 - Hydrogéologie du site :

11.1 - situation par rapport aux captages d'eau

Respect des périmètres de protection.

11.2 - situation par rapport aux nappes souterraines (définition de la nappe captée, nature du réservoir, vulnérabilité à la pollution)

Nappe libre de l'aquifère crayeux (profondeur comprise entre 20 et 30 m).

Aucun indice de bétail n'a été relevé lors de la visite du site, mais l'examen est à approfondir après nettoyage du site (terrain en friche et remanié).

11.3 - importance des écoulements superficiels

Faible.

L'aquifère crayeux est vulnérable sur l'ensemble du département (formations superficielles perméables et pertes hydrogéologiques au sein de la craie masquées sous les couvertures de plateaux), aussi une attention tout particulière devra systématiquement être portée à l'imperméabilisation des bassins de stockage et à la récupération des eaux de lessivage. Des études préalables sont également nécessaires avant l'exploitation d'un site : réalisation de sondages de reconnaissance, étude de perméabilité, ...

12 - Environnement :

12.1 - naturel

Site situé en plateau.

12.2 - agricole

Terres cultivées dans l'environnement immédiat.

Groupe de silos implantés à environ 250 m au Sud.

12.3 - urbain

Respecte une distance de sécurité de 200 m par rapport aux habitations.

12.4 - situation par rapport aux rivières et plans d'eau

Respecte une distance de sécurité de 500 m.

13 - Aptitudes du site

13.1 - au façonnage (génie civil)

La topographie générale du site est plane, mais présence de buttes de terres de déblai (cf. photographie)

13.2 - au contournement par les écoulements de surface

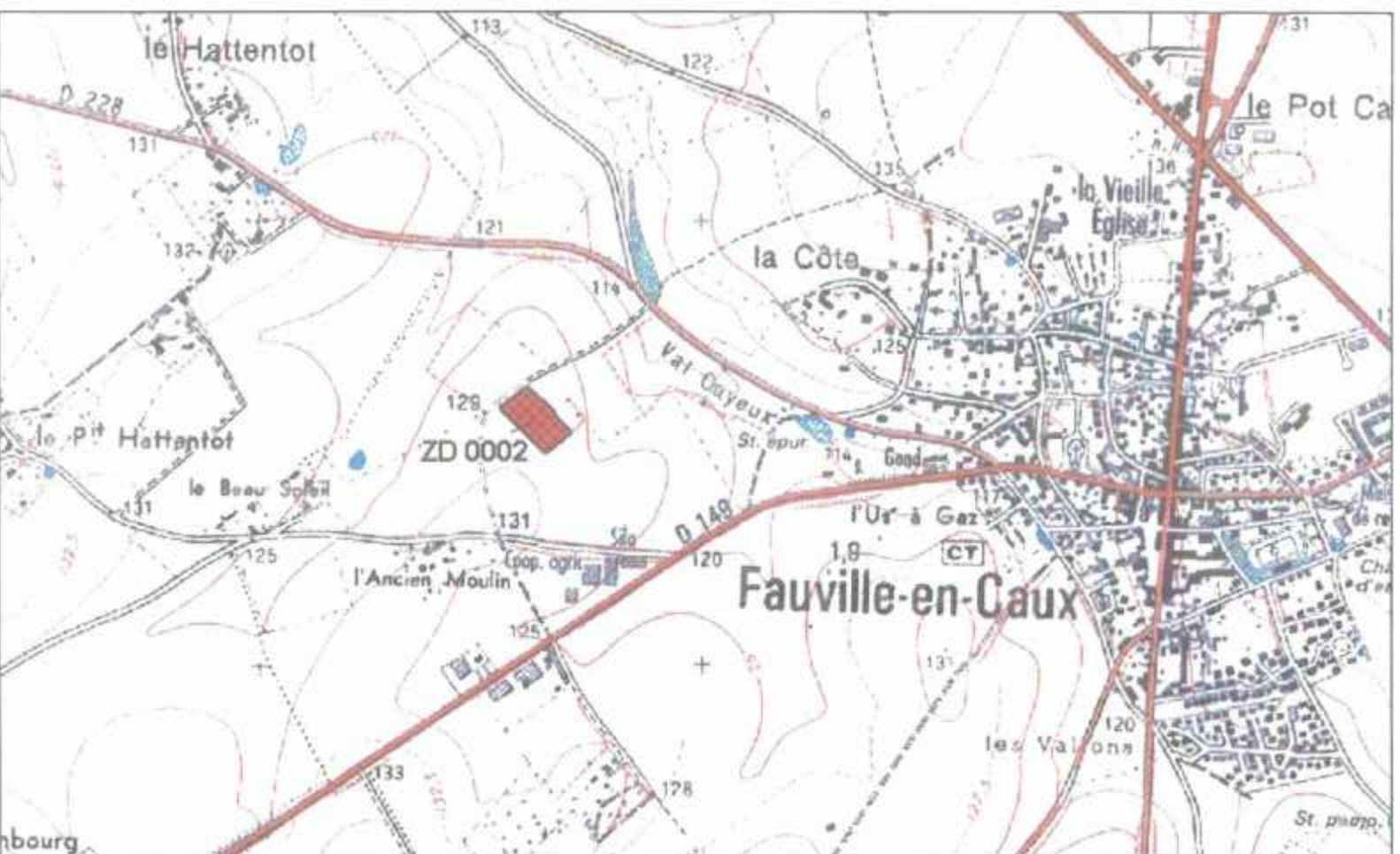
Bonne.

13.3 - conditions d'aménagement des zones de stockage (creusement, merlons, merlons avec apport extérieur de matériaux)

Bonne aptitude à la réalisation d'une plate-forme.

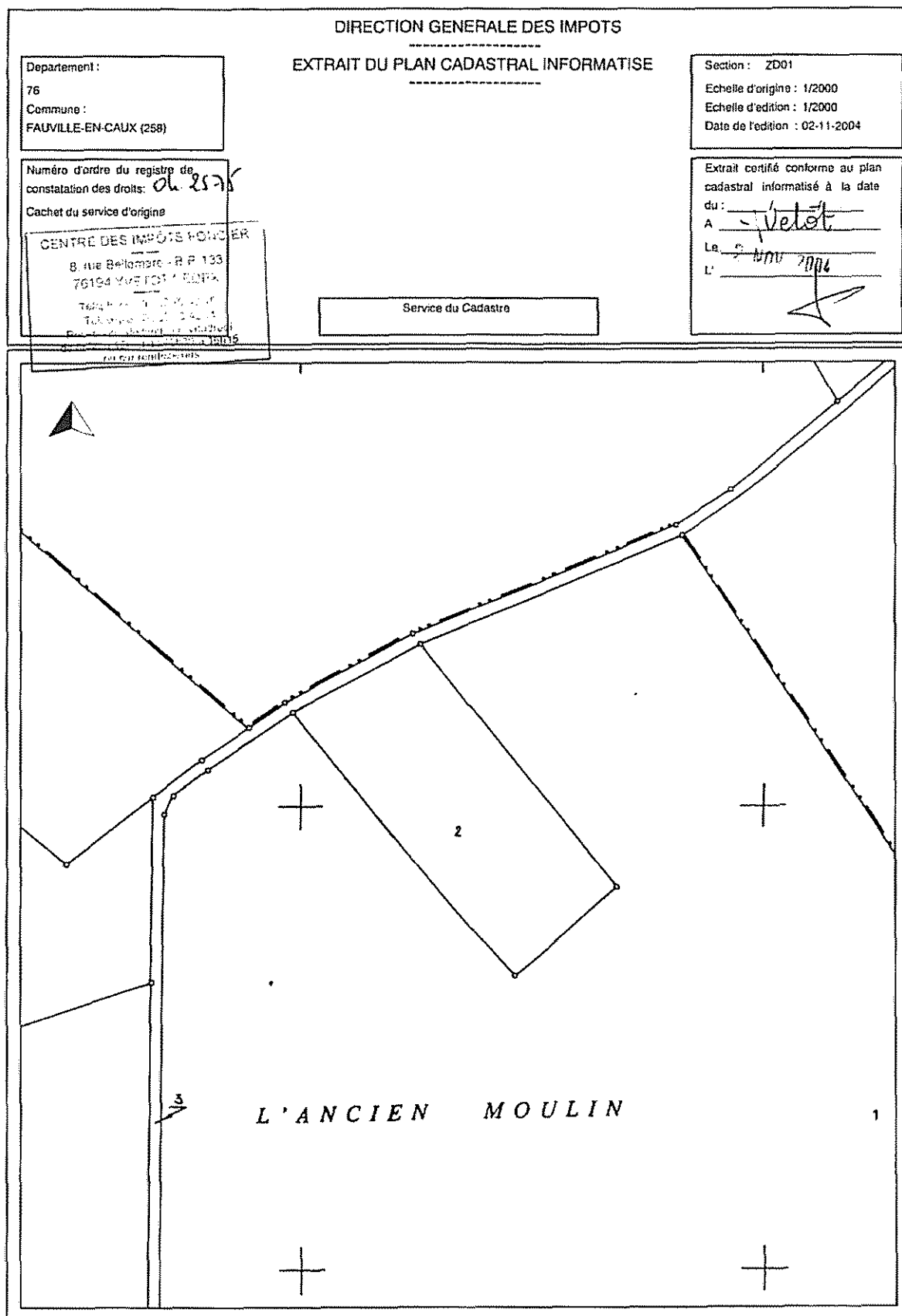
Bonne aptitude à la réalisation de bassins (excavation possible).

Des terres de déblai sont disponibles sur le site, mais en faible quantité.



14 - Plan de situation au 1/15 000 issu de la carte topographique à 1/25 000 Fauville-en-Caux 1810 E, ©IGN

*Localisation de sites potentiels de stockage intermédiaire de matériaux polluants
dans le cadre du Plan POLMAR Terre du département de la Seine-Maritime*



15 - Document établi à partir du plan cadastral : parcelle ZD 0002 (échelle non conservée)

16 – Photographie



Prise de vue SE-NO : aperçu du portail d'accès (voiture blanche)

SITES DE STOCKAGE INTERMEDIAIRE des Matériaux Pollués ou Polluants

FICHE DESCRIPTIVE

SITE E3

1 - Département

Seine-Maritime (76)

2 - Commune

Foucart

3 - Coordonnées (Lambert II étendu)

X : 473 570 m

Y : 2 515 114 m

Z : 140 m NGF

4 - Lieu-dit

La Mare aux Roseaux

5 - Facilités d'accès (rattachement au réseau routier, national ou départemental), caractéristiques des voies d'accès (largeur, nature du revêtement, résistance aux gros porteurs...)

Le site est accessible par la RD 40 puis par une route de service (praticable par un gros porteur).

Distance à l'autoroute A29 : 9 km (Péage de Fécamp)

6 - Surface de stockage utile

Surface de la parcelle : 16 274 m² (issue de l'extrait cadastral)

Surface utile : 8 200 m²

7 - Volume présumé de stockage

16 400 m³

8 - Propriétaire

Etat par la Société des Autoroutes Paris Normandie

9 - Occupation actuelle et prévue du site (POS)

Terrain en bordure de l'A29, reboisé par la SAPN.

POS non renseigné (données numérisées fournies par la DDE).

10 - Géologie du site :

D'après la carte géologique de Bolbec (Ech : 1/50 000) et les forages de la Banque de Données du Sous-Sol du BRGM (BSS) n° 00753X0020 (450 m au S), n° 00753X0064 (1 300 m au NE), et n° 00753X0068 (400 à l'O).

10.1 - nature des terrains

Limons des plateaux et Argiles à silex sur Craie blanche à silex du Sénonien inférieur.

10.2 - épaisseur, homogénéité

Epaisseur des formations superficielles comprise entre 10 et 15 m.

11 - Hydrogéologie du site :

11.1 - situation par rapport aux captages d'eau

Respect des périmètres de protection.

11.2 - situation par rapport aux nappes souterraines (définition de la nappe captée, nature du réservoir, vulnérabilité à la pollution)

Nappe libre de l'aquifère crayeux (profondeur de l'ordre 30 m).

Aucun indice de bétail n'a été observé, mais la densité de la végétation a rendu difficile l'examen.

11.3 - importance des écoulements superficiels

Faible.

L'aquifère crayeux est vulnérable sur l'ensemble du département (formations superficielles perméables et pertes hydrogéologiques au sein de la craie masquées sous les couvertures de plateaux), aussi une attention tout particulière devra systématiquement être portée à l'imperméabilisation des bassins de stockage et à la récupération des eaux de lessivage. Des études préalables sont également nécessaires avant l'exploitation d'un site : réalisation de sondages de reconnaissance, étude de perméabilité, ...

12 - Environnement :

12.1 - naturel

Site situé en plateau.

12.2 - agricole

Terres cultivées dans l'environnement immédiat.

Ferme à 170 m au Sud.

12.3 - urbain

Respecte une distance de sécurité de 150 m par rapport aux habitations.

Site en bordure de l'A29.

12.4 - situation par rapport aux rivières et plans d'eau

Respecte une distance de sécurité de 500 m.

13 - Aptitudes du site

13.1 - au façonnage (génie civil)

La topographie du site est plane avec une légère pente vers l'A29.

La parcelle a été entièrement reboisée.

13.2 - au contournement par les écoulements de surface

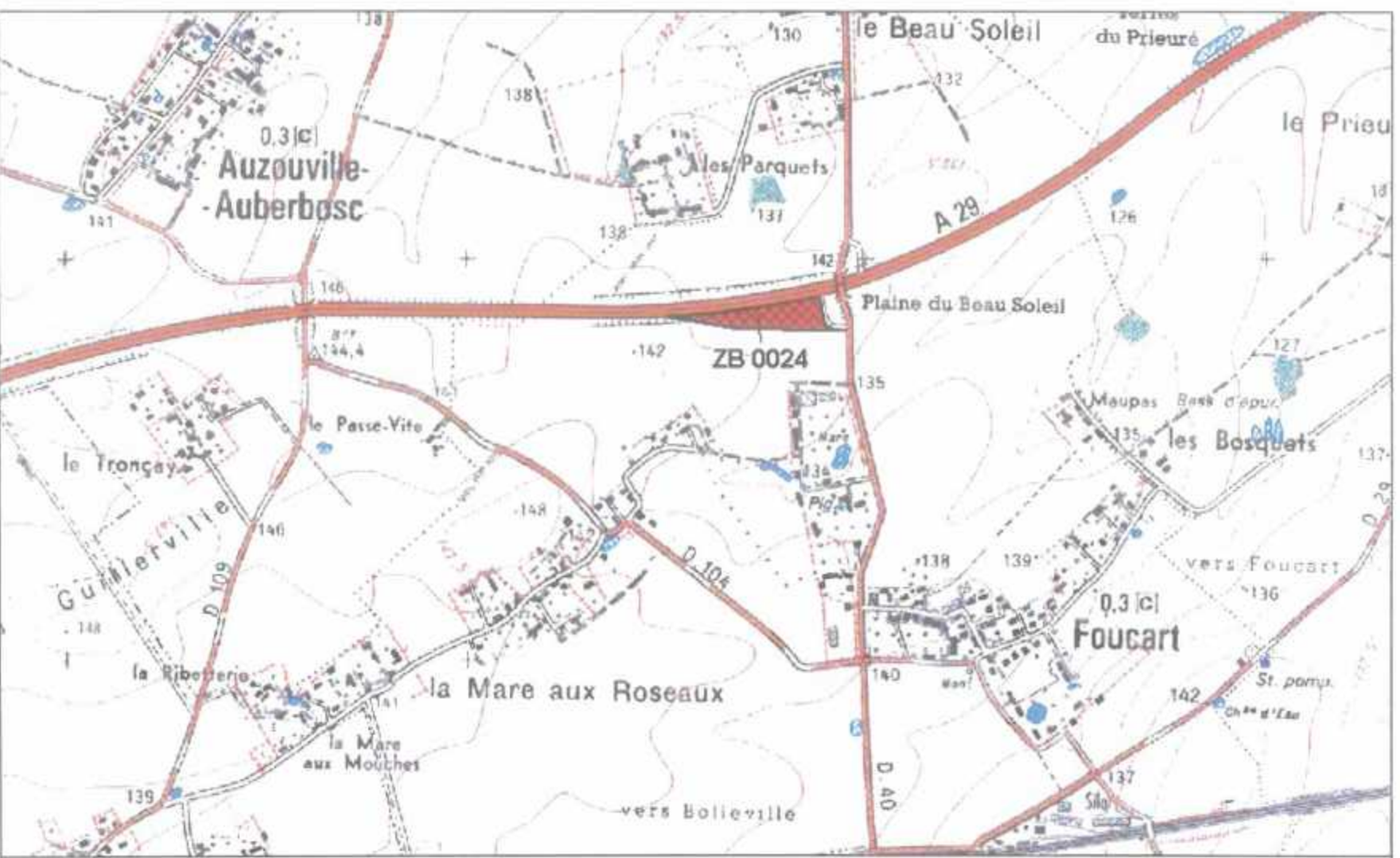
Bonne.

13.3 - conditions d'aménagement des zones de stockage (creusement, merlons, merlons avec apport extérieur de matériaux)

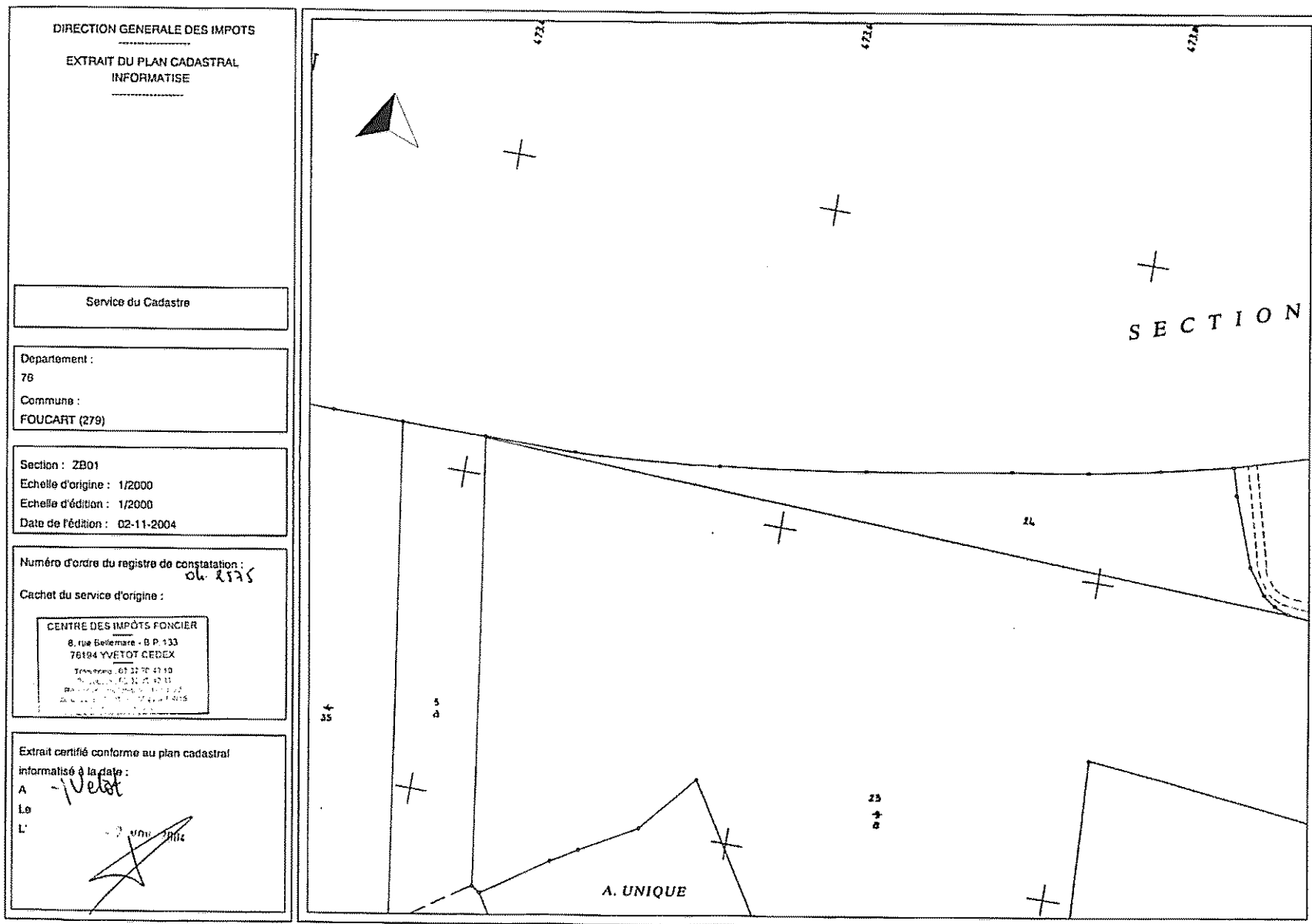
Bonne aptitude à la réalisation d'une plate-forme.

Bonne aptitude à la réalisation de bassins (mise en place de merlons recommandée).

Déboisement à prévoir.



14 - Plan de situation au 1/15 000 issu de la carte topographique à 1/25 000 Fauville-en-Caux 1810 E, ©IGN



16 – Photographies



Prise de vue E-O
(depuis le portail
d'accès) : aperçu du
reboisement.

Prise de vue E-O :
aperçu de la limite
Sud du site.

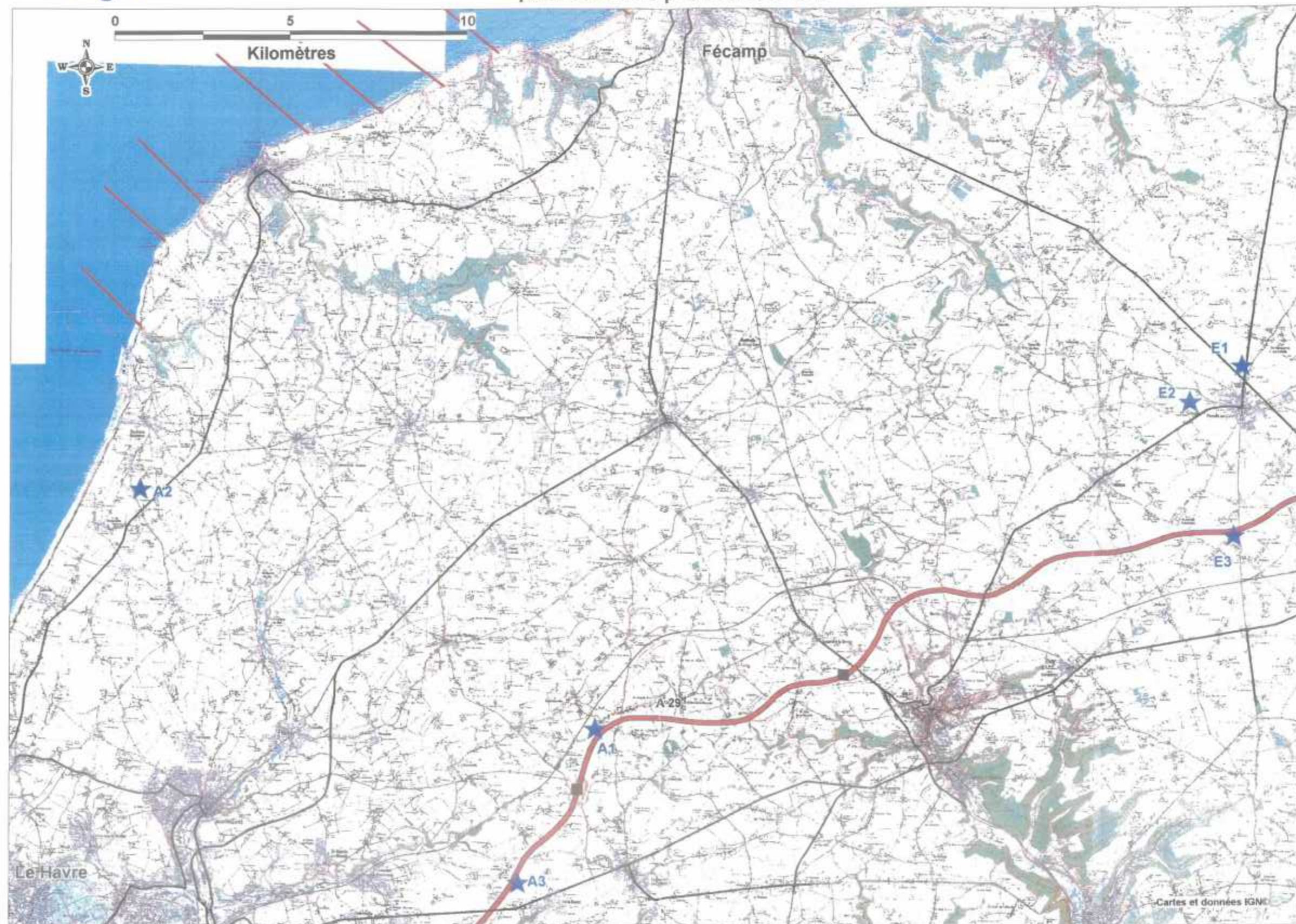


Annexe 8

Cartes de localisation au 1 / 100 000 des 15 sites de stockage intermédiaire potentiels

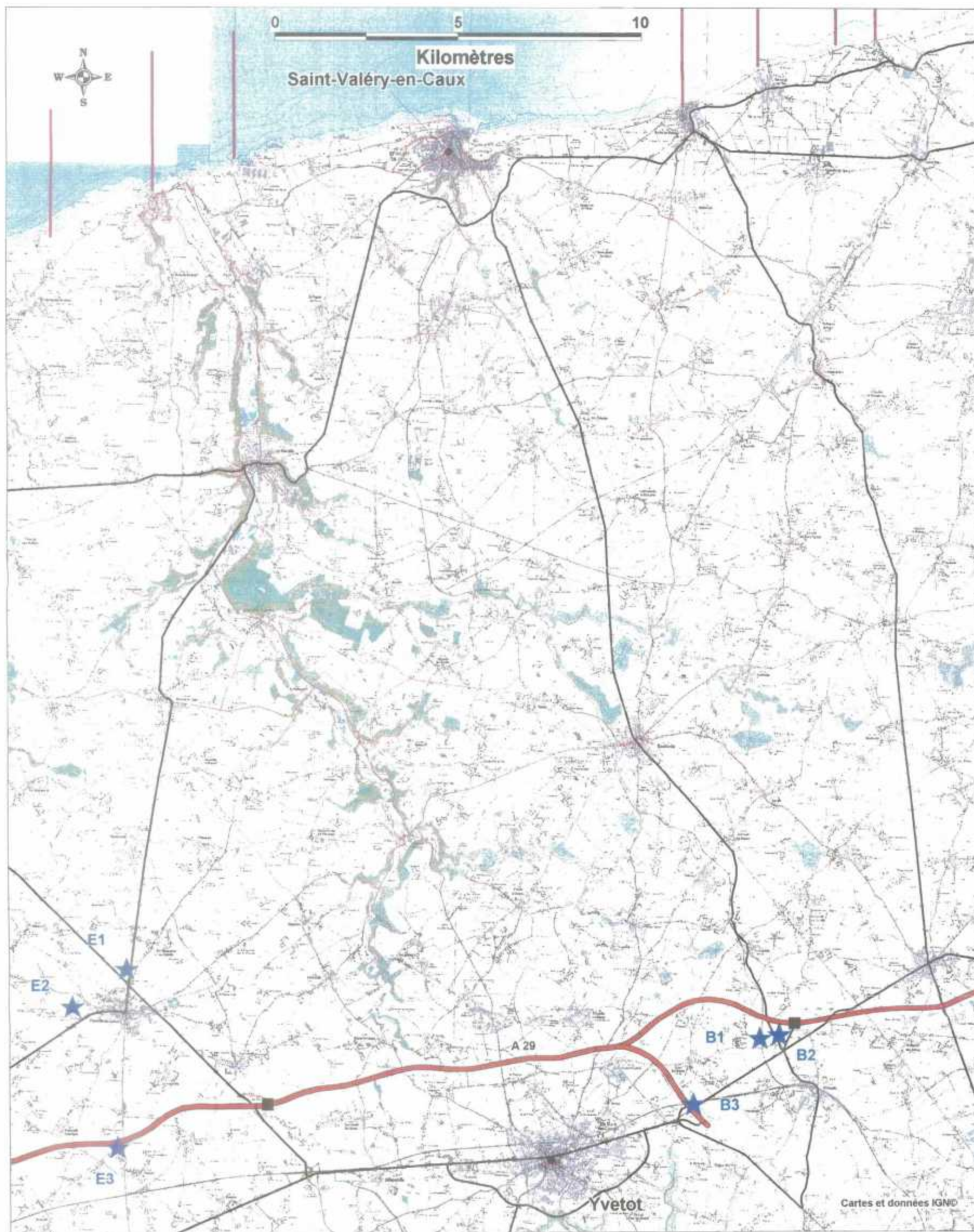


Plan POLMAR Terre 76
Carte de localisation des sites potentiels de stockage intermédiaire
pour les zones prioritaires A et E



Carte de localisation des sites potentiels de stockage intermédiaire pour les zones prioritaires B et E Plan POLMAR Terre 76

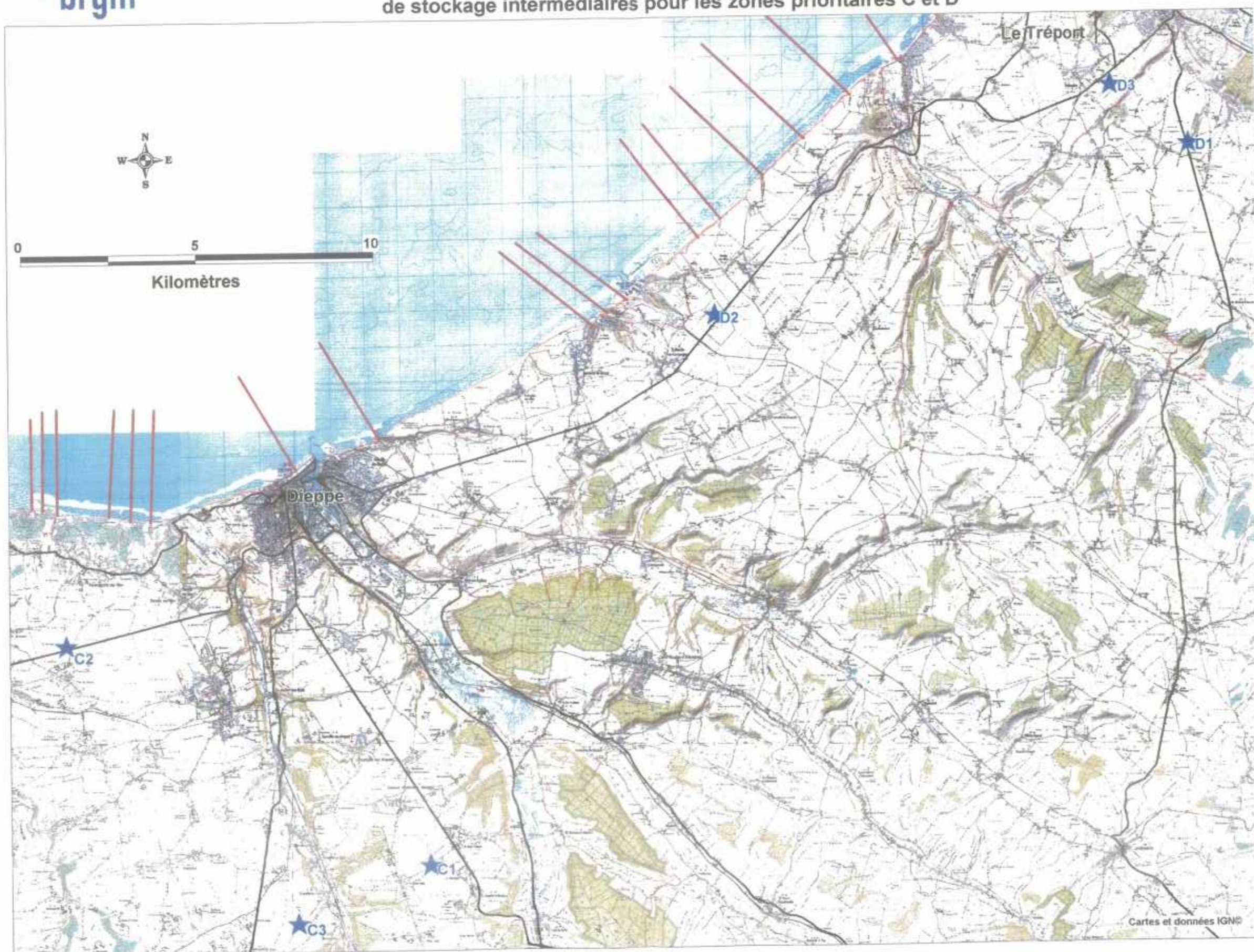
Localisation de sites potentiels de stockage intermédiaire de matériaux polluants
 dans le cadre du Plan POLMAR Terre du département de la Seine-Maritime





Plan POLMAR Terre 76

Carte de localisation des sites potentiels de stockage intermédiaires pour les zones prioritaires C et D



Cartes et données IGN